

DOSSIER DE RECONNAISSANCE 2027-2031



1. Eléments institutionnels et contexte.....	2
1.1 / identification du centre culturel.....	3
1.2 / reconnaissance sollicitée.....	3
1.3 / éléments de contexte.....	4
historique.....	4
espace géographique et culturel.....	5
infrastructures.....	6
1.4 / vision, missions, valeurs.....	7
vision.....	7
mission.....	7
valeurs.....	7
1.5 / composition de l'ag, de l'oa et du bureau.....	8
organe d'administration.....	8
bureau.....	8
1.6 / composition et rencontres du co.....	9
rencontres avec le co.....	9
composition du co.....	10
présentation des enjeux aux services para-communaux.....	10
1.7 / l'équipe.....	11
composition de l'équipe.....	11
rôles & fonctions.....	12
direction.....	13
organigramme.....	14
1.8 / formations.....	14
formations suivies par le personnel.....	14
travail autour du mode de gouvernance avec rebonds.....	15
2. Action culturelle.....	16
2.1 rapport d'auto évaluation de l'action culturelle.....	17
outils d'évaluation.....	17
méthode employée.....	17
action 1 : elles s'émancipent.....	18
action 2 : festival agriculture.....	22
action 3 : femmes & guerres.....	25
action 4 : partenariat ccn/cpas : ateliers arts et textiles.....	32
action 5 : partenariat ccn/mde - stage "mise en scène".....	37
conclusion de l'auto-évaluation.....	41
2.2 / rapport de l'analyse partagée du territoire.....	44

les ressources.....	44
accompagnement avec le cese.....	44
si c'était à refaire.....	45
2.3 / projet d'action culturelle.....	47
réunions du conseil d'orientation.....	47
formulation des enjeux.....	47
formulation des enjeux en opérations culturelles.....	49
objectifs des opérations culturelles.....	51
opérations culturelles.....	54
évaluation en regard des droits culturels.....	56
2.4 / évaluation du projet d'action culturelle.....	59
les bagages de départ.....	59
les étapes du voyage.....	60
3. Ressources et moyens.....	62
3.1. / éléments rétrospectifs.....	63
3.1.1. comptes et bilans.....	63
3.2. / éléments prospectifs.....	63
3.2.1. description des contributions financières directes et indirectes.....	63
3.2.2. un plan financier.....	63

1. Éléments institutionnels et contexte



1.1 / Identification du centre culturel

Centre Culturel de Neufchâteau asbl

Grand-Place 3, 6840 Neufchâteau, Belgique

Territoire d'implantation du centre culturel : Neufchâteau

Numéro d'entreprise : 0867 412 206

www.ccneufchateau.be

<https://www.facebook.com/centre.culturel.neufchateau>

www.instagram.com/ccneufchateau

1.2 / Reconnaissance sollicitée

Le Centre culturel de Neufchâteau sollicite une reconnaissance en Action culturelle générale.

1.3 / Éléments de contexte

HISTORIQUE

L'asbl Centre Culturel de Neufchâteau a été créée en septembre 2004 par l'échevinat de la Culture dans le but de promouvoir le développement socio-culturel au sens du décret de la Communauté française. Les statuts de l'époque mentionnent explicitement qu'une démarche de reconnaissance sera menée.

En 2004, un animateur à mi-temps a été embauché par la commune de Neufchâteau dans le but de concrétiser cette ambition par la mise en place d'un programme d'actions culturelles impliquant les acteurs locaux et les citoyen-ne-s. Depuis, le CCN a connu beaucoup de mouvements, le Centre a dû se battre pour conserver sa place et poursuivre sa tâche essentielle de promotion des droits culturels des habitant.e.s.

En 2018, le Collège communal a décidé d'affecter cet animateur à la bibliothèque reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, ne disposant plus de personnel professionnel affecté à l'organisation de ses activités, le Centre culturel de Neufchâteau a traversé une période de "dormance" jusqu'au second semestre 2021.

Depuis lors, le fonctionnement du Centre culturel a été revu tant au niveau de son Organe d'Administration qu'en termes d'investissements en matière de ressources disponibles. Le soutien, entre autres financier, apporté par la commune a permis l'embauche d'une cheffe de projet-animatrice, d'une animatrice socio-culturelle et d'un assistant administratif dans l'objectif de la reconnaissance du Centre culturel par la FWB mais aussi la mise à disposition de moyens logistiques structurels facilitant l'organisation d'activités culturelles, notamment en collaboration avec les acteurs locaux.



ESPACE GÉOGRAPHIQUE ET CULTUREL

Nous présentons ici les éléments qui nous semblent les plus importants pour nos enjeux et compréhension du territoire. Davantage d'informations concernant le contexte territorial se trouvent en annexe → ANNEXE 6.

1. Géographie & villages

La commune de Neufchâteau est composée de 29 villages dont 12 possèdent une maison de village. Elle est entourée de communes faisant face à une pression immobilière due à la proximité du Luxembourg. Cette proximité ainsi que l'augmentation de l'emploi frontalier peuvent impacter les comportements des habitant.e.s de la commune au niveau du temps accordé aux activités culturelles. De manière bien plus générale, la concentration de l'activité économique dans des espaces définis rend les villages plus dépendants de ceux-ci. Elle tend à les vider de leur vie sociale et de faire de ces derniers des "villages dortoirs". Cependant, cela reste propre à chaque village. Certains restent très actifs d'un point de vue social, tandis que d'autres se délaissent. Cela dépend majoritairement des

forces vives et des compositions des comités de villages.

2. Population & données socio-économiques

Ces dernières années, la commune connaît un accroissement important de la population. En effet, le seuil des 8000 habitant.e.s a été dépassé¹. Nous avons une population jeune mais vieillissante, avec un âge moyen de 39 ans. Au niveau de leur situation financière, le revenu moyen à Neufchâteau est de 26.496euros par habitant.e (selon les déclarations de 2022). Cela est légèrement inférieur par rapport aux communes avoisinantes. Le revenu moyen commence nettement à monter lorsque l'on va vers les communes telles que Habay-la-Vieille ou Etalle (autour

¹ 8350 habitant.e.s au 01/01/2025, SPF Economie, Statbel

de 34.000euros). De plus, une part de la population connaît une précarisation grandissante de ses revenus. Les données de l'année 2022 creusent encore le fossé de la précarisation croissante sur le territoire communal. Les CPAS des communes rurales du Luxembourg (dont Neufchâteau dépend) signalent une augmentation de 25 à 30 % des prises en charge des personnes exclues du chômage, impactant fortement leur capacité d'accompagnement². Ce surplus de demandes découle notamment de la réforme des allocations de chômage, notamment limitée dans le temps, poussant davantage de

² TV Lux. (2025, 24 avril). Au bord de la rupture, les CPAS ne pourront pas absorber les exclus du chômage. https://www.tvlux.be/video/societe/au-bord-de-la-rupture-les-cpas-ne-pourront-pas-absorber-les-exclus-du-chomage_48578.html

personnes vers le revenu d'intégration sociale.

3. Culture

Les principaux attraits de la commune sont le sport et la nature, avec maintenant l'envie de développer les droits culturels des habitant.e.s. A ce titre, le tissu associatif de la commune de Neufchâteau est dense : il existe 126 associations sur le territoire. Parmi elles, on trouve de nombreuses initiatives

socio-culturelles privées, notamment au sein des villages de la commune, le plus souvent du théâtre, de la musique, des jeux de société. Il est à noter qu'un des atouts de la commune réside notamment dans les 12 salles de villages au sein desquelles existent des comités de fêtes et clubs de jeunes.

4. Enseignement

Le centre culturel développe déjà et pourra continuer à développer

à l'issue de la reconnaissance des partenariats avec les écoles de la commune car celle-ci est riche en matière d'enseignement. Outre les écoles de l'enseignement fondamental communal, on trouve 2 établissements de l'enseignement obligatoire dans le centre-ville représentant plus d'un millier d'élèves et de l'emploi pour des dizaines d'enseignant.e.s.

INFRASTRUCTURES

La commune met à disposition sans frais de locaux pour les activités culturelles portées par le Centre culturel :

- la mise à disposition et la gestion du bâtiment 1 du Moulin, situé dans la vallée du Lac à Neufchâteau qui comprend une grande salle au rez de chaussée équipée d'un bar, d'une salle sous charpente qui peut accueillir une jauge de 100 personnes ainsi que les bureaux de l'équipe du centre culturel au -1. Une nouvelle signalétique a vu le jour sur la commune rendant le Moulin plus accessible pour les personnes ne connaissant pas la commune, des parkings existent également à proximité du lieu. Le moulin klepper est un lieu connu comme un lieu culturel par la population proche de la vallée du lac, haut lieu touristique et des infrastructures sportives. Une signalétique propre au centre culturel est en train d'être mise en place (affichage extérieur de panneaux en bois portant le noms des différents ateliers, affichage extérieur d'un panneau en aluminium reprenant les horaires et apposition du nom centre culturel³ sur le bâtiment). Une signalétique dans la ville sera également prochainement discutée.
- la salle polyvalente de la Maison rurale Espace 29 située à Neufchâteau, qui peut accueillir une jauge de 100 à 150 personnes pour un spectacle, équipée de pendrillons, système audio et lumières.
- le local de stockage de la Maison rurale Espace 29 afin de permettre le rangement sécurisé du matériel du Centre culturel.

³ Un travail autour du nom "Centre culturel de Neufchâteau" doit être réalisé afin d'enlever une des premières barrières symboliques. Nous travaillerons avec Julie Jacob de Parasol Studio (<https://parasolstudio.be>), studio de graphisme pour penser au nom et au logo futur.

- Le Centre culturel peut avoir accès aux installations de l'asbl de gestion du centre sportif et culturel de Neufchâteau, dénommée "Centre du Lac". Bien qu'elle ait besoin d'une mise à niveau en termes de confort pour les spectateurs, une salle de spectacle avec gradins et matériel son-lumière est disponible. Nous devons cependant tenir compte de la disponibilité du lieu en fonction des activités du centre sportif et l'occupation de celui-ci reste à nos frais.

1.4 / Vision, missions, valeurs

VISION

Imaginez un lieu chaleureux où les rencontres et dialogues ouvrent des mondes, où l'expression de chacun·e nourrit les imaginaires. Un espace créatif où l'on prend soin de soi, des autres et des générations futures. Ensemble, on évolue dans des espaces partagés, inclusifs et joyeux, affranchis des jugements, des barrières et des dominations. La culture y rayonne comme une force vive, accessible à tou·te·s, éveillant les consciences, tissant des liens et ouvrant des chemins d'émancipation et d'élan collectif.

MISSION

Le CCN existe pour promouvoir les droits culturels, soutenir la création de liens entre les habitant.e.s, et garantir l'accès à la culture pour tou.te.s. Il aspire à redonner à chacun·e une place active dans la vie culturelle locale, à stimuler la réflexion, le débat, l'imaginaire et à accompagner la réappropriation de leur pouvoir d'action.

VALEURS

Pour cela, le CCN met en place des ateliers artistiques, des partenariats, des spectacles, des expositions, des festivals, des conférences et projets d'éducation permanente ancrés sur le territoire. Les actions du CCN reposent sur une approche participative, transparente, inclusive, bienveillante et horizontale, tant en interne qu'avec les publics. Il est un lieu en mouvement capable de faire évoluer ses pratiques en lien avec les réalités sociales et sociétales.

1.5 / Composition de l'AG, de l'OA et du bureau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Olivier Weyrich – **Président**

Marie-Eve Hubermont – **Échevine de la culture**

Alexandre Carlier

Sylviane Wauthier

Ferdinand Claude

Greg Franceus – **Secrétaire**

Thibault De Ridder – **Trésorier**

Luc Pierrard

Christian Kellen

Nanou Meley

Jean François Lechat

Dominique Dessy

Bernard Michel

à venir – **Bibliothèque communale** (en processus d'engagement en date du 15.09.25)

Véronique Poncin

Isabelle Schmit

à venir – AKDT (changement de personnel)

Marcelle Foisson – **Conseil consultatif des Aînés**

Rolande Markham

Stéphanie Wauthiez

ORGANE D'ADMINISTRATION

→ **Chambre publique**

Olivier Weyrich – **Président**

Marie-Eve Hubermont – **Échevine de la culture**

Alexandre Carlier

Sylviane Wauthier

Ferdinand Claude

Jean Pierre Monsoeur – **Observateur**

Siège réservé pour la Province

Siège réservé pour la Province

→ **Chambre privée**

Greg Franceus – **Secrétaire**

Thibault De Ridder – **Trésorier**

Luc Pierrard

Christian Kellen

Nanou Meley

Jean François Lechat

Dominique Dessy

Membre du Conseil d'Orientation – **Observateur**

BUREAU

Olivier Weyrich – **Président**

Marie-Eve Hubermont – **Échevine de la culture**

Greg Franceus – **Secrétaire**

Thibault De Ridder – **Trésorie**

1.6 / Composition et rencontres du CO

Le Conseil d'Orientation a été créé en septembre 2023. Il a depuis lors connu une évolution dans sa composition. Ayant à cœur de pouvoir écouter chacun et chacune concernant la politique d'action culturelle du centre et ses actions, nous avons longuement discuté afin d'offrir à chacun.e un espace d'écoute en fonction de leurs réalités. Il va de soi qu'au niveau des institutions et associations, la grande majorité est surtout disponible en journée, pendant leur temps de travail. Des personnes extérieures comme des parents ou des partenaires sont plutôt disponibles en soirée. Après discussion, nous avons décidé de maintenir des rencontres en soirée en faisant du Conseil d'Orientation un moment convivial qui favorise les échanges entre les différentes parties.

RENCONTRES AVEC LE CO

→ 1^{ère} phase

Elle a été la rencontre d'un OA élargi pour la demande de principe afin d'élaborer nos hypothèses d'enjeu. Lors de la création de celui-ci un **appel à participation**⁴ a été envoyé à divers services de la commune et personnes actives sur le territoire. Il a été encadré par le FRW car nous nous sommes basés sur les conclusions du PCDR pour faire ce premier exercice avec les enjeux.

→ 2^{ème} phase

Elle a été réalisée avec le "vrai" CO instauré en septembre 2023. Il s'est basé sur les explications des rôles et missions d'un centre

culturel, sur les envies et projections de chacun.e. Nous avons chacun regardé et lu différentes analyses partagées et nous les avons classées en fonction de l'intérêt et du territoire afin de nous en inspirer pour créer la notre.

→ 3^{ème} phase

Elle a donc été de créer notre processus d'analyse partagée. Un gros projet "Vis mon village"⁵ en est ressorti mais il était trop long et conséquent pour l'équipe composée à l'époque d'une personne. Nous l'avons donc remanié pour cette année et nous nous baserons dessus pour faire une analyse partagée tout

au long du contrat programme 2027-2031. Nous avons donc décidé de faire des actions plus petites et réalistes (qui pourraient être portées par une ou deux personnes) pendant l'année.

→ 4^{ème} phase

La dernière phase s'est déroulée avec le CESEP qui nous a permis de travailler sur notre question boussole. Nous avons beaucoup appris pendant ce cheminement et nous avons vu que nous pouvions récolter beaucoup d'informations disparates. Le travail avec le CESEP, déjà un peu tard dans le processus, nous a permis de comprendre comment créer cette question afin de savoir quoi chercher et comment lire les réponses.

⁴ A retrouver en → **ANNEXE 5**

⁵ A retrouver en → **ANNEXE 12**

COMPOSITION DU CO

En date du 17 juin 2025

Sur les 19 membres du Conseil d'Orientation, principalement composé d'instances culturelles et sociales de la commune, 5 sont occupées par l'équipe du Centre culturel.

→ Services para-communaux

Anne Lacour – **Accueil Temps Libre**
Aurélie Decuyper – **Conseil Consultatif des Aînés**
Francois Mellery & Pol Remacle – **Office du Tourisme**
Gaétan Mertz – **Plan de Cohésion Social**
Gilles Defoy & Isabelle Nowak – **Agence de Développement Local**
Jean-François Lechat – **Bibliothèque**
Marie Paule Jacquemart – **École des Devoirs**
À venir – **Espace Public Numérique**

→ Membres du Centre culturel

Marie Hermant – **Centre culturel**
Camille Louppe – **Centre culture**
Ulrich Schadeck – **Centre culturel**
Thibault De Ridder – **Centre culturel (OA)**
Christian Kellen – **Centre culturel (OA)**

→ Habitant.e.s de Neufchâteau

Yves Hellendorff – participant aux ateliers
Céline Pire – parent d'un enfant des ateliers, travailleuse sociale
Suzanne Mathieu – artiste et travailleuse sociale
Mathilde Halbardier – Académie d'été
Martine Nothomb – Aide à la Jeunesse



PRÉSENTATION DES ENJEUX AUX SERVICES PARA-COMMUNAUX

Le 13 juin 2025, un appel à participation a été envoyé à la bibliothèque et aux membres du Conseil d'Orientation (uniquement les services para-communaux et spécifiques). Nous leur avons présenté les résultats de l'analyse partagée, les conclusions ainsi que les enjeux. C'était important que tous les services soient au courant de nos futures actions, afin de voir s'il y a des similitudes dans nos travaux, s'il y a des partenariats à imaginer. Pour ce faire, après ce moment d'échange, nous avons souhaité savoir comment chacune des instances autour de la table s'approprieraient les enjeux.

Les retours concernant la présentation des enjeux et l'analyse qui nous a amené à les décider a bien été

approuvé par les personnes présentes. Les analyses sont justes et les enjeux cohérents pour notre territoire.

Nous avons demandé à chacun, chacune de voir comme ils s'approprient les enjeux en fonction de leur service. Ils ont proposé des actions culturelles, des partenariats, des contacts.

→ **Personnes et instances présentes**

Anne Lacour – **Accueil Temps Libre**

Aurélie Decuyper – **Conseil Consultatif des Aînés**

François Mellery & Pol Remacle – **Office du
Tourisme**

Gaétan Mertz – **Plan de Cohésion Sociale**

Gilles Defoy & Izabela Nowak – **Agence de
Développement Local**

Jean-François Lechat – **Bibliothèque**

Marie-Paule Jacquemart – **École des Devoirs**

Valentine Tomasi – **Extrascolaire**

1.7 / L'équipe

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

→ **Marie Hermant**

Cheffe de projet

Employée 329.02 – 4.2

Régime de travail : *Temps plein*

Type de contrat : *CDI*

Emploi subventionné par : *la
commune de Neufchâteau*

→ **Camille Louppe**

Animatrice

Employée 329.02 – 4.1

Régime de travail : 3,5

Type de contrat : *CDI*

Emploi subventionné par : *la
commune de Neufchâteau*

→ **Ulrich Schadeck**

Assistant comptable et administratif

Employé 329.02 – 4.1

Régime de travail : *mi-temps*

Type de contrat : *CDI*

Emploi subventionné par : *le
Maribel & la commune de
Neufchâteau*



RÔLES & FONCTIONS

L'équipe est actuellement accompagnée par l'asbl REBONDS pour la mise en place d'un processus d'intelligence collective. Plus d'infos concernant cet accompagnement infra.

→ Marie Hermant

PROGRAMMATION : Établir et suivre la programmation, Le fil rouge du Centre culturel, Suivi des projets, Gestion des ateliers autonomes, Veille artistique

SUBVENTIONS ET PARTENARIATS : Rédaction des dossiers de demande de subsides (FWB, Fonds 4S, ...), Mise en place et suivi des partenariats, Suivi PECA, Participation aux réunions para-communales, Suivi et gestion des conventions

COMMUNICATION & DIFFUSION : Gestion du site internet et de la newsletter, Mise en ligne des événements sur les plateformes (Que Faire, site de la Ville, ...), Gestion des réseaux sociaux

AUTRES : Coordination du Conseil d'orientation et rédaction des PV, Logistique événementielle, Location du matériel

→ Camille Louppe

ANIMATION ET COORDINATION ATELIERS/STAGES : Animation des ateliers et stages, Gestion des animateurs (ateliers et stages), Suivi des inscriptions et lien avec les parents, Gestion du budget ateliers

COMMUNICATION & GRAPHISME : Création de visuels (brochure, affiches, Oyez, etc.), Gestion des réseaux sociaux

SUBVENTIONS ET PARTENARIATS : Recherches et demandes de subsides ponctuels, Rédaction du rapport d'activité, Partenariats (Le Balayage, PCS, école de devoirs, ...)

AUTRES : Logistique événementielle

→ Ulrich Schadeck

GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE : Suivi et rédaction du budget, Tenir la comptabilité et gérer les paiements, Suivi Maribel, Gestion des salaires, Gestion de la caisse

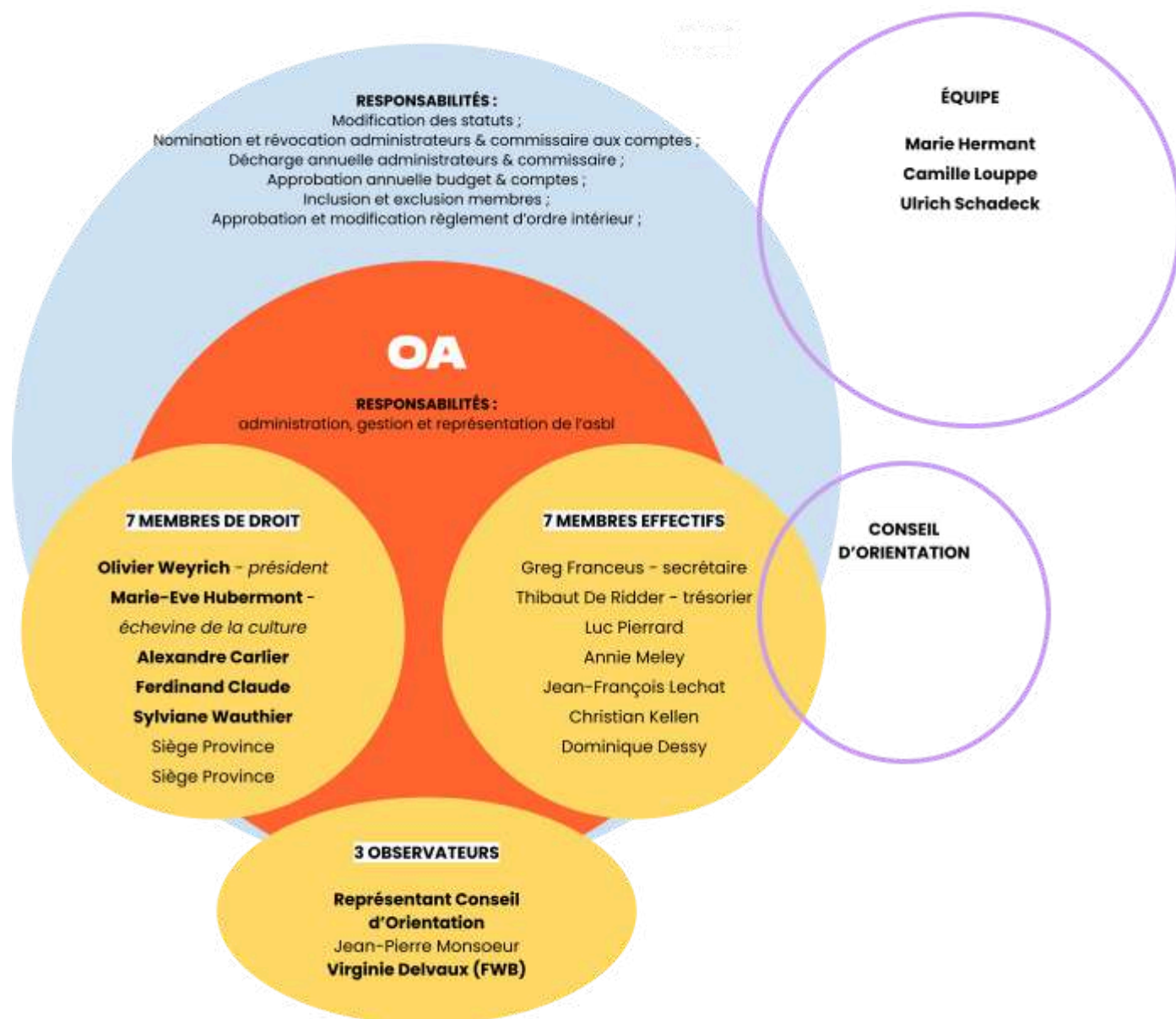
ADMINISTRATION ET OBLIGATIONS LÉGALES : Rédaction des PV, Préparer les OA, Suivi des conventions, Publications légales, Gestion des assurances

GESTION OPÉRATIONNELLE : Gestion et suivi du stock, Gestion des locations du Moulin, Logistique événementielle, Réalisation de vidéos de communication

DIRECTION

Le Centre Culturel de Neufchâteau devra être en possession d'une direction dans les 6 mois suivant sa reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin d'être cohérent avec ses valeurs, missions et vision, le CCN souhaite explorer la piste d'une direction partagée. Pour ce faire, le CCN travaille avec l'asbl REBONDS qui accompagne l'équipe dans un processus d'intelligence collective, avec des ressources telles que les Cahiers 1 & 2 "Piloter un centre culturel aujourd'hui" et des discussions avec Virginie Delvaux, inspectrice de la culture au niveau des attentes de la FWB et de la réalité et terrain. D'ici plusieurs mois nous aurons élaboré des propositions, nous les aurons soumises aux différentes instances, nous les aurons revues et aurons intégré les différentes remarques pour statuer sur la faisabilité d'une nouvelle expérience de ce type. Le Centre culturel de Neufchâteau souhaite fonctionner à la hauteur de ses valeurs et mettant en application ce qu'il prône.

ORGANIGRAMME



1.8 / Formations

FORMATIONS SUIVIES PAR LE PERSONNEL

- **Accompagnement avec le CESEP** pour la réalisation de l'analyse partagée et la définition des enjeux.
- **Accompagnement avec Rebonds** pour former l'équipe en intelligence collective.
- **Formation « Sous?Tiens ! » proposée par la FCJMP**, pour acquérir des outils permettant de rechercher et de rédiger des dossiers de subventions.

TRAVAIL AUTOUR DU MODE DE GROUVERNANCE avec Rebonds

Étant passé en moins d'un an d'une animatrice à temps plein à 3 personnes (animatrice et assistant comptable) équivalent à 2 ETP, nous avons exprimé le besoin de nous faire accompagner par un.e faiciltateur.ice en intelligence collective dans la mise en place d'un fonctionnement interne basée sur une approche de gouvernance partagée, créant ainsi un cadre de travail clair, cohérent et sain.

→ 1^{ère} étape

La première étape de ce processus a été réalisée le 2 et 3 juin.

Voici plus précisément les différents points sur lesquels nous avons travaillé en juin dernier :

- > Mise à plat et expliciter **l'ADN** de la structure (Vision – Mission – valeurs) ;

- > Mise à plat les **rôles et responsabilités actuelles de chaque membre de l'équipe**, mieux comprendre comment chacun.e fonctionne ainsi que le fonctionnement interne actuel, ses potentiels et ses limites ;

- > Utiliser tous ces éléments pour ancrer dans le réel la discussion collective quant au cadre de **gouvernance partagée** souhaité.

→ 2^{ème} étape

La deuxième étape a eu lieu le 25 et 26 septembre. Nous avons construit un cadre de fonctionnement sain au service du projet en différentes étapes :

- > Dédire un travail de fonds (progressif et permanent) quant aux **outils et processus de fonctionnement interne** (modes de communication, accès à l'information, modes de prise de décision, rôles et responsabilités,

bien-être au travail, évaluation et suivi).

- > Dans le cadre de la co-construction de ce cadre de fonctionnement, **clarifier la coordination entre l'équipe opérationnelle et l'organe d'administration**

→ Prochaines étapes

2 dates sont prévues au calendrier 2025 pour la suite de cet accompagnement. Il est prévu de travailler entre autres sur l'organigramme et, en collaboration avec l'OA, sur des premières pistes de gouvernance partagée.

A photograph of an outdoor cultural event. In the foreground, a man in a dark sweater stands with his back to the camera, looking towards a table with a pink and white floral tablecloth. A woman in a yellow scarf is seated at this table. To the left, other people are seated at tables with yellow and white patterned tablecloths. The background is filled with tall, leafy trees under a cloudy sky. A purple rectangular box is overlaid in the center of the image, containing the text '2. Action culturelle'.

2. Action culturelle

2.1 Rapport d'auto évaluation de l'action culturelle

OUTILS D'ÉVALUATION

Pour faire notre auto-évaluation nous avons d'abord dû construire notre processus d'évaluation. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur différentes ressources. Nous avons créé un petit carnet d'évaluation qui nous permet de penser le projet, l'évaluer en chemin et en faire l'évaluation finale. Nous avons décidé de faire notre auto-évaluation en utilisant une partie de cet outil.

Pour la construction de cet outil,
nous nous sommes basés et inspirés de :

- **Les carnets des Centres culturels** ("Garantir une évaluation continue") avec la boussole des potentialités citoyennes
- **Le carnet de découverte des droits culturels** (créé par le réseau culture21, l'ASTRAC et la Plateforme d'observation des droits culturels)
- **La cartographie des référentiels** (Plateforme d'observation des droits culturels)
- **La fleur des droits culturels** (Centre culturel de Fosses-la-ville)
- Le guide de l'évaluation de projets en médiation culturelle proposé par Culturepourtous (Montréal, Canada)
- **"The Evaluation Journey"** A Toolkit for Cultural Operators du ENCC European Network of Cultural Centers

MÉTHODE EMPLOYÉE

Nous avons choisi **5 actions emblématiques** du travail du centre culturel à analyser avec la boussole des potentialités citoyennes et la fleur de droits culturels.

Ces actions ont été choisies en fonction de l'activation des droits culturels, des partenariats mis en place, du processus participatif employé et de la réception qu'en on fait les acteur·ice·s, partenaires et publics.

Nous avons analysé ces 5 actions en équipe et avec l'Organe d'Administration.

ACTION 1 : Elles s'émancipent

DATE 21 mars 2023

LIEU Espace 29

PUBLIC 240 pers.

PARTENAIRES asbl deCouràJardin, Vie Féminine Luxembourg, Article 27

1. Contexte

Diffusion de la pièce "Elles s'émancipent", qui raconte avec humour et rires la libération de la femme de la tutelle masculine des années 60 à aujourd'hui. La pièce a été suivie d'une rencontre et de partages d'expériences entre les spectatrices et spectateurs, organisés par Vie Féminine Centre Ardenne, le Centre culturel de Neufchâteau et Article 27.

2. Conception du projet

Le Théâtre des Moulins est la troupe du Centre culturel depuis près de 20 ans et propose chaque année des spectacles engagés, notamment concernant le féminisme. Le Centre culturel a pu assister à la pièce en novembre 2022 et, au vu de la thématique, a souhaité élargir le projet en proposant la pièce à des écoles, suivie d'un échange avec des personnes expertes en la matière : Vie Féminine Luxembourg.

Il nous semble en effet crucial de travailler sur cette thématique pour rendre compte de l'évolution des droits des femmes, mais aussi pour souligner que ceux-ci ne sont jamais acquis. Cette thématique nous permet d'entamer un premier travail de lutte contre le sexisme avec les écoles.

Nous avons décidé de faire rencontrer les publics en organisant une représentation scolaire suivie d'un moment d'échange créatif. Pour cela, nous avons donc rassemblé les élèves (de la 4e à la 6e secondaire), mais aussi les aîné-e-s du CCCA (Conseil Consultatif des Aînés), des centres Fedasil et le public d'Article 27. Les droits des femmes concernant le monde entier, une rencontre intergénérationnelle et intersectionnelle à ce propos nous a semblé essentielle.



3. Déroulement

240 personnes ont assisté au spectacle. A la fin de la pièce, nous avons dispatché 20 tables, invitant les personnes présentes à s'y rendre via un numéro qu'elles avaient reçu à l'entrée. De cette manière, le public était mélangé. Pendant une petite heure, chaque groupe était convié à refléter sa vision ou ses espoirs pour le féminisme en 2030 sous forme de collage et à le présenter à l'aide de 3 mots-clés à l'ensemble des personnes présentes.



4. Évaluation au regard des droits culturels* (fait en équipe le 20 juin 2025)

A. LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

le CCN a-t-il su garantir une accessibilité géographique, physique, temporelle, financière, intellectuelle à cet événement ? Des inégalités ou des obstacles ont-ils subsisté dans l'accès et la participation des populations ?

La pièce ainsi que le moment d'échange à sa suite ont été pensé pour être accessibles à des publics plus précarisés : nous avons mélangé des étudiant.e.s, des personnes âgées du CCA⁶, des femmes de centres Fedasil ainsi que du public Article 27. Des navettes ont été organisées par les différents partenaires et le spectacle était gratuit. Les obstacles ont été rencontrés concernant la participation du public pour l'animation, nous avons "forcé" le mélange des publics (via un principe de numération par table) alors que celui-ci aurait préféré rester entre eux. Le mélange des publics ne se fait pas d'un coup de baguette magique mais se prépare en amont et est un travail en soi.

- **CONCLUSION** nous avons beaucoup travaillé pour rendre ce projet accessible mais la mixité sociale reste un défi.
- **SUITE** travailler sur la mixité sociale, en douceur

⁶ Conseil Consultatif des Aînés

B. LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Le dispositif a-t-il placé le citoyen en position d'acteur ? A-t-il permis à chacun de développer sa propre expressivité à travers un travail artistique ? A-t-on favorisé la prise de parole et le pouvoir de création des citoyens ?

Le projet a permis au public de s'exprimer et d'échanger après la représentation via un projet de collage concernant leur vision/envies pour le féminisme en 2030. Les retours furent riches, les propositions de collages aussi, ainsi que les mots-clés pour leurs espoirs en 2030. Contrairement à ce que l'on peut penser, le public, principalement les étudiant.e.s n'est pas "acquis" concernant l'égalité des genres. Des remarques, principalement des étudiantes, concernant le fait que rester à la maison et avoir des enfants comme programme politique ne les dérangeait pas ainsi que le rejet du féminisme intersectionnel, c'est-à-dire un féminisme qui croise différentes luttes (féminisme anti raciste, non validiste, non grossophobe etc).

- **CONCLUSION** nous voyons ce projet comme un premier pas dans la lutte contre le sexisme
- **SUITE** nous souhaitons continuer ce travail et ces partenariats.

C. L'INTÉGRATION ET LA RENCONTRE

L'événement permet-il de soutenir une meilleure intégration des citoyens dans la société ? Quels liens ont été créés entre artistes, habitants, acteurs ? Les conditions étaient-elles réunies pour que les participants partagent et se rencontrent réellement autour de lieux, d'expériences ?

Au niveau du nombre de personnes, nous avons trouvé que nous étions beaucoup trop nombreux et nombreuses ; difficile de gérer le flux de personnes à la suite de la pièce. Tout le monde n'avait pas non plus une vue idéale sur la scène. Le système que nous avons mis en place avec les petits numéros pour dispatcher les personnes en a effrayé plus d'un.e, principalement le public Fedasil et Article 27, qui aurait préféré rester ensemble.

Les personnes âgées et les écoles ont néanmoins joué le jeu. Les animatrices (Vie Féminine, les actrices, le Centre culturel) sont passées entre les tables afin d'écouter les discussions, faire avancer le débat ou donner des points d'information. Ce projet a également débouché sur un partenariat entre Vie Féminine Luxembourg et le Centre culturel de Neufchâteau.

D. L'ÉMANCIPATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL

Notre pratique s'est-elle inscrite dans une démarche critique afin de développer une posture de citoyen responsable et conscient ?
A-t-elle permis de débattre, de se confronter, de déconstruire les codes et les dogmes ?

Nous avons proposé un spectacle et une animation sur l'évolution du féminisme, donc un regard sur le sexisme et le vécu des femmes aujourd'hui d'un point de vue intersectionnel et intergénérationnel, d'où l'ouverture aux centres fedasil, article 27 et au CCCA.

5. Les droits culturels activés

- **FLEUR DES DROITS CULTURELS** Ici nous avons mis l'accent sur la communauté et le patrimoine car il s'agit du féminisme, des conditions des femmes et de son évolution, c'est du patrimoine. On peut aussi mentionner l'éducation, la diversité et l'identité comme étant des droits culturels légèrement activés. Il s'agit d'un regard entièrement subjectif réalisé par l'équipe, d'autres personnes pourraient très bien la remplir d'une autre façon.
- **BOUSSOLE DES POTENTIALITÉS CITOYENNES** Déconstruire&Réinventer, Dire&Créer, Accéder&S'initier

6. Ce qu'on retient !

- **À SAUVEGARDER** la thématique, le travail avec les écoles, un travail plus créatif après une pièce, le partenariat avec Vie Féminine Luxembourg et l'asbl de Cour à Jardin.
- **À AMÉLIORER** le mélange des publics
- **À ARRÊTER** vouloir faire venir trop de monde en même temps

ACTION 2 : FESTIVAL AGRICULTURE

DATE 15-22 octobre 2023

LIEU Espace 29 + villages (Petitvoir, Grandvoir)

PUBLIC Vernissage : 30 / Exposition : 50 / Ciné Club : 30 / Théâtre : 0 / Ciné Club enfant : 70 + 40 / Total : 220

PARTENAIRES Centre culturel de Neufchâteau, ADL, CNCD 11.11.11, Oxfam Magasin du Monde, Mouvement d'Action Paysan, Parc Naturel HSFN, Ferme Elaclaba, Union des agricultrices wallonnes, Bibliothèque de Neufchâteau

1. Contexte et conception du projet

Le Festival AgriCulture existe depuis plusieurs années. Au départ, c'était une proposition du comice agricole pour renouer les liens entre les habitant.e.s et le monde de l'agriculture, en proposant un temps d'échange hors du travail.

En réunion de travail avec les partenaires actuels, dont l'ADL, le CNCD 11.11.11 et ses bénévoles, le Centre culturel, Oxfam Magasin du Monde, la MAP, le Parc Naturel HSFA, nous avons souhaité voir s'il était possible pour deux types d'agriculture différentes de se parler (agriculture conventionnelle et paysanne). Très éloignées autant techniquement que politiquement, voilà le défi que nous souhaitions relever. Une ferme de la région (Elaclaba, dont la fondatrice est également représentante de l'Union des Agricultrices Wallonnes) s'est ajoutée au groupe de travail pour équilibrer les points de vue.

Nous avons souhaité, à l'instar des fêtes de la musique, proposer cet événement de manière décentralisée en impliquant les maisons de villages.

La mise en place du festival a été très laborieuse et énergivore pour l'équipe, pour un résultat très en dessous des attentes. Néanmoins, la variété de la programmation, des lieux de représentations et le nombre de partenaires est à souligner.

2. Contexte

Le festival s'est décliné sous différentes formes :

Exposition Nourrir et Vivre. **Récits agricoles en Belgique**

Exposition itinérante sur l'agriculture, mêlant la sculpture à la photographie et à des récits collectés durant 6 mois dans des fermes de Flandre et de Wallonie.

Résultat de lectures variées, de témoignages et de rencontres, l'exposition vise à faire connaître



la diversité du monde agricole belge et à visibiliser ses enjeux actuels. Nous avons organisé des visites scolaires et guidées tout au long de la semaine, sur inscription.

Ciné Club Jeunes Pousses / **Projection décentralisée dans un village**

Ce film aborde les racines de la transmission à travers les portraits de 6 jeunes paysan.ne.s projeté en présence du

réalisateur Jean-Philippe DELOBEL et de Margot MOREAU du Moulin du Wez. Le film a été précédé d'un buffet paysan composé de produits locaux sains et savoureux proposé par l'asbl Gâche Warâche.

Théâtre : Nourrir l'humanité
c'est un métier II /
Représentation décentralisée
dans un village

En 2011, un comédien fils d'agriculteur décide de créer un spectacle sur le monde agricole: «Nourrir l'Humanité c'est un métier». Mais en 10 ans le

paysage agricole a changé. Le modèle intensif ou conventionnel est toujours bien présent, cependant de plus en plus de personnes retournent à la terre et font le choix de produire autrement. Pour être au plus près de la réalité, la compagnie Adoc est retournée sur les routes recueillir de nouveaux témoignages. Que sont devenus les agriculteurs et agricultrices rencontrés lors de la première création ? Et qui sont ces nouvelles personnes qui pratiquent une autre agriculture ? Et pourquoi ?

Planche apéro des producteurs locaux et produit équitable du Sud.

Ciné Club : le garçon et le monde

À la recherche de son père, un garçon quitte son village et découvre un monde fantastique dominé par des animaux-machines et des êtres étranges. Un voyage lyrique et onirique illustrant avec brio les problèmes du monde moderne. Film brésilien réalisé en 2013 par Alê Abreu. Goûter crêpes avec produits locaux et issus du commerce équitable

3. Évaluation au regard des droits culturels

A. LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

L'événement a été organisé en décentralisation pour sortir la "culture" du centre ville car il a été pensé de manière décentralisée en incluant des villages. Au niveau financier, les visites guidées étaient gratuites et faites via réservation, à la meilleure convenance du public. Le tout public pouvait venir également la visiter sur les horaires de la bibliothèque et l'accès était gratuit. L'obstacle majeur était la barrière symbolique : faire parler deux agricultures, deux mondes différents. Ce qui fait que le festival a rencontré peu de public malgré les nombreux partenaires.

→ **SUITE** travailler en décentralisation, impliquer les village dans l'élaboration des projets

B. LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Le festival n'a pas permis de développer la créativité des citoyen.ne.s. Nous avons créé un festival qui proposait uniquement de la diffusion.

C. L'INTÉGRATION ET LA RENCONTRE

Lors de visites guidées les échanges entre les jeunes du centre de santé mentale la Clairière ainsi qu'avec les enfants de l'Accueil Extrascolaire de la commune ont été très enrichissants, l'exposition faisant la part

belle aux discussions. Le film "Le garçon et le monde" a été diffusé deux fois : lors de l'Accueil extra scolaire et en tout public. Il y a eu beaucoup d'échanges intéressants menés par le CNCD 11.11.11. La deuxième projection avec les parents a été moins porteuse. Peut-être que les enfants se sont senti-e-s moins libres ou plus timides d'échanger comme ils l'ont fait lorsqu'ils étaient entre eux. Au niveau des échanges avec les agriculteur.trice.s ceux-ci ont eu lieu mais peu d'écoute entre les deux mondes. Des liens ont été tissés entre associations, notamment entre le Centre culturel de Neufchâteau et le CNCD 11.11.11 avec qui nous continuerons de travailler.

D. L'ÉMANCIPATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL

Notre volonté était de faire rencontrer deux mondes : l'agriculture paysanne et conventionnelle, les amener à se parler. C'était un objectif ambitieux, trop ambitieux pour nos épaules. Nous pouvons organiser de petits moments de rencontres, mais créer le festival uniquement la dessus n'était pas réaliste.

4. Les droits culturels activés

- **FLEUR DES DROITS CULTURELS** information et éducation
- **BOUSSOLE DES POTENTIALITÉS CITOYENNES** accéder et s'initier

5. Ce qu'on retient !

- **À SAUVEGARDER** le partenariat avec le CNCD 11.11.11
- **À AMÉLIORER** l'idée de se faire rencontrer deux mondes très distincts, le travail dans les villages
- **À ARRÊTER** être trop de partenaires car il n'y a pas de coordination globale

ACTION 3 : FEMMES & GUERRES

DATE 8 - 22 mars 2024

LIEU Moulin Klepper

PUBLIC 11 visites guidées ont été menées et 600 personnes sont venues voir l'exposition

PARTENAIRES Vie Féminine Luxembourg, deCouràJardin



1. Contexte

A travers les médias traditionnels et non traditionnels, nous sommes de plus en plus exposé.e.s à des images de conflits armés en tout genres. Guerres, guerres civiles, révoltes, génocides, etc. le monde actuel est violent. Lorsque cette exposition a été pensée, le choix a été fait de regrouper sous le terme “Guerres”, tous les types de conflits armés.

A cela s’ajoute une montée généralisée de l’extrême droite dans beaucoup de pays démocratiques. Favorisée par la fatigue du peuple à la suite de multiples crises sociales, économiques, politiques, environnementales et sanitaires. Un grand nombre d’Etats sont actuellement sous régime totalitaire et autoritariste.

L’ensemble de ce contexte a pour conséquence, notamment, une hausse du racisme, de l’islamophobie et de l’antisémitisme, à travers des propos, des actes et des lois.

Chaque crise est un moment charnière. Les guerres peuvent à la fois précariser les femmes, les destituer de leurs droits, les renvoyer au foyer et à leur “rôle de procréation”. D’un autre côté, ces temps sombres permettent parfois des avancées : les femmes se sont organisées, émancipées, elles ont lutté, travaillé, et cela leur a permis de continuer à se battre pour leurs droits et de les obtenir.

C’est de ces constats qu’est née l’envie de créer l’exposition “Femmes et Guerres”.

2. Conception du projet

Cette exposition, c'est une exposition de femmes, faites par des femmes pour des femmes. Nous avons pu remarquer que bien souvent, quand on parle de guerre, on parle peu de femmes. Dans les livres, les films et les expositions, on voit les soldats et les hommes politiques en action. Mais où sont les ménagères qui ont tenu debout le foyer ? Celles qui ont été appelées à travailler pour défendre leur pays, voire même à combattre ? Les femmes qui ont résisté ou même collaboré ?

Les femmes sont absentes de notre imaginaire collectif autour des guerres. De la soldate à la mère au foyer, de la petite fille à la femme âgée, nous avons tenté, dans le plus grand respect de leur parole, de faire passer leurs vérités.

C'est pourquoi au moment de la commémoration des deux guerres dites mondiales cette année, au milieu des expositions, reconstitutions et hommages où nous voyons beaucoup d'hommes, cette exposition a pour objectif de mettre en avant, pour une fois, les femmes et rien que les femmes.

Dans tous les témoignages mis en avant, nous n'avons pas cité les noms avant la toute fin. Cela permet aux visiteurs et visiteuses de se projeter selon leurs propres représentations puis de les confronter à la réalité.

Quelle que soit l'époque, la culture ou le lieu, les mécanismes qui se dégagent des guerres sont les mêmes. Nous avons reçu les mêmes récits d'engagements politiques, de sacrifices maternels et de travail pour maintenir la société debout. Mais nous avons aussi reçu les mêmes récits de souffrances psychologiques, de discriminations et de violences sexuelles. Les femmes, partout, en tout temps, conservent une position particulière.

L'exposition a aussi été pensée pour pouvoir être visitée à la fois librement et à travers des visites guidées. Ces visites permettent de susciter le débat et les échanges. On a voulu s'adresser à un public le plus large possible en accueillant les écoles et les associations du territoire.

De ce fait, nous avons rendu l'exposition accessible à différents niveaux par le biais de lectures, vidéos, audios, mises en scène, photographies, objets d'archives et œuvres abstraites.

Il nous tient donc à cœur que toute reprise de cette exposition soit dans la même lignée que ce pour quoi elle a été pensée à la base, c'est-à-dire :

- Une regard féministe ;
- Une visée antiraciste ;
- Un respect de la parole des femmes, au plus près, sans la dénaturer.

3. Genèse

2024 est une année de commémoration des guerres de 1940-1945 (80 ans) et 1914-1918 (110 ans).

En 2023, le théâtre des Moulins a présenté la pièce : "Comme en 14, des femmes au poste" de Dany Laurent. Suite à une précédente collaboration sur l'Histoire des féminismes, le Centre Culturel de Neufchâteau, l'asbl deCouràJardin et Vie Féminine ont décidé de travailler ensemble sur la thématique des femmes en temps de guerres ici et dans le monde, hier et aujourd'hui.

Vie Féminine avait déjà réalisé, en 2018, une exposition, en collaboration avec le Musée Gaumais et des femmes du sud de la province, traitant de la place des femmes dans les deux guerres de 1945 et 1918. Cette exposition a servi de point de départ pour créer celle que vous allez découvrir.

L'exposition est basée sur 5 grandes thématiques : déplacements – corps – maternité/grand-maternité – communication – après-guerre.

Pour la réaliser, une équipe entièrement féminine est allée à la rencontre de femmes qui ont vécu des guerres pour récolter leurs témoignages et leurs ressentis. Ces partages nous ont permis de relever des mécanismes systémiques et universels concernant les femmes en temps de guerre. Nous avons donc regroupé sous le terme "Guerres" tous les types de conflits armés.

Certains témoignages sont de première main et d'autres repris d'autobiographies. Les histoires de 21 femmes ont tissé le contenu de l'exposition. Une attention particulière a été portée à la diversité des femmes entendues, tant par leurs origines que leurs âges ou les périodes de guerres vécues. À travers les témoignages, certains sujets étaient déjà attendus, d'autres nous ont surpris ou ont été très peu abordés.

La réalisation de l'exposition a été conçue à partir uniquement des informations contenues dans les histoires de chacune. Les participantes à l'atelier et des animatrices ont rédigé les textes, réalisé les enregistrements pour les audio-guides, les créations artistiques et la scénographie pour illustrer et symboliser les différents sujets abordés.

Les guerres dont il est question dans cette exposition vont au-delà de la définition générale de conflits entre États. Sont repris : des conflits armés, des coups d'État, des changements de régimes, des guerres civiles, des États oppressifs et violents envers les femmes.

4. Déroulement

Vernissage

Le vernissage a amené beaucoup de monde, des citoyen.ne.s, des personnes d'autres centres culturels,

des politiques. Un verre a été offert suivi d'une rencontre avec une témoignante, Fahimeh Ilghami, militante pour les droits des femmes en Iran et d'un concert des Voix Chamades qui ont travaillé des chants de femmes pour l'occasion.

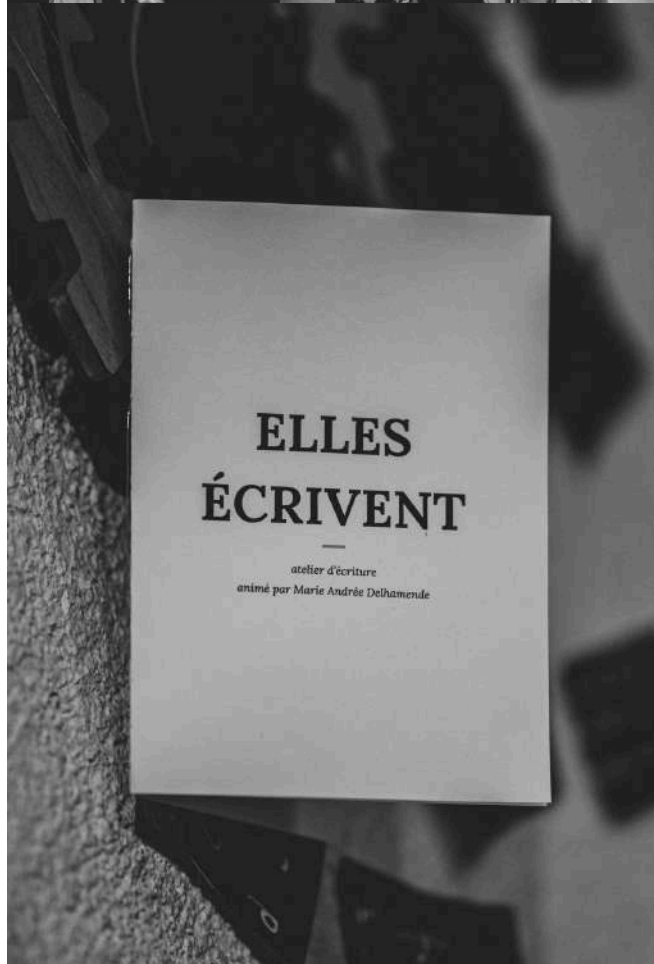
Atelier d'écriture

Un atelier d'écriture avec Marie Andrée Delhamende a été organisé dans l'exposition. Les participant.e.s se sont choisis un aspect à travailler et les textes de l'atelier ont ensuite été ajoutés à l'exposition, augmentant ainsi la portée du propos.

Conférence

de la conteuse (Paroles en l'air) et membre du Cercle Brunehaut, Cercle d'histoire de la Ville de Chinoy, Sylvie Alexandre.

Cette conférence a pour objectif principal de rendre *femmage* à ces femmes qui ont souffert pendant cette Première guerre mondiale : en mettant des mots sur les violences qu'elles ont subies, en racontant les faits qui sont enfin mis à jour grâce au travail d'historiens et de chercheurs. Mais il y a un deuxième objectif en lien avec l'exposition « Femmes & Guerres » au Moulin Klepper à Neufchâteau : la mise en parallèle des drames de 14-18 avec ce qui s'est passé dans les guerres du 20^è siècle et ce qui se déroule encore aujourd'hui pour les femmes de tout âge dans les pays en conflit : en parler et essayer de briser l'indifférence et les tabous, comprendre pourquoi la violence sexuelle est comme une arme, comment défendre les droits des femmes et leur rendre justice... Tout un programme pour cette conférence mais surtout une réalité implacable et dramatique dont il ne faut plus détourner le regard ! Cette conférence a clôturé ces deux semaines d'expositions, avec une trentaine de participant.e.s (quasiment que des femmes).



Visites guidées



Les visites guidées ont été menées par toutes les personnes ayant pris part à la réalisation de l'exposition, les personnes moins à l'aise avec l'exercice ont été accompagnées par un.e animatrice du centre culturel, de Vie Féminine ou de Cour à Jardin. Chacune était légitime pour parler du travail entourant l'exposition, d'échanger avec les jeunes. Ce fut en plus un exercice de confiance en soi. Des classes de Saint Michel, Saint Joseph, le CPAS de Neufchâteau, le CPAS d'Habay, le groupe de bénévoles d'Arlon, ... sont venus visiter l'exposition.

L'atelier théâtre enfant est également venu visiter l'exposition, certains enfants sont ensuite revenus avec leurs parents pour la voir une deuxième fois. Des élèves d'écoles que Libramont, que nous n'avions pas contactées, sont également venus la visiter pour un travail à faire pour l'école. Le dossier pédagogique leur a donc été fourni.

Équipe

Nous avons travaillé de concert entre le centre culturel, de Cour à Jardin, les animatrices de Vie Féminin et leurs bénévoles. Il a été très intéressant de travailler sur ce type de sujets avec des bénévoles qui par ailleurs connaissent également des violences au niveau conjugal et qui ont pu faire des liens entre des pratiques que nous avons abordées pendant l'exposition et leur réalité. Les liens forts ont été créés dans l'équipe, des personnes au parcours et sensibilités très différentes ont pu se rencontrer, partager et créer ensemble. Une expérience très enrichissante à tous niveaux : politique, historique et sociale.



5. Évaluation en regard des droits culturels

A. LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

La participation aux ateliers était gratuite. Au niveau de l'accessibilité, les participant.e.s n'avaient pas de voiture donc nous nous organisions pour faire du covoiturage ou aller les chercher à la gare. Nous avons co-créé la totalité du projet avec elles, nous avons échangé, travaillé, récolté des témoignages, elles se sont senties entièrement légitimes de proposer des idées, de prendre en charge des parties de l'exposition, de faire des visites guidées et de rencontrer des intervenantes. Les participant.e.s avaient des background très variés, des sensibilités et des besoins différents, lorsque ceux-ci émergeaient pendant les ateliers, une personne de Vie féminine proposait un moment d'écoute et de partage soit ensemble soit à elles deux. Beaucoup d'écoute, de compréhension ont eu lieu, ce qui a pu certes allonger parfois la création de l'exposition mais cette écoute était au centre même du projet et c'est ce qui lui a permis d'avoir toute cette richesse.

→ **SUITE** continuer à travailler avec les outils d'éducation permanente

B. LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Le projet a entièrement été pensé et construit entre partenaires et avec les femmes de Vie Féminine. Chacune a apporté son regard, ses valeurs, ses forces, ses compétences, ses envies, ses sensibilités. Certaines se sont penchées sur la lecture et la mise en lien, d'autres plutôt sur les rencontres, les créations artistiques, la scénographie, ... Trois témoins qui ont vécu des situations de conflits et/ou de guerre sont également venues à l'exposition et ont participé à la scénographie en apportant des petites choses de chez elles. Au niveau du public, un atelier d'écriture a été mis en place pour qu'ils puissent s'exprimer sur les différentes thématiques abordées dans l'exposition et venir l'enrichir avec leurs regards. Des petits livrets avec leurs mots ont été ajoutés. Cette exposition s'est créée avec toutes les personnes qui ont souhaité lui apporter quelque chose.

C. L'INTÉGRATION ET LA RENCONTRE

Beaucoup d'échanges ont eu lieu, en sein du groupe de travail qui brassait des personnes très différentes, pendant les visites guidées (avec des écoles, des CPAS, d'autres femmes de Vie Féminine, des publics Article 27, ...), lors des ateliers écritures où chacun.e a pu partager ses textes autour des thématiques abordées dans l'exposition.

D. L'ÉMANCIPATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL

La création de l'exposition a littéralement pour but d'informer sur la place des femmes pendant les guerres, des conditions particulières qu'elles connaissent, de déconstruire le côté genré de la guerre comme quoi il n'y aurait que les hommes qui se battent (dans l'armée ou dans la résistance), voir ce qu'il se passe actuellement dans différentes régions du monde. L'exposition terminait sur les avancées et les reculs des droits des femmes après les guerres, et un rappel crucial que les avancées ne sont jamais acquises, on le voit d'ailleurs aujourd'hui.

6. Les droits culturels activés

- **FLEUR DES DROITS CULTURELS** Nous distinguons deux parties : celle en atelier et celle côté tout public. En atelier, nous avons balayé divers droits culturels, la participation, la communauté et l'éducation vu que nous avons créé nous même tout le contenu de l'exposition. Lors de la visite de celle-ci on peut retrouver : l'accès à l'information, la diversité (mise en avant de tous les conflits dans une visée antiraciste et intersectionnelle) et évidemment le mariage.
- **BOUSSOLE DES POTENTIALITÉS CITOYENNES** L'OA considère que le projet se situe en bas de l'Axe 2 "Refaire Corps & Partager" tirant vers "Dire & Créer". En équipe nous l'avons placé au milieu, en prenant en compte les droits culturels activés dans les ateliers autant que ceux activés par l'exposition.

7. Conclusion

- **À SAUVEGARDER** thématique, travail en éducation permanente, partenariat avec Vie Féminine

ACTION 4 : PARTENARIAT CCN/CPAS : ateliers arts et textiles

DATE 2024 - 2025

LIEU Moulin Klepper

PUBLIC

PARTENAIRE CPAS

1. Contexte

Dans le cadre de la collaboration entre le Centre Culturel de Neufchâteau et le CPAS, un atelier artistique bimensuel a été mis en place à destination des bénéficiaires adultes du CPAS. Ce projet, élaboré à travers plusieurs rencontres, vise à offrir un espace d'expression et de création où les participant.e.s peuvent expérimenter diverses techniques artistiques, tout en partageant leurs envies et besoins. Il s'inscrit dans le cadre d'un processus de réinsertion professionnel accompagné par le CPAS.

2. Conception du projet

Le projet a débuté par une première réunion de travail le 8 août 2024, réunissant Marie Hermant et Camille Louppe pour le Centre Culturel, ainsi que Françoise Hennuy et Nadège Lefèvre pour le CPAS. Cette rencontre a permis de définir les grandes lignes du partenariat et les objectifs des ateliers.

Afin d'instaurer un climat de confiance et de convivialité, une rencontre avec les bénéficiaires potentiels s'est tenue le lundi 9 septembre 2024. Cette rencontre, animée par Françoise, Nadège, Camille et Marie, a permis aux participant.e.s d'échanger sur leurs attentes, leurs envies et leurs disponibilités dans une ambiance chaleureuse et informelle.

Objectifs des ateliers

- Offrir un espace bienveillant et inclusif pour découvrir et expérimenter des techniques artistiques.
- Encourager l'expression personnelle et la créativité des participant.e.s.
- Construire les ateliers de manière participative, en tenant compte des attentes et idées des participant.e.s.

Organisation des ateliers

Les ateliers se tiennent les lundis, selon le calendrier suivant :

- Jusqu'à novembre : de 9h30 à 12h30
- À partir de décembre : de 12h30 à 15h00 (un horaire modifié pour faciliter l'organisation).

3. Déroulement des ateliers

Atelier Collage

Lors de cette séance, les participant.e.s ont été invité.e.s à se présenter et à partager leur monde intérieur à

travers des collages. Cette technique, accessible et ludique, a permis de briser la glace et de poser les bases d'une dynamique de groupe bienveillante.

Autoportraits en tissu

Durant ces séances, les participant.e.s ont exploré la création d'autoportraits en tissu. Ils et elles ont commencé par dessiner le portrait d'un.e autre participant.e au travers d'une vitre. Ensuite, à partir des dessins réalisés, ils et elles ont découpé des formes dans divers tissus avant de les assembler en utilisant différentes techniques comme le collage textile et la broderie, le choix des tissus s'est fait en fonction d'une palette de couleurs personnelles, stimulant la réflexion et la créativité et donnant une dimension unique à chaque autoportrait, mêlant ainsi expression artistique, exploration des textures et valorisation de l'identité de chacun.e à travers des créations originales.

4. Évaluation intermédiaire avec les participant.e.s

Une évaluation a été proposée aux participantes en janvier 2025. Chacune s'est exprimée sur son ressenti par rapport aux ateliers, ce qui leur a plu, ce qu'elles souhaiteraient changer,... Cette évaluation s'est faite en 2 temps :



La toile d'araignée

Objectif : prendre le pouls du bien être des participantes et des points à garder et/ou à améliorer.

Déroulement : les participantes ont complété individuellement une toile d'araignée en indiquant leur "satisfaction" sur une échelle de 1 à 10. Cette toile a servi ensuite de base de discussion.

Ce qui ressort:

- Le déroulement des ateliers, l'accueil et l'ambiance sont à garder. Les participantes se sentent en confiance et souhaitent rester en petit groupe, besoin de sécurité, de cocon. Cependant, au vu des absences récurrentes ou ponctuelles (dû à des problématiques individuelles), les participantes proposent que l'on augmente la taille du groupe. Nous pourrions aller jusqu'à 10 personnes.
- L'espace est agréable mais ne peut pas être investi par des rangements, une appropriation de l'espace. Pour le confort de l'atelier et la praticité, avoir un espace dédié est essentiel. La possibilité de créer cet espace dans la petite maison est une bonne solution.
- Au niveau des horaires et de la durée, elles souhaitent des ateliers plus longs. On décide d'adapter les horaires de 11 à 15h. L'idée est de partager le dîner ensemble pour un moment léger et convivial.

Moodboard/brainstorming

Objectif : échanger sur le contenu des ateliers, sur ce qu'on y apprend, découvre et co-construire la vision des ateliers futurs



Déroulement : les participantes ont réalisé, ensemble, de grandes affiches reprenant leurs idées et envies pour la suite.

Ce qui ressort : une envie générale ressort : apprendre des choses plus "techniques" autour de la couture et de tout ce qui est arts textiles. Découvrir la couture, le patchwork, le crochet, le tricot, le punchneedle, la broderie,... Faire aussi des partages de savoirs entre les participantes. Par rapport aux ateliers artistiques réalisés jusqu'à présent, il semble que cela soit d'une part trop confrontant,

parler de soi à travers le collage par exemple, d'autre part l'envie d'apprendre des techniques qu'elles ne connaissent pas ou plus difficiles.

5. Évaluation au regard des droits culturels

A. LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

Les premiers ateliers ont rencontré un accueil positif de la part des participant.e.s. Le projet, conçu pour évoluer au fil des séances, permet d'adapter les thématiques et les techniques en fonction des envies exprimées.

Ce partenariat est une opportunité précieuse pour encourager l'expression personnelle, valoriser les compétences des participant.e.s et renforcer les liens entre le CPAS et le Centre Culturel.

Les ateliers ont lieu au Moulin Klepper. Certain.e.s participantes n'ont pas de voiture donc il a fallu s'organiser pour rendre le lieu accessible, une participante venait même parfois à pied. L'horaire a été adapté en fonction des besoins exprimés : au début l'atelier avait lieu la matinée et a ensuite été déplacé de 11h à 15h pour profiter du repas tou.te.s ensemble et profiter d'un temps plus long. Au niveau financier : le CPAS a pris en charge le coût de l'atelier dans le cadre de notre partenariat (2100€). Au niveau du contenu des ateliers, ceux-ci ont été pensés et réalisés sur mesure en fonction des envies et besoins des participantes. Il est co-construit avec les participantes au fil des ateliers.

Nous avons connu différents obstacles lors de ces ateliers :

- > Certaines participantes n'ont pas pu venir régulièrement, pour des raisons personnelles
- > La présence d'une assistante sociale du CPAS a pu brider l'expression de certaines. Il reste une autorité et le partenariat s'est fait dans le cadre d'une réinsertion professionnelle donc leur présence était obligatoire,

cela va un peu à l'encontre de nos valeurs, on voudrait que ce soit sur base volontaire et non lié à l'acquisition de droits.

> L'espace ne permet pas une appropriation sur le long terme. L'absence de lieu dédié pour ranger le matériel ou s'installer librement reste un frein à l'implication continue.

→ **SUITE** Redéfinir les lignes du partenariat et le cadre des ateliers avec le CPAS

B. LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Les participantes ont été pleinement actrices du projet : le projet qui a été pensé préalablement pour encourager l'expression de soi (ex. : autoportrait en tissu, collage personnel) a évolué vers des demandes techniques. En effet, l'expression de soi était trop confrontante, elles ont préféré l'aspect technique. Elles ont également exprimé leurs envies et leurs besoin de partager un moment convivial ensemble, d'où le changement d'horaire.

C. L'INTÉGRATION ET LA RENCONTRE

Ces ateliers permettent aux participantes de retrouver quelques codes : sortir de chez soi, être attendue, apprendre de nouvelles techniques, s'exprimer, échanger avec d'autres participantes. Cela a été possible grâce au petit groupe mis en place, à la bonne entente entre elles et aux moments conviviaux partagés.

Au fil des ateliers, une belle dynamique s'est installée : les participantes tissent des liens, échangent même en dehors des séances, notamment autour du crochet. Elles sont demandeuses de plus de temps ensemble, regrettant la longue pause entre juin et septembre. Malheureusement, faute de moyens humains, il n'est pas possible pour le moment d'ajouter des ateliers sur cette période. On réfléchit cependant à des alternatives : un moment informel, une rencontre estivale...

Certaines participantes ne peuvent pas venir régulièrement, pour des raisons personnelles. Pour éviter les annulations quand le groupe est trop restreint, on a décidé d'agrandir le groupe jusqu'à 10 personnes, tout en gardant l'ambiance cocon qui fait la force de ces rendez-vous.

Les retours confirment que l'atelier est un espace où chacun.e se sent accueilli.e, écouté.e, et peut apprendre à son rythme, sans jugement. Ce climat de confiance permet aussi à chacune de participer à la construction du contenu.

Pour l'avenir, nous continuerons à développer les techniques autour du textile (couture, broderie, tricot, etc.), comme demandé par le groupe. Il convient aussi de penser à un espace plus approprié et modulable, qui permettra de ranger du matériel et de s'installer plus confortablement (l'étage de la petite maison).

Pour clôturer l'année, nous avons organisé une sortie à Animalaine, musée vivant de la Laine situé à Bastogne. On y a découvert un parc animalier avec 25 espèces d'animaux lainiers, un musée présentant les étapes du travail de la laine tant d'aujourd'hui qu'au début du XXe siècle et une maison d'époque reconstituée.

D. L'ÉMANCIPATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL

Le projet y répond par son existence et les échanges qu'il permet. Les moments conviviaux, l'écoute des besoins, un apprentissage sans jugement et au rythme de chacune ont été bien plus importants que les créations elles-mêmes. L'apprentissage de nouveaux savoir-faire renforce la confiance en soi et en ses capacités. Ce projet contribue à soutenir la réinsertion par la valorisation des compétences techniques mais aussi et surtout sociales. Aussi, les participantes sont invitées à partager leurs connaissances aux autres dans des domaines qui les passionnent (liés au textile). Par exemple, Stéphanie, une des participantes, est passionnée par le crochet et partage ses trucs et astuces au fil des ateliers. C'est très valorisant et permet une transversalité.

6. Les droits culturels activés

- **FLEUR DES DROITS CULTURELS** Nous estimons que l'atelier pour les bénéficiaires du CPAS a principalement activé les droits suivants : la coopération car l'atelier a été créé par elles et évolué selon les besoins (tant au niveau du contenu que de la logistique), l'éducation par l'échange de savoirs entre les participante.s ainsi que la participation car elles ont été pleinement actrices du projet.
- **BOUSSELE DES POTENTIALITÉS CITOYENNES** L'OA considère que le projet se situe entre "Refaire Corps & Partager" et "Accéder et S'initier". Ce qui a été également défini en équipe.

7. Conclusion

- **À SAUVEGARDER** le partenariat, le petit groupe, l'écoute et l'apprentissage au rythme de chacun.e, les moments conviviaux
- **À AMÉLIORER** la nature du partenariat (l'obligation de présence)
- **À ARRÊTER** -

ACTION 5 : PARTENARIAT CCN/MDE - stage "mise en scène"

DATE 2024 - 2025 **LIEU** Moulin Klepper

PUBLIC groupe de 12 enfants de 8 à 12 ans

PARTENAIRE Maison des enfants

1. Contexte

Ce stage est le fruit d'une première collaboration entre la Maison des Enfants de Neufchâteau (accueil temps libre) et le Centre culturel, rendue possible grâce à un subside PAD (Partenariat Automne Détente) octroyé par l'ONE. Ce soutien financier vise à encourager les partenariats entre structures pendant certaines périodes de congés scolaires. Angélique Bièvre coordinatrice de la MDE et Camille Louppe, animatrice du CC se sont rencontrées pour définir le contenu de ce stage : un stage à destination des enfants de 8 à 12 ans appelé "mise en scène"

Le subside, nous permet de travailler avec trois animatrices afin d'accompagner les différentes facettes du stage :

- Mailys Dumon, animatrice freelance : écriture, mise en scène et jeu d'acteur.trices ;
- Camille Louppe, animatrice du Centre culturel : création des costumes ;
- Marine, animatrice à la MDE : réalisation des décors.



2. Objectifs du stage

- Permettre aux enfants d'être acteurs.trices de leur projet, dans tous les sens du terme. Acteur.rice de la pièce qu'ils vont créer collectivement et acteurs.trices dans le fonctionnement, le déroulé du stage, dans la gestion de leur temps au sein des différents ateliers.
- Proposer aux enfants une expérience théâtrale complète, mêlant jeu, écriture, création de costumes et décors et apprendre des techniques liées aux différentes pratiques.
- Valoriser les enfants en leur permettant de présenter, en fin de stage, leur création, lors du spectacle de clôture de la Maison des Enfants devant un public de plus de 100 personnes
- Créer une énergie créatrice et fédératrice ainsi qu'un cadre bienveillant et épanouissant pour les enfants.
- Rendre le stage accessible à toutes et tous via un tarif préférentiel pour des familles précarisées.

3. Déroulement du stage

- Ensemble, les enfants ont choisi des contes qu'ils ont ensuite réinterprétés et transformés en pièces de théâtre : Roméo et Juliette et BabaYaga. Le groupe, composé de 15 enfants, a été scindé en deux afin de permettre à chacun.e de s'exprimer pleinement dans la création.
- Les enfants ont circulé entre ces trois ateliers, progressant à leur rythme et participant à toutes les étapes de la création.
- Un groupe de volontaires enthousiastes a également été missionné pour assurer les interludes entre les autres spectacles de danse (des enfants de tous les stages de la MDE).

4. Évaluation au regard des droits culturels

A. LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

Le stage s'est déroulé au Moulin Klepper et à la Maison des Enfants (notre partenaire). Grâce au subside PAD de l'ONE, le projet a pu être proposé à un tarif préférentiel pour les familles précarisées et a permis de mettre en place ce projet avec 3 animatrices. L'approche pédagogique était basée sur l'expérimentation artistique par le jeu, l'écriture, le costume et les décors, Aucun obstacle n'a eu lieu.

B. LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Les enfants ont créé une pièce de théâtre collectivement et tout ce qui la compose. Ils ont choisi les contes, réécrit les histoires, joué sur scène, conçu les costumes et les décors. Le processus participatif et créatif a eu lieu dans tous les sens du terme. Les enfants ont également été actrices dans le fonctionnement, le déroulé du stage, dans la gestion de leur temps. La prise de parole et l'imaginaire de chaque enfant ont été valorisés dans un cadre bienveillant.

C. L'INTÉGRATION ET LA RENCONTRE

l'événement permet-il de soutenir une meilleure intégration des citoyens dans la société ? Quels liens ont été créés entre artistes, habitants, acteurs ? Les conditions étaient-elles réunies pour que les participants partagent et se rencontrent réellement autour de lieux, d'expériences ?

Ce stage a permis une rencontre entre différents publics : enfants, animateurs issus de plusieurs structures, familles. Le fait de travailler en petits groupes et de produire une œuvre collective a renforcé les liens sociaux entre les enfants. Ce stage est le fruit d'une première collaboration entre la Maison des Enfants de Neufchâteau et le Centre culturel. La présentation finale devant plus de 100 personnes a également permis une ouverture vers le public et un moment de partage entre les familles, les enfants et les animatrices qui sont en demande pour une nouvelle édition.

D. L'ÉMANCIPATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL

Ce projet a contribué à l'émancipation des enfants en les impliquant dans un processus de création complet. Ils ont gagné en autonomie, en confiance, en expression personnelle. En leur permettant d'incarner plusieurs rôles (auteur, acteur, costumier, scénographe...), on les invite à prendre conscience de leurs capacités. Si le projet ne se situe pas directement dans une critique des normes ou des dogmes, il propose néanmoins un



cadre émancipateur où chacun peut prendre sa place, faire entendre sa voix et être valorisé publiquement. Cela contribue indirectement à un changement social durable.

5. Les droits culturels activés

- **FLEUR DES DROITS CULTURELS** Nous estimons que le stage "Mise en scène" a activé principalement la Coopération et la Participation car les enfants ont été pleinement acteurs.ice.s dans leur stage, autant au niveau du contenu que d'un point de vue logistique. Nous avons également souligné l'Éducation pour la pluralité des savoirs qui a été appris et transmis.
- **BOUSSOLE DES POTENTIALITÉS CITOYENNES** L'OA considère que le projet se situe en haut de l'Axe 1 "déconstruire et réinventer". En équipe, nous l'avons également rapproché de "Accéder & s'initier" car pour certains enfants c'était la première fois qu'ils faisaient du théâtre et/ou de la couture.

6. Conclusion

Ce stage a été un véritable succès : les enfants se sont investis avec enthousiasme, et le retour des familles a été extrêmement positif. Pour reprendre les mots d'un parent qui peut exprimer bien le sentiment général :

"Elle n'est jamais revenue d'un stage avec autant d'étoiles dans les yeux."

Cette création collective a permis aux enfants de vivre un projet complet, riche en découvertes artistiques, en autonomie et en fierté. L'ambiance a été marquée par une énergie très positive.

De plus, ce stage a permis au Centre culturel de se faire connaître et de rayonner.

Au vu de cette belle expérience, nous avons d'ores et déjà envie de renouveler l'aventure l'année prochaine, en poursuivant cette belle dynamique de partenariat et de création partagée. Les parents et les enfants sont demandeurs.

- **À SAUVEGARDER** le partenariat, l'idée de création théâtrale complète, l'écoute des besoins et envies des enfants, les rendre acteurs de leur stage
- **À AMÉLIORER** la nature du partenariat (l'obligation de présence)
- **À ARRÊTER** -

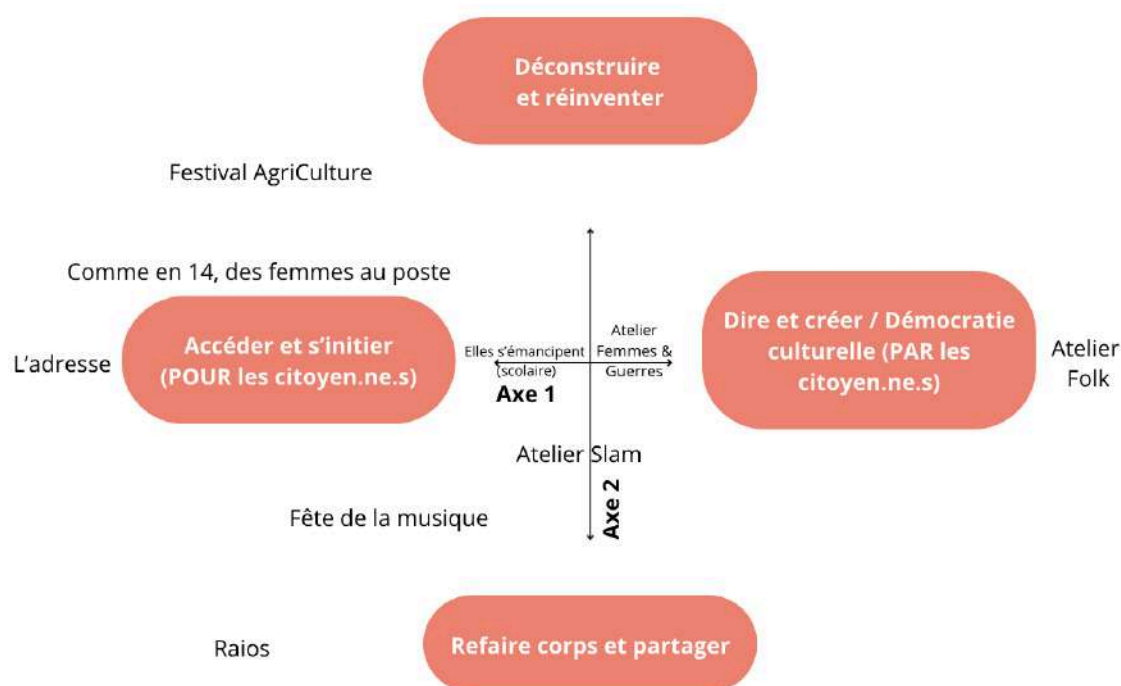
CONCLUSION DE L'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation de la saison 2023-2024 a uniquement été faite par l'animatrice en place et les partenaires. L'auto-évaluation de la saison 2024-2025 a été faite en équipe, avec les partenaires et avec l'OA. A l'avenir, l'auto-évaluation sera faite également avec le Conseil d'Orientation.

Pour les évaluations futures, nous avons créé un outil → **ANNEXE 10** qui nous permettra de cadrer l'évaluation dès le début de projets et de n'oublier personne dans le processus.

1. Saison 2023-2024

Nous avons eu la possibilité d'évaluer toutes les activités car elles n'étaient pas encore trop nombreuses, c'est pourquoi elles se retrouvent toutes sur le schéma. Nous reprenons ici les conclusions uniquement liées aux actions emblématiques.



Qu'est ce que ça nous dit ?

A l'heure actuelle, on voit qu'il serait intéressant pour le Centre culturel de se pencher sur la démocratie culturelle qui rencontre l'axe 2. Cela voudrait donc dire se pencher sur des ateliers qui permettent de travailler son esprit critique et/ou qui seraient basés sur la rencontre.

2. Saison 2024-2025

En fonction de la conclusion de la saison 2023-2024, nous avons mis notre énergie sur le développement des ateliers du Centre culturel et avons notamment procédé à l'embauche d'une nouvelle animatrice pour ce faire.

Nous avons travaillé l'axe 2 "Refaire corps et partager" via des projets tels que le partenariat avec le CPAS et Femmes & Guerre principalement. C'était l'objectif du festival Agriculture, mais comme nous l'avons vu, nous estimons que nous n'avons pas rempli nos objectifs à ce niveau. Nous avons travaillé la partie "Déconstruire et réinventer" également sur l'Axe 2 via des projets tels que "Mise en scène", "Femmes & Guerres" et "Elles s'émancipent".

Nous avons travaillé l'axe 1 "Accéder à s'initier" via des projets comme le partenariat avec le CPAS et le stage "Mise en scène" et un peu "Femmes et guerres" et le "Festival Agri-Culture". L'axe 1 "Dire & Créer" a été principalement sollicité par les projets : "Femmes et Guerres", l'atelier CPAS, et le stage "Mise en scène".

Nous souhaitons continuer à développer nos projets sur l'axe 2 en utilisant les outils de l'axe 1.

Conclusion de l'auto-évaluation et suite

Nous avons beaucoup travaillé sur l'accessibilité financière de nos activités, même s'il reste du travail pour l'accès à nos ateliers et sur l'accompagnement des participant.e.s pour qu'ils soient pleinement acteur.ice de leur atelier, événement ou stage. Un gros travail qui va nous occuper par la suite est l'obstacle symbolique.

Plusieurs projets ont permis de placer les participant.e.s en tant qu'acteur.ice (lors d'ateliers textiles, de la création de l'exposition collective, de la réalisation d'une pièce de théâtre par des enfants ou encore de moments de débat autour du féminisme). Les habitant.e.s, enfant, jeunes ont pu apprendre de techniques et les utiliser afin de s'exprimer, exprimer leur créativité et parfois même informer dans le cas du projet "Femmes et Guerres". On voit que la diffusion uniquement ne permet pas d'activer les droits culturels comme il se doit. C'est pourquoi nous souhaitons que la plupart de spectacles fassent partie d'un projet plus large dans lequel les participant.e.s, spectateur.ices soient impliqués.

Un obstacle majeur qui revient à différents moments de cette analyse concerne la rencontre entre publics. On note que lorsque l'on échange avec des publics plus fragilisés, un cadre souple et bienveillant est essentiel et que le mélange des publics n'est pas chose aisée. Il peut être une boussole mais ne sera jamais acquis sur le temps court. Il faut le construire patiemment, en respectant les rythmes et les réalités de chacun.e.

Enfin, l'émancipation individuelle et collective a été au cœur de différents projets. En favorisant l'expression de soi, l'écoute, l'expérimentation artistique, mais aussi la confrontation à des enjeux sociaux, ces projets ont permis de commencer à développer une posture citoyenne plus consciente et engagée.

En conclusion,

Nous souhaitons continuer sur notre lancée et renforcer notre travail : la co-construction avec nos différents publics, la création de projets qui englobent différents droits culturels, la prise en mains d'enjeux sociétaux, l'expression individuelle et collective, le soin et l'écoute apportés aux groupes.

Nous souhaitons améliorer notre accessibilité financière, notre accueil avec un lieu à notre image et adapté et le mélange des publics. C'est un travail qui va prendre du temps, qui ne sera certainement jamais fini mais nous souhaitons poser les premières pierres.

Enfin, nous souhaitons commencer à travailler l'obstacle symbolique, le frein qu'il peut y avoir pour participer à un événement dit culturel ou à des ateliers.

2.2 / Rapport de l'analyse partagée du territoire

Les ressources

Nous avons utilisé et créé différentes ressources pour sonder notre territoire. Ces ressources sont de différentes natures.

D'un côté il y a celles qui ont été réalisées préalablement à la demande de principe comme :

- Des sondages provenant du Groupe d'Action Local (GAL) HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER
- L'analyse de l'Office du Tourisme
- 2 enquêtes et analyses menées en 2011-12 et 2017-18 par le Centre culturel de l'époque
- Les résultats des travaux menés par la Fondation Rurale de Wallonie en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement Rural

Ces différentes analyses sont à retrouver en annexe → **ANNEXE 7**.

D'un autre côté nous avons créé des dispositifs et moments de rencontres spécifiquement pour la création du centre culturel et la prise de connaissance avec le territoire et ses habitant.e.s comme :

- La mise en place d'un OA élargi sur base des conclusions du PCDR qui met en avant le renforcement de la cohésion sociale et la préservation d'un environnement de qualité
- Un questionnaire papier et en ligne pour la population
- La création de panneaux de rencontre lors d'événements qui nous apporte un regard d'amour et de résignation par rapport aux générations futures
- Deux journées de cartographie politique de nos espaces publics avec les Territoires de la mémoire qui ont permis identifié des points d'attention pour favoriser la rencontre entre habitant.e.s et changer de regard sur la ville

Ces différentes analyses sont à retrouver en annexe → **ANNEXE 8**.

Accompagnement avec le CESEP

Nous avons sollicité un accompagnement du CESEP pour la suite de l'analyse partagée afin qu'elle réponde mieux à nos besoins. Nous avons ensemble établi une question qui nous sert de boussole à propos de leur rêve et leur petite flamme pour apprendre à connaître notre public. De cette rencontre sont nés les projets suivants :

- Questions au Conseil communal des enfants qui nous fait part de rêves relativement matériels et proches d'eux
- Réalisations artistiques "Le Moulin de demain" où nous retrouvons couleurs, nature et animaux mais pas d'habitant.e.s
- Retour des ateliers d'écriture (adultes) et de théâtre (jeunes) autour de La petite flamme qui font la part belle à la temporalité (grandir et ne pas grandir), l'amitié, une clairvoyance par rapport à l'état du monde et en même temps des rêves faisant la part belle à l'imaginaire

À propos de notre question boussole :

Le Conseil d'Orientation s'est réuni plusieurs fois avec Myriam van der Brempt du CESEP⁷ pour définir ce que nous cherchons à savoir de notre public afin d'obtenir des réponses qui ne vont pas tout azimut et surtout que nous pouvons traduire d'un point de vue culturel.

Après un bon nombre d'échanges disponibles en annexes (**→ ANNEXE 10, point 5**) nous avons décidé de poser la question suivante à nos proches "Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce serait quoi, votre petite flamme ?"

Nous avons trouvé que cette question était trop intime et trop directe, qu'il faut prendre le temps car beaucoup n'y ont jamais pensé. Cela nous dit déjà quelque chose. Prenons-nous encore le temps de penser à nos rêves? Prenons-nous encore le temps de rêver? Nous avons alors décidé de faire quelques rencontres, citées ci-dessus, au regard de la petite flamme.

Conclusion

Pour cette analyse partagée nous avons donc été à la rencontre d'acteurs culturels de la région, d'habitant.e.s, d'enfants et parents de nos ateliers.

Nous avons travaillé avec le CO et le CESEP pour la lecture des résultats des différentes actions et en avons dressé des conclusions sous forme d'enjeu que vous trouverez au point suivant.

⁷ Centre Socialiste d'Education Permanente

Si c'était à refaire

La réalisation de cette analyse partagée a été riche en enseignements. Bien sûr, s'agissant du premier dépôt de demande de reconnaissance et de la création d'une équipe pendant ce processus et un départ précipité en congé de maternité, nous avons appris tout en faisant.

Nous retenons que pour sonder notre territoire nous avons besoin de deux choses principales : une question boussole (apprendre à bien définir ce que nous cherchons pour éviter des questions-réponses tout azimuth) définie à l'avance et des moments de partages avec des publics plus variés. Il est à noter que d'autres moments de rencontres, notamment avec les villages étaient prévus sous forme de marches exploratoires, mais dû à au départ anticipé en congé de maternité d'une animatrice et l'arrivée d'un remplaçant, ce projet n'a pas pu avoir lieu avant la remise du dossier de reconnaissance. La connaissance du territoire et des habitant.e.s étant au cœur même de l'action d'un centre culturel et essentiel pour mener à bien nos pratiques nous souhaitons inclure ce projet dans le contrat programme prochain afin de pouvoir prendre le temps de la rencontre.

2.3 / Projet d'action culturelle

Réunions du Conseil d'Orientation

13 septembre 2023 : première réunion du Conseil d'Orientation

11 octobre 2023 : Mission d'un CC et analyse partagée

15 novembre 2023 : Vision et projet pour notre analyse partagée

15 décembre 2023 : "Vis mon village"

10 janvier 2024 : "Vis mon village"

10 avril 2024 : "Vis mon village"

24 avril 2024 : Travail sur les cartographies subjectives

15 mai 2024 : rencontre avec Myriam van der Brempt du CESEP

10 & 11 juin 2024 : Cartographie subjective avec les Territoires de la mémoire

22 mai 2024 : CESEP – travail sur notre *question*

18 février 2025 : définition des enjeux

à venir : réunir de remerciement pour le travail accompli, présentation formelle des enjeux et opérations culturelles ainsi que le lancement de la nouvelle saison

Formulation des enjeux

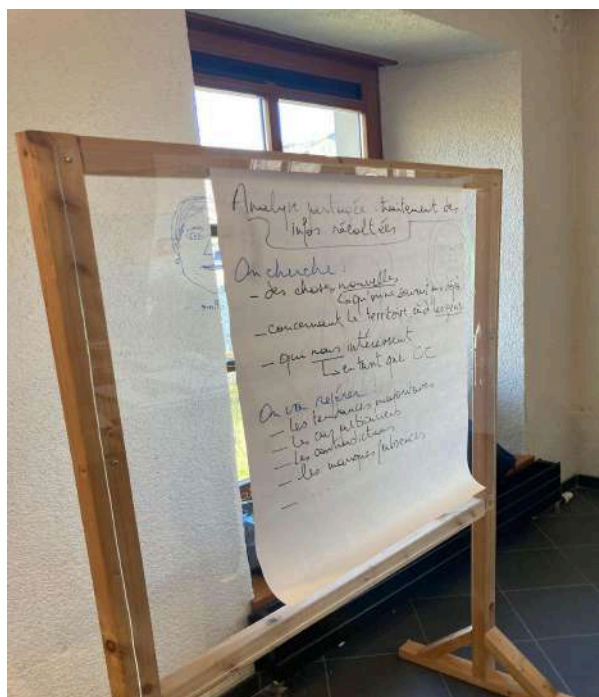
Le 18 février 2024, nous nous sommes réunis lors d'une journée de travail avec le Conseil d'Orientation accompagné de Myriam van der Brempt du CESEP. Afin de pouvoir analyser tous les documents de l'analyse partagée avec les mêmes lunettes nous avons bien précisé ce que nous cherchions.

→ C'est quoi un enjeu ?

- Un enjeu est ce que l'on souhaite gagner pour tous et toutes, une visée qui doit se concrétiser dans des activités précises, tangibles. Une transformation à favoriser.
- Quelque chose sur quoi je pense avoir une prise, une capacité d'agir
- Ça se joue, c'est en jeu
- On peut gagner ou perdre – prise de risque
- Problème de société qui se traduit au niveau de Neufchâteau
- Les gens doivent être plus acteurs de leur centre culturel
- Qu'est ce qui anime les gens ?

→ Critères de sélection

- Renvoyer aux points forts du Centre culturel
- Être susceptible d'être relayé par des groupes ou partenaires impliqués
- Être en lien avec des solidarités ou complicités internationales / avec des réalités locales ou régionales prioritaires ou urgentes



→ On cherche

- des nouvelles chose / qu'on ne sait pas déjà
- concernant le territoire / c'est-à-dire les gens
- qui nous intéressent / en tant que CC

→ On va repérer

- les tendances majoritaires
- les cas particuliers
- les contradictions
- les manques / les absences

→ On plonge dans la réflexion !

Au vu de la réalité du centre culturel, des temps humains et des moyens financiers nous avons décidé de nous concentrer sur *deux* enjeux. Nous ne souhaitons pas en travailler qu'un car nous ne voulons pas mettre tous nos œufs dans le même panier si un enjeu ne prend pas et nous souhaitons pouvoir diversifier nos actions, passer de l'un à l'autre. Trois enjeux nous semblent bien trop importants pour notre petite équipe.

Après avoir fait le point pour lire les documents de la même manière, chaque ressource a été lue et analysée par 2 personnes différentes. Chacun a restitué son analyse au reste du groupe.

Nous avons dû faire le tri entre ce qui est de toute façon obligatoire dans notre action (comme les partenariats, l'accès financier, la décentralisation) et les sujets plus logistiques (le manque de locaux). Ceux-ci sont néanmoins essentiels et interviendront plus tard dans le choix des enjeux. Nous avons également dû attirer l'attention sur le fait que dans certaines ressources, les retours sont situés (enfants, personnes faisant du théâtre, ...).

Nous avons donc procédé par un tour de table en demandant aux personnes présentes de s'exprimer sur leur ressenti à la lecture de tous ces documents, qu'est ce qu'ils ont entendu le plus, qu'est ce qui les a "gratté"?

Voici une liste non exhaustive des mots de la discussion :

Reconnexion – Plus de rencontres – Se rassembler – sortir de chez soi – vivre ensemble en se sentant en sécurité – Cohésion sociale – Lieux communs – Se réapproprier l'espace – Préservation du cadre de vie qui est le nôtre (cadre de vie) Une ville dans la ruralité au travers nos racines, notre passé – Que le passé serve au présent – Retour à l'imaginaire – pour se retrouver soi et pour développer le collectif – Tisser la magie, l'imaginaire – reprendre possession de son identité – la construction de nouveaux récits

→ Ce qui ressort

L'importance des **lieux de rencontres et de cohésion sociale** (dû à la solitude, l'augmentation des inégalités et la précarisation des habitant.e.s)⁸ a été soulevé à maintes reprises, que ce soit lors de la lecture des documents-ressources, du CA élargi, lors des ateliers d'écriture ou de la création de la cartographie politique des espaces publics. L'identité locale – le sentiment d'appartenance – revient également souvent car les villages/quartiers ne se sentent pas comme faisant partie d'un tout, ici donc de la commune.

↳ Nous regroupons l'ensemble de ces questions sous l'enjeu **"ESPACE PUBLIC"**

La **nature et l'imaginaire** (les jeux, les couleurs) sont beaucoup revenus de la part des enfants et des jeunes ados. La place du temps et des rêves est importante. D'autre part, dans les retours des habitant.e.s

⁸ Constats réalisés lors du CA élargi du 13 mai 2023

sur les panneaux lors d'événements, plusieurs messages de résignation face à l'heure actuelle ont pu être lus (anxieux pour le climat, sensible à la dérive de l'industrie, arrêter le racisme et le harcèlement, ému par rien, en colère car c'est la fin du monde et tout le monde s'en fout, je suis libre quand je bois). Concernant les messages pour les générations futures, ils sont tout autant résignés : soyez créatifs pour le futur, courage à vous, Promis on essaie .. désolé pour tout ce qu'on a raté, soyez heureux, Désolé pour le monde qu'on vous laisse, le monde est dominé par l'argent. Les messages globalement parlent du fait de l'importance de profiter de la vie, portent des excuses pour le monde laissé, de l'importance du lien à la nature. L'apaisement provient de la famille, des amis du cadre de vie proche de la nature.

↳ Nous regroupons l'ensemble de ces questions sous l'enjeu **"IMAGINAIRES"**

Formulation des enjeux en opérations culturelles

En prenant également en compte les conclusions de l'auto évaluation, concernant majoritairement l'importance de l'écoute et du soin apporté à l'autre, du mélange des publics, de la prise en main d'enjeux sociétaux, l'obstacle symbolique lié à "la culture", l'importance des projets complets qui positionnent les participant.e.s en tant qu'acteur.ices, nous dressons les constats dont découlent les enjeux suivants :

→ Enjeu 1 : Espace public

- *Étant donné que les habitant.e.s ont un besoin de **lieux de rencontre**,*
- *Étant donné que les habitant.e.s ont un besoin d'**appartenance**,*
- *Étant donné que les habitant.e.s ont un besoin de **renforcer leur identité locale**,*
- *Étant donné que **le centre culturel n'est pas encore très connu** par les habitant.e.s,*
- *Étant donné que le centre culturel n'a **pas encore d'espace adéquat et identifié** par les habitant.e.s,*

Nous avons donc fait de la **RÉAPPROPRIATION COLLECTIVE DE L'ESPACE PUBLIC** dénommée "La maison" notre première opération culturelle.

→ Enjeu 2 : Imaginaires

- *Étant donné la **résignation** des habitant.e.s **par rapport au futur**,*
- *Étant donné que **les adultes ne prennent plus le temps de penser à leurs rêves** ou même de rêver (cf. petite flamme avec le CESEP et essai de cartographie subjective),*
- *Étant donné **l'importance du rêve et des imaginaires pour les enfants**,*

- *Étant donné l'empathie, l'amour et l'espoir* malgré tout, **pour les générations futures**,
- *Étant donné le repli sur soi* des habitant.e.s,
- *Étant donné la situation politique actuelle* (montée de l'extrême droite),
- *Étant donné l'absence de rêves et de projections pour le futur*,

Nous avons donc fait du **SOULÈVEMENT DES IMAGINAIRES** notre deuxième opération culturelle.

Nous avons ensuite présenté ces enjeux :

- aux associations et institutions culturelles du territoire (13 juin 2025)
- à notre Organe d'administration (27 mai 2025)
- à notre Assemblée générale (27 mai 2025)

Objectifs des opérations culturelles

→ La réappropriation collective de l'espace public "La maison"

a pour objectifs

- de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitant.e.s et avec la nature,
- d'améliorer l'image qu'on les chestrolais.es et les habitants des villages, concernant leur commune,
- de sortir "la culture" de ses locaux et enlever la barrière symbolique de l'accès à la culture,

Pour ce premier objectif, nous allons rendre les habitant.e.s acteurs et actrices de l'embellissement de leur *maison* : découvrir de nouveaux endroits et les mettre en valeur à leur manière. En prenant, collectivement, une part active dans la beauté matérielle de la ville, nous sommes persuadés qu'ils et elles prendront soin de leur environnement et de leurs pairs. Le processus est ici aussi si pas plus important que le résultat final.

—

Nous souhaitons inciter les habitant.e.s à sortir de chez eux en proposant des moments de rencontres culturelles dans les rues et sur les places. Nous allons prioritairement nous concentrer sur Neufchâteau ville, même si nous connaissons l'importance de la décentralisation pour les habitant.e.s. Au vu des moyens humains et financiers, nous

voulons prioritairement connaître les voisins du centre culturel pour ensuite s'étendre. Nous souhaitons prendre le temps de les rencontrer, rue par rue.

—

Le cadre de vie et la nature qui nous entourent sont importants pour les habitant.e.s. Ils sont régulièrement revenus dans l'analyse partagée. Nous souhaitons donc imbriquer des rencontres culturelles à divers endroits tels que la vallée du lac, le bois d'Ospau (ou tout autre forêt choisie par les habitant.e.s), des endroits plus insolites.

—

Pour créer ces moments de rencontres culturelles, nous devons créer un réseau de personnes ressources qui connaissent leur territoire et qui souhaitent participer à la création de ces moments. Nous pouvons nous appuyer sur le réseau de personnes engagées

dans les chantiers participatifs lancé lors de la saison 2025-2026 qui rassemblent de personnes qui souhaitent faire du Moulin Klepper leur maison en partageant leurs connaissances et compétences, les bénévoles du Centre culturel qui viennent donner un coup de main lors d'événements, ainsi que sur nos personnes-contact aux sein des villages. Nous souhaitons que cette liste s'allonge au fur et à mesure de nos actions.

—

Concernant la barrière symbolique qui peut freiner le fait de rentrer dans un centre culturel, nous sommes en réflexion concernant un changement de nom qui pourrait participer à l'effacement de cette barrière. Si l'équipe est à l'écoute et à disposition pour accueillir toute personne avec la plus grande bienveillance, nous devons cependant être lucides concernant son existence.

Actions culturelles - Nous souhaitons faire de la commune de Neufchâteau notre maison

- en construisant la maison avec les habitant.e.s (définir ensemble les espaces, les lieux à s'approprier)
- en occupant les places et les espaces pour la rencontre (spectacles, installations artistiques, moments de rencontre)
- en créant des ateliers de décoration de notre maison (fresque, réalisation de chemins artistiques⁹, parcours street art, exposition dans la forêt)
- mettre en avant des endroits peu utilisés ou connus de Neufchâteau par le biais d'ateliers avec les habitant.e.s

⁹ Cf. Travail réalisé avec les territoires de la mémoire

→ Le soulèvement des imaginaires

a pour objectifs

- de permettre à chacun.e de réveiller son potentiel créatif
- de reconquérir son autonomie collective en ravivant les savoir-faire oubliés et bâtir une véritable indépendance face aux systèmes qui nous (dé)possèdent
- de construire de nouveaux récits

Entre les lignes de cette analyse, nous avons pu voir pointer du bout de son nez un nouveau souffle, une porte vers l'espoir et l'action.

Nous avons proposé la formulation suivante le *soulèvement des imaginaires* :

- les **imaginaires** pour inventer de nouveaux récits, réfléchir, inventer et poser les premières pierres d'un avenir joyeux. Imaginaires au pluriel, évidemment.
- le **soulèvement** pour donner cette pulsion, cet élan ainsi qu'un ancrage engagé

—
Le soulèvement des imaginaires n'est pas une simple invitation à rêver : c'est un acte profondément politique. En ouvrant les horizons, nous rompons avec les récits dominants qui nous enferment dans la dépendance et la résignation. Imaginer autrement, c'est déjà commencer à faire autrement. Travailler sur les

notions d'avenir permet à tout un chacun de s'"encapaciter" dans le présent.

Par ce biais, nous invitons les habitant.e.s à inventer ensemble des futurs souhaitables, porteurs de sens et d'émancipation.

—
Chacun.e a un potentiel créatif, il est nécessaire maintenant d'aller à sa rencontre et de réclamer sa capacité d'imagination. Nous devons aller à la rencontre de notre public, aller là où on ne nous attend pas, dans les milieux où la créativité est depuis longtemps délaissée. L'inclusion est au cœur de cet objectif. Nous accompagnerons les personnes qui s'en sentent les plus éloignées (physiquement, symboliquement, financièrement ...) avec des outils créatifs adaptés (techniques d'animation, technique de libération de l'expression, aucun jugement, aucune volonté du "beau" du "bien fait" qui est subjectif pour tout un chacun.e., faire à sa manière et non à la manière de grands artistes, ...).

—
(Ré)activer nos imaginaires va de pair avec la reconquête de notre autonomie collective : cela passe par la redécouverte et la valorisation des savoir-faire, ceux qui nous permettent de reprendre prise sur nos vies, de produire, de créer, réparer, partager, cultiver et transmettre, éléments essentiels pour poser les bases de la construction de nouveaux récits.

—
"Pour faire advenir un autre monde, nous manquons juste d'utopies (...) Être utopiste ne vous invite pas à fuir la réalité. Cela vous invite à la regarder en face avec ce qu'elle a d'intolérable, d'absurde". Pour cette opération culturelle, nous allons aller à la rencontre des rêves des habitant.e.s et des étudiant.e.s afin d'en sortir des enjeux sociétaux et sociaux qui pourront être un début de travail collectif afin de construire de nouveaux récits.

Actions culturelles (exemples)

- Susciter des rencontres créatives entre des publics qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer
- Mettre en place des ateliers créatifs qui correspondent à leurs souhaits (dans la mesure du possible évidemment)
- Créer un espace de création libre sans animateur.ice ni réservation. Cela permet d'enlever une barrière physique et symbolique liée à la culture.
- Investir les cours d'écoles avec des installations créatives
- Investir les places de villages avec une installation créative
- Créer des espaces de rencontre ouverts à tous et toutes au abords du Moulin, libres, qui invite à la créativité, l'imagination et la rencontre par et pour les citoyen.nes (exploration du passé et du futur, scène pour raconter des histoires, lieu cosy pour se raconter nos rêves et cauchemars ...)
- Ouverture de notre Upcycle Café qui permet aux habitant.es de partager leurs savoirs et savoir-faire (atelier d'upcycling, savoirs faire oubliés).
- Ateliers et stages en forêt / en extérieur afin de (re)connaître ce qui nous entoure
- Rencontre avec les habitant.es autour d'ateliers qui mêlent débat, réflexion et création en utilisant des outils comme : "Bienvenue en 2030 glorieuses", le jeu de société "city imagine", ...
- Mise en place d'ateliers : atelier d'écriture sur le futur, ateliers de création sonores, ...
- Scolaire : création sous forme choisie par les étudiant.e.s (livret, pièce de théâtre, podcast ...) concernant le futur désirable des étudiants et les leviers à utiliser pour y parvenir.
- Invitation de conférencière traitant de sujets d'actualité
- Spectacles et installations artistiques
- Participation au projet "l'école du futur : CN2409" porté par Yves Mathieu. A titre d'exemple : atelier de cartographie (sur base de cartes du passé de la commune) et imaginer des cartes du futur.

(→ ANNEXE 11)

Opérations culturelles

	Espace public	Soulèvement des imaginaires
2027	Réappropriation de 2 espaces (<i>choix des espaces en fonction de besoins définis, ateliers, activation</i>)	Ecole primaire : installation créative 1x/mois Rencontre TP + école autour du rêve
2028	Réappropriation de 2 espaces (choix des espaces en fonction de besoins définis, ateliers, activation)	Village : installation créative 1x/mois Travail sur thématique 1 Festival des futurs Ouverture de notre Upcycle café (1x/2 mois)
2029	Réappropriation de 2 espaces (choix des espaces en fonction de besoins définis, ateliers, activation)	École secondaire : installation créative 1x/mois Travail sur thématique 2 Ouverture de notre Upcycle café (1x/2 mois)
2030	Réappropriation de 2 espaces (choix des espaces en fonction de besoins définis, ateliers, activation)	Village : installation créative 1x/mois Travail sur thématique 3 Festival des futurs Ouverture de notre Upcycle café (1x/2 mois)
2031	Réappropriation de 2 espaces (choix des espaces en fonction de besoins définis, ateliers, activation)	Neufchâteau : installation créative 1x/mois Exposition conclusion Ouverture de notre Upcycle café (1x/2 mois)

Évaluation en regard des droits culturels

La démocratisation de la culture

le CCN a-t-il su garantir une accessibilité géographique, physique, temporelle, financière, intellectuelle à cet événement ? Des inégalités ou des obstacles ont-ils subsisté dans l'accès et la participation des populations ?

Espace Public

Ce projet tend explicitement à répondre à ce droit en sortant la culture des murs et en allant à la rencontre des habitant.e.s. Au niveau géographique, nous visons en premier lieu le centre-ville de Neufchâteau, si on arrive à faire plus de décentralisation et à aller dans les villages, c'est un bonus. Les lieux et les projets seront créés avec les habitant.e.s. Donc l'accès et la participation des populations devrait être acquise.

Soulèvement des imaginaires

Différents types d'ateliers auront lieu pour que chacun.e trouve son bonheur, en termes d'horaire, de lieu, de contenu. Pour garantir la participation des populations, les ateliers ne nécessitent aucun prérequis, sont libres, ouverts à tou.te.s, ... Tout le monde peut prendre en main cette thématique, il s'agit de ce qu'ils connaissent le mieux, leur mode de vie. Notre finalité est la création d'une biennale du festival des futurs qui permettrait de réunir toutes les réflexions rencontrées sur les futurs.

La démocratie culturelle

Le dispositif a-t-il placé le citoyen en position d'acteur ? A-t-il permis à chacun de développer sa propre expressivité à travers un travail artistique ? A-t-on favorisé la prise de parole et le pouvoir de création des citoyens ?

Espace Public

Ce projet part des habitant.e.s et de ce qu'ils connaissent le mieux, leur lieu de vie. Nous allons leur donner un canvas (le centre ville de Neufchâteau) pour ensuite imaginer ce qu'il inspire, ce qu'il veut dire, comment les habitant.e.s souhaitent s'y exprimer, comment iels souhaitent transformer leur espace de vie On part des envies, remarques, besoins, manques relevés par la population pour ensuite leur présenter des

techniques créatives adaptées pour y répondre. En tant que Centre culturel, nous installons le thème (l'espace public dans le centre de Neufchâteau), un travail sur la cartographie du centre ville, des techniques artistiques. Quoi, comment et où est entièrement pensé par un (ou des!) petits groupes. C'est une invitation à inventer et penser nos espaces communs.

Soulèvement des imaginaires

A travers cet enjeu, les habitant.e.s et les jeunes vont devenir créateurs et créatrices des récits du futur. Eux et elles seule.s savent ce qu'ils souhaitent, ce qu'ils veulent sauvegarder, améliorer et arrêter aujourd'hui. La finalité? Rendre ces désirs (et les

leviers pour y parvenir) concrets dans le territoire avec comme point de départ la carte de 2409. Nous "cartographierons" le territoire des désirs pour le futur grâce à différents outils: des cartes subjectives, du son, de la vidéo, des récits, des carnets de bord, des réalisations textiles, du théâtre ...

L'intégration et la rencontre

L'événement permet-il de soutenir une meilleure intégration des citoyens dans la société ? Quels liens ont été créés entre artistes, habitants, acteurs ? Les conditions étaient-elles réunies pour que les participants partagent et se rencontrent réellement autour de lieux, d'expériences ?

Espace Public

En donnant la possibilité aux habitant.e.s d'avoir un impact direct là où ils vivent, de penser collectivement les espaces communs avec des outils culturels, nous espérons en effet voir éclore une belle cohésion entre les habitant.e.s. En fonction des projets imaginés par les habitant.e.s, nous pouvons imaginer inviter des artistes pour donner une nouvelle dimension à la création.

Soulèvement des imaginaires

Cet enjeu va permettre à des habitant.e.s, jeunes, enfants, artistes, expert.e.s, personnes éloignées ou peu familières d'actions culturelles, de réfléchir et d'apporter leur regard et compétence concernant leurs envies et leur vision du futur de leur territoire. Nous partons du territoire pour parler du monde. Tous ces regards et ces apports, nous l'espérons, se rencontreront autour de ce but commun. Que sera Neufchâteau dans le futur?

L'émancipation et le changement social

Notre pratique s'est-elle inscrite dans une démarche critique afin de développer une posture de citoyen responsable et conscient ? A-t-elle permis de débattre, de se confronter, de déconstruire les codes et les dogmes ?

Espace Public

Cet enjeu permet aux habitant.e.s de reprendre du pouvoir localement, sur leur lieu de vie. Prendre la place, s'y exprimer, et même simplement le décorer c'est s'approprier l'espace, c'est pouvoir dire,

pouvoir faire, c'est être porteur d'idées ... c'est politique. Ce projet dit non à l'individualisme, à l'effondrement du lien social et oui au "faire ensemble".

Soulèvement des imaginaires

L'appropriation collective de la carte permet la rencontre des disciplines, des récits et des habitant.e.s autour de sujets variés tels que le climat, l'agriculture, la mobilité, l'éducation, le

logement, l'environnement, l'économie, le travail, la gouvernance, le rapport au temps, les rapports interpersonnels, la notion de famille, la santé, l'information.

2.4 / Évaluation du projet d'action culturelle

Les bagages de départ

1. Nos références

Pour construire notre processus d'évaluation nous nous sommes basés sur différentes ressources à savoir :

- Les carnets des Centres culturels ("Garantir une évaluation continue")
- Le guide de l'évaluation de projets en médiation culturelle proposé par Culturepourtous (Montréal, Canada)
- et "The Evaluation Journey" A Toolkit for Cultural Operators du ENCC European Network of Cultural Centers.

2. Comment on souhaite aborder l'évaluation

Nous souhaitons mettre en place un processus d'évaluation en amont des projets car nous sommes convaincus qu'il nous aidera non pas seulement à les évaluer à la fin d'un projet mais qu'il nous aidera à les créer le plus correctement possible afin d'augmenter les droits culturels de la population. L'objectif est de créer un processus qui permettra d'expliquer "Comment ça s'est passé plutôt que ce qu'il s'est passé"¹⁰. Nous avons créé un Carnet d'évaluation qui nous permettra de bien construire le projet avec les partenaires et d'inclure l'évaluation des projets dans notre routine d'action.

3. Les 3 temps de l'évaluation

Les processus d'évaluation se déroulera en 3 temps : en amont du projet / pendant le projet / après le projet.

4. Les outils de suivi

Deux outils principaux accompagneront la démarche :

- La boussole des potentialités citoyennes
- Les droits culturels * issus du Carnet de découverte des Droits culturels élaboré par l'ASTRAC et la [Plateforme d'observation des droits culturels](#) de Culture & Démocratie.

¹⁰ Toolkit for Cultural Operators

5. La métaphore au voyage

Nous avons choisi de créer ce processus d'évaluation sous forme de chemin, de voyage, afin de pouvoir communiquer facilement avec nos partenaires et ne pas trop utiliser notre jargon culturel.

Les étapes du voyage

→ Avant l'activité

En collaboration avec les partenaires et/ou animateurs.ices, nous proposons ici les questions de départ afin que nous connaissions tous et toutes le contexte et que nous sachions bien à quoi être attentif et attentive pendant le projet. Lors de cette rencontre nous établirons le nom de projet, le lieu et la date mais aussi le contexte dans lequel il a lieu (contexte interne, au niveau communal ou climat politique).

Nous nous pencherons ensuite sur la raison du choix de la destination à savoir : la légitimité du projet, les objectifs à moyens et long terme, le lien avec les enjeux du contrat programme, les droits culturels que nous visons.

→ Pour la deuxième étape,

Nous regarderons qui nous visons comme public, qui sont les partenaires et la définition de leurs rôles, de la qualité du partenariat. Nous discuterons de l'équipe d'évaluation (les points forts et faibles en fonction de leur regard situé), de l'objectif de l'évaluation (s'améliorer, apprendre, aider à prendre des décisions, maintenir la qualité, ...) , et vérifierons le caractère démocratique de la démarche.

→ Pour la troisième étape,

Nous discuterons de la mise en place du projet au niveau de la communication, de l'administratif et de la logistique. Enfin, nous verrons ce qu'il en est de l'adéquation des moyens par rapport à nos objectifs, les techniques que nous utiliserons (techniques artistiques, éducation permanente,...)

Nous discuterons ensemble des outils qui nous semblent appropriés pour le suivi de l'évaluation pendant le projet. Différentes propositions sont faites dans le Carnet d'évaluation, elles sont majoritairement issues des ressources citées ci-dessus mais ne sont pas exhaustives, nous serons bien sûr libres de choisir l'évaluation la plus judicieuse en fonction du projet et du public.

Nous discuterons également des indicateurs pour l'évaluation finale et verrons si les questions proposées dans le document sont adaptées. Cela permet à chacun et chacune de créer et connaître les indicateurs afin de savoir à quoi faire attention.

→ Après le projet,

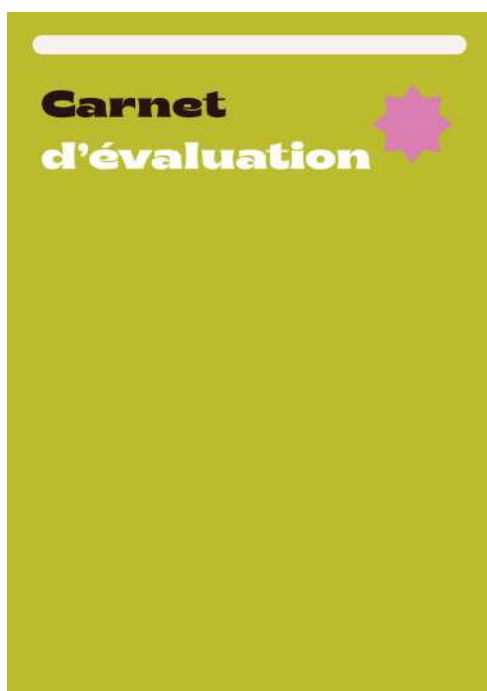
Nous travaillerons avec les parties prenantes de l'évaluation. Nous verrons comment s'est passé le voyage d'un point de vue principalement quantitatif, ce qu'ils ont découvert en chemin, ce qui leur a plus, ce qui a été difficile. Nous discuterons des traces et du partage de celles-ci. Ensuite, nous discuterons des transformations qui ont été opérées à la suite du voyage (est ce que l'on a atteint les objectifs fixés? positionnement sur la boussole des potentialités citoyennes, vue sur les droits culturels). Enfin, un moment d'échange en se posant la question "et si c'était à refaire?".

Au niveau des récoltes des données nous pouvons le faire de différentes manières en fonction du public : individuellement par écrit, une fresque avec des post-it répondant aux questions, déplacement dans l'espace pour y répondre en grandeur nature (chacun choisit une case à laquelle il souhaite répondre, ensuite on change), sous forme de discussion collective enregistrée ou non, ...

La prise de note (préférentiellement sous forme de tableau) sera bien sûr indispensable et la synthèse comprendra :

- Nom, date, lieu, partenaire(s), public
- Contexte général, droits culturels activés, enjeux, objectifs (du projet et de l'évaluation)
- La méthodologie choisie
- Les résultats (quantitatif) et l'impact (qualitatif)
- Trouvailles
- Conclusions
- Recommandations

Les synthèses seront reprises dans les rapports d'activité et pourront être un outil pour la prochaine analyse partagée à réaliser.



→ (→ ANNEXE 10)

The background image shows a village scene. In the foreground, there is a stone bridge with a wooden walkway, surrounded by green grass and some bare trees. In the background, there are several white buildings with dark roofs and windows. The sky is blue. A large purple rectangle is overlaid on the center of the image, containing the text.

3. Ressources et moyens

3.1. / ÉLÉMENTS RÉTROSPECTIFS

3.1.1. Comptes et bilans

Les comptes et bilans relatifs aux trois derniers exercices (2022/23/24) se trouvent en ➔ ANNEXE 2

3.2. / ÉLÉMENTS PROSPECTIFS

3.2.1. Description des contributions financières directes et indirectes

	2027	2028	2029	2030	2031
SUBSIDE FWB FONCTIONNEMENT : plafond paritaire	136 677,21 €	139 410,75 €	142 198,97 €	145 042,95 €	147 943,81 €
TOTAL DES AIDES COMMUNALES : directes & indirectes	147 994,64 €	150 859,49 €	153 404,44 €	156 385,02 €	159 425,22 €
AIDE COMMUNALE DIRECTE	105 000,00 €	107 100,00 €	109 242,00 €	111 426,84 €	113 655,38 €
Subside communal	105 000,00 €	107 100,00 €	109 242,00 €	111 426,84 €	113 655,38 €
AIDES COMMUNALES INDIRECTES	42 994,64 €	43 759,49 €	44 162,44 €	44 958,18 €	45 769,85 €
Moulin Klepper (scénario bureaux inclus)	27 737,06 €	28 284,25 €	28 465,19 €	29 034,50 €	29 615,19 €
Electricité	8 216,50 €	8 380,83 €	8 548,44 €	8 719,41 €	8 893,80 €
Chauffage (mazout, entretien, nettoyage)	7 803,00 €	7 959,06 €	8 118,24 €	8 280,61 €	8 446,22 €
Eau	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €	1 104,08 €	1 126,16 €
Monte personne	1 248,48 €	1 273,45 €	1 298,92 €	1 324,90 €	1 351,39 €
Entretien système Incendie	1 248,48 €	1 273,45 €	1 298,92 €	1 324,90 €	1 351,39 €
Fourniture de produits d'entretien	520,20 €	530,60 €	541,22 €	552,04 €	563,08 €
Nettoyage des locaux (3h/semaine - 30EUR/h en 2025)	4 681,80 €	4 775,44 €	4 870,94 €	4 968,36 €	5 067,73 €
Amortissement d'investissements en travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissement des équipements mis à disposition du Centre culturel	377,20 €	377,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges d'entretien des infrastructures mis à disposition du CC	2 080,80 €	2 122,42 €	2 164,86 €	2 208,16 €	2 252,32 €
Primes d'assurances	520,20 €	530,60 €	541,22 €	552,04 €	563,08 €
Espace 29 (valorisation 10j/365j location)	2 559,38 €	2 610,57 €	2 662,78 €	2 716,04 €	2 770,36 €
Nettoyage Espace 29	2 559,38 €	2 610,57 €	2 662,78 €	2 716,04 €	2 770,36 €
Personnel communal	8 323,20 €	8 489,66 €	8 659,46 €	8 832,65 €	9 009,30 €
Coût salarial du personnel mis à disposition du CC de manière récurrente (40EUR/h - 200h/an en 2025)	8 323,20 €	8 489,66 €	8 659,46 €	8 832,65 €	9 009,30 €
Mise à disposition matériel commune (tonnelles, remorque, camionnette...)	624,24 €	636,72 €	649,46 €	662,45 €	675,70 €
Communication	4 375,00 €	4 375,00 €	4 375,00 €	4 375,00 €	4 375,00 €
Publications Oyez Citoyens	3 775,00 €	3 775,00 €	3 775,00 €	3 775,00 €	3 775,00 €
Ecran géant	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
TOTAL DES AIDES PROVINCIALES : directe et indirecte	21 407,60 €	21 407,60 €	21 407,60 €	21 407,60 €	21 407,60 €
AIDE PROVINCIALE DIRECTE	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €
Subside provincial	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €
AIDE PROVINCIALE INDIRECTE	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Aide provinciale indirecte maximum	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DES AIDES (FWB, commune, province)	306 078,45 €	311 677,84 €	317 011,00 €	322 835,57 €	328 776,63 €

Toutes les conventions citées ci-dessous peuvent être retrouvées dans → **ANNEXE 3**

Via la convention de mise à disposition de locaux et de personnel technique datée du 09/11/2023, la commune met 3 locaux à disposition du centre culturel:

1. Le **Moulin Klepper**, un bâtiment historique où le centre culturel organise événements, concerts, conférences, ateliers, expositions... et y a ses bureaux,
2. L'**espace 29**, un grand espace polyvalent dont le centre culturel peut jouir jusqu'à 10 jours/an pour y organiser des spectacles et événements ,
3. L'**aquarium**, un petit espace technique attenant à l'espace 29 où le centre culturel y entrepose du matériel technique supplémentaire.

L'ensemble des coûts y afférents ont été évalués sur base des coûts réels de la commune.

Les frais de mise à disposition du personnel sont évalués.

Dans le cadre de sa convention avec le centre culturel de Neufchâteau,, la commune met une ou plusieurs pages de son bulletin communal à disposition du centre culturel pour communiquer sur ses divers événements, activités et ateliers.

Le bulletin mensuel communal intitulé "Oyez Citoyens" prend la forme d'un magazine mensuel d'une trentaine de pages distribué dans toutes les boîtes postales de la commune. Le tarif pour réserver 1/2 page par les personnes morales originaires de Neufchâteau est normalement de 210EUR HTVA par demi-page. Toutefois, les associations bénéficient de 50% de réduction. De plus, la 6ème parution y est gratuite.

Le centre culturel utilise habituellement 1 page/mois. Mais en juin et en août, il utilise jusqu'à 4 pages pour communiquer sur l'ensemble des ateliers et activités à venir.

$$\rightarrow (210*10*2)+(210*6*2)=5030+2520=7550\text{EUR} / 50\% = 3775\text{EUR}$$

L'écran géant situé sur la Grand Place de Neufchâteau est un autre canal de communication communal mis à la disposition du centre culturel. Selon l'article 4 de la redevance écran-géant 2025-2031, le coût d'une publication de 15 secondes pour une durée de 2 semaines par une ASBL dont le siège social est installé sur la commune de Neufchâteau et majoritairement composée de membres habitant la commune de Neufchâteau est valorisée à 50EUR.

$$\rightarrow 50\text{EUR}*52\text{semaines}/2=1300\text{EUR}$$

Le CPAS met également des ordinateurs à disposition du centre culturel (convention en ANNEXE 3)

3.2.2. Un plan financier

Couvrant la durée de la reconnaissance sollicitée (5 ans).

BUDGET 2027-2031 Centre Culturel de Neufchâteau						
	2027	2028	2029	2030	2031	
CHARGES						
602100	Cachets pour prestations artistiques	73 000,00 €	74 460,00 €	75 949,20 €	77 468,18 €	79 017,55 €
602200	Prestations d'animations artistiques	17 000,00 €	17 340,00 €	17 686,80 €	18 040,54 €	18 401,35 €
604000	Achats de boissons alcoolisées	6 640,00 €	6 772,80 €	6 908,26 €	7 046,42 €	7 187,35 €
604100	Achats de boissons non-alcoolisées	3 920,00 €	3 998,40 €	4 078,37 €	4 159,94 €	4 243,13 €
604200	Achats de produits alimentaires	800,00 €	816,00 €	832,32 €	848,97 €	865,95 €
TOTAL 60		101 360,00 €	103 387,20 €	105 454,94 €	107 564,04 €	109 715,32 €
612100	Téléphone & internet	1 020,00 €	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €	1 104,08 €
612110	Site internet	1 000,00 €	1 020,00 €	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €
612120	Billetterie en ligne	1 104,00 €	1 126,08 €	1 148,60 €	1 171,57 €	1 195,01 €
612130	Frais postaux	50,00 €	51,00 €	52,02 €	53,06 €	54,12 €
612140	Distripost	2 000,00 €	2 040,00 €	2 080,80 €	2 122,42 €	2 164,86 €
612300	Fournitures de bureau, papeterie, petit matériel	800,00 €	816,00 €	832,32 €	848,97 €	865,95 €
612310	Mobilier	900,00 €	918,00 €	936,36 €	955,09 €	974,19 €
612320	Matériel ateliers, stages et intendance	800,00 €	816,00 €	832,32 €	848,97 €	865,95 €
612330	Frais d'entretien, outillage, réparation	800,00 €	816,00 €	832,32 €	848,97 €	865,95 €
612340	Imprimante et toner - bureau	993,80 €	1 013,68 €	1 033,95 €	1 054,63 €	1 075,72 €
613020	Licences softwares	1 000,00 €	1 020,00 €	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €
613100	Assurance RC - manifestations div.	100,00 €	102,00 €	104,04 €	106,12 €	108,24 €
613110	Assurance des associations	100,00 €	102,00 €	104,04 €	106,12 €	108,24 €
613120	Assurance administrateurs	75,00 €	76,50 €	78,03 €	79,59 €	81,18 €
613200	Commissions booker, impresario...	1 500,00 €	1 530,00 €	1 560,60 €	1 591,81 €	1 623,65 €
613220	Cotisations aux groupements professionnels	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
613250	Publications légales	175,00 €	178,50 €	182,07 €	185,71 €	189,43 €
613260	Location de sanitaires	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €	541,22 €
613270	Droits d'auteurs et de reproduction	3 800,00 €	3 876,00 €	3 953,52 €	4 032,59 €	4 113,24 €
613280	Services de secrétariat social	3 700,00 €	3 774,00 €	3 849,48 €	3 926,47 €	4 005,00 €
613290	Location de matériel technique	5 000,00 €	5 100,00 €	5 202,00 €	5 306,04 €	5 412,16 €
613310	Frais de voyages, déplacements, parkings	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €	541,22 €
613320	Frais de restauration, traiteur, alimentation	3 440,00 €	3 508,80 €	3 578,98 €	3 650,56 €	3 723,57 €
613330	Frais d'hôtel, hébergement	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €	541,22 €
614010	Matériel de promotion divers (Cartes de visites, brochures, flyers, affiches, bâches)	2 500,00 €	2 550,00 €	2 601,00 €	2 653,02 €	2 706,08 €
614200	Participations à des séminaires, colloques, spectacles	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €	541,22 €
614300	Abonnement magazines, medias, journaux...	800,00 €	816,00 €	832,32 €	848,97 €	865,95 €
614500	Concours et cadeaux à la clientèle	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
TOTAL 61		33 857,80 €	34 530,96 €	35 217,58 €	35 917,93 €	36 632,29 €
620200	Employés - Rémunérations	172 736,58 €	176 191,31 €	179 715,13 €	183 309,44 €	186 975,63 €
620210	Pécule de vacances employé	13 754,77 €	14 029,86 €	14 310,46 €	14 596,67 €	14 888,60 €
621200	ONSS patronale employés	60 237,05 €	61 441,79 €	62 670,63 €	63 924,04 €	65 202,52 €
622810	Frais de formation externe du personnel	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
623000	Assurances loi, responsabilité civile	650,00 €	663,00 €	676,26 €	689,79 €	703,58 €
623040	Serv. ext. de prévention & protect. trav	450,00 €	459,00 €	468,18 €	477,54 €	487,09 €
623130	Frais de déplacement salariés	2 746,66 €	2 801,59 €	2 857,62 €	2 914,77 €	2 973,07 €
623410	Cadeaux, cartes de vœux... empl et admi	100,00 €	102,00 €	104,04 €	106,12 €	108,24 €
TOTAL 62		253 475,05 €	258 488,55 €	263 602,32 €	268 818,37 €	274 138,74 €
657000	Frais de banque	100,00 €	102,00 €	104,04 €	106,12 €	108,24 €
TOTAL 65		100,00 €	102,00 €	104,04 €	106,12 €	108,24 €
TOTAL DES CHARGES		388 792,85 €	396 508,71 €	404 378,88 €	412 406,46 €	420 594,59 €
PRODUITS						
700000	Ventes de tickets - billetterie	24 640,00 €	25 132,80 €	25 635,46 €	26 148,17 €	26 671,13 €
700100	Ventes de tickets ART. 27	200,00 €	204,00 €	208,08 €	212,24 €	216,49 €
701000	Inscriptions Stages	6 000,00 €	6 120,00 €	6 242,40 €	6 367,25 €	6 494,59 €
701010	Inscriptions Ateliers	9 600,00 €	9 792,00 €	9 987,84 €	10 187,60 €	10 391,35 €
702000	Ventes de boissons non-alcoolisées	4 900,00 €	4 998,00 €	5 097,96 €	5 199,92 €	5 303,92 €
702100	Ventes de boissons alcoolisées	8 300,00 €	8 466,00 €	8 635,32 €	8 808,03 €	8 984,19 €
702200	Ventes de produits alimentaires	1 000,00 €	1 020,00 €	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €
TOTAL 70		54 640,00 €	55 732,80 €	56 847,46 €	57 984,41 €	59 144,09 €
733000	Subventions Province du Luxembourg	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €	18 407,60 €
733010	Subvention Commune de Neufchâteau	105 000,00 €	107 100,00 €	109 242,00 €	111 426,84 €	113 655,38 €
733020	Subvention Maribel	25 425,00 €	25 425,00 €	25 425,00 €	25 425,00 €	25 425,00 €
733030	Subvention PAD ONE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
733040	Subvention Fonds 4S	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
733050	Subvention FWB Fonctionnement	136 677,21 €	139 410,75 €	142 198,97 €	145 042,95 €	147 943,81 €
733060	Subvention FWB Décret Emploi	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
733070	Subvention Arts et Vie + théâtre à l'école Province	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
733080	Subvention Arts et Vie + théâtre à l'école FWB	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
TOTAL 73		339 109,81 €	343 943,35 €	348 873,57 €	353 902,39 €	359 031,78 €
740900	Exonérations PP à payer	- 200,00 €	- 200,00 €	- 200,00 €	- 200,00 €	- 200,00 €
743000	Location du Moulin	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL 74		2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
757000	Intérêts créditeurs	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAL 75		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAL DES PRODUITS		396 599,81 €	402 526,15 €	408 571,03 €	414 736,79 €	421 025,88 €
Résultat		7 806,96 €	6 017,45 €	4 192,14 €	2 330,33 €	431,29 €

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 -

Statuts de l'association

ANNEXE 2 -

Comptes et bilans relatifs aux trois derniers exercices (22/23/24)

ANNEXE 3 -

Conventions de mises à disposition des infrastructures et du personnel

ANNEXE 4 -

Délibération des conseils des collectivités publiques associées

ANNEXE 5 -

Publicité de l'appel public à participation à l'analyse partagée

ANNEXE 6 -

Contexte

ANNEXE 7 -

Analyse partagée

ANNEXE 8 -

Analyse partagée créée par le Centre culturel - nouvelle mouture

ANNEXE 9 -

Processus d'évaluation

ANNEXE 10 -

L'école du futur CN 2409

ANNEXE 11 -

Projet " Vis mon village"

Statuts de l'association



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



23166451

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le

Le greffier

Greffe

N° d'entreprise : **0867 412 206**

Nom

(en entier) : **Centre culturel de Neufchâteau**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Maison Bourgeois, Grand Place 3, 6840 Neufchâteau**

Objet de l'acte : **modification des statuts**

Titre I : dispositions générales

Article 1 : L'association dénommée "Centre culturel de Neufchâteau" a une durée illimitée. Son siège se situe dans arrondissement judiciaire du Luxembourg. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Article 2 : adresse du siège social

Le Conseil d'Administration peut décider de modifier l'adresse du siège social

Le siège de l'asbl, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau, est situé dans la région linguistique française de Wallonie.

Titre II : but et objet social

Article 3 : but social désintéressé

L'asbl a pour but, en-dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement culturel dans la région de Neufchâteau. L'asbl est garante de la participation de toutes les tendances philosophiques et politiques de l'environnement socio-culturel.

objet social : l'asbl a notamment pour objet :

- d'encourager et d'assister les initiatives culturelles dans la région, de favoriser la coopération, l'animation et la coordination pour ce faire
- d'encourager la création et l'expression culturelle au sein du territoire d'implantation
- d'augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action de la population, notamment en recourant à des démarches participatives
- d'organiser des actions mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel local, régional ou autre, qu'il soit matériel ou immatériel
- de favoriser les contacts et partenariats entre l'initiative culturelle privée et les pouvoirs publics en matière culturelle
- d'assurer une utilisation judicieuse des moyens culturels et des équipements existants comme à venir, entre autres dans le cadre des politiques publiques culturelles de la FVB, de la Province du Luxembourg, des pouvoirs locaux concernés
- d'assurer une gestion optimale des sites, locaux ou services culturels mis à sa disposition ou mis en place par elle-même.

L'asbl peut accomplir tous les actes, dont les actes commerciaux, se rapportant directement à son objet. Elle peut prêter son concours à toutes entreprises ou organismes poursuivant des buts similaires ou dont l'activité contribuerait à la réalisation de ces derniers.

Elle peut accomplir toute opération immobilière, mobilière en lien avec son objet social.

Pour réaliser son objet social, l'association peut recevoir toute aide ou contribution matérielle ou financière, d'institutions ou des associations publiques ou privées. Les fonds et matériels récoltés doivent servir exclusivement aux but et objet social non lucratifs de l'asbl.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Titre III : les membres

Article 4 : composition

L'asbl se compose de membres de droit et de membres effectifs. Tous les membres sont tenus de respecter les prescrits légaux découlant de leur qualité de membre effectif ou de droit.

Le nombre de membres ne peut être inférieur à 2.

Les membres effectifs et de droit disposent des droits les plus étendus sur l'association. Ils sont tenus au respect d'obligations précisées dans le cadre des présents statuts.

Article 5 : les membres

L'association est composée de personnes physiques ou morales ayant qualité de membres effectifs ou de membres de droit.

Sont membres de droit :

- 2 personnes désignées par la Députation permanente de la Province du Luxembourg
- 5 personnes désignées par le Conseil communal de Neufchâteau selon la clef D'Hondt.

Les membres de droit composent la chambre publique. Celle-ci rassemble la moitié des membres de l'association au maximum.

Sont membres effectifs :

- les personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française
- les associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation
- le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait
- le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel
- les communes ou associations de communes ne répondant pas aux conditions prévues pour être membre de droit, pour autant que leur candidature, présentée par 2 membres, ait été agréée par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers.

Les personnes morales ou physiques visées dans ce point font partie de la chambre privée pour autant qu'elles aient introduit par écrit, auprès de la présidence du centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le Conseil d'Administration.

La décision d'admission en tant que nouveau membre effectif est accordée par le Conseil d'Administration. La décision est sans appel et ne doit pas être motivée. Elle est portée à la connaissance du candidat par lettre ordinaire ou par courriel.

Article 6 : registre des membres

L'association tient, via son Conseil d'Administration, un registre des membres conformément à la loi.

Conformément à l'article 9.3, § 2 du Code des sociétés et des associations, tout membre peut consulter le registre des membres. A cette fin, il adresse une demande écrite au Conseil d'Administration avec lequel il convient d'une date et d'une heure de consultation du registre.

Celui-ci ne peut être déplacé.

Article 7 : Démission, exclusion, suspension

§ 1. Les membres sont libres de se retirer à tout moment en adressant leur démission par écrit au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire tout membre :

- qui ne remplit plus les conditions ayant prévalu à son admission ;
- qui est condamné pour attentat à la pudeur, corruption de la jeunesse, prostitution ou outrage aux bonnes mœurs pour des faits accomplis sur un mineur (ou impliquant sa participation), pour toute infraction nuisant gravement à la confiance entre les membres ;
- qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à deux Assemblées générales consécutives, sauf cas de force majeure attestée ;
- qui ne respecte pas les présents statuts et/ou le règlement d'ordre intérieur de l'asbl et/ou adopte des agissements et paroles pouvant nuire à l'honorabilité de l'association.

§ 2. La qualité de membre se perd automatiquement par le décès ou, s'il s'agit d'une personne morale, par la décision de dissolution, fusion, scission, nullité ou faillite.

§ 3. Le membre dont l'exclusion est envisagée doit être informé préalablement par le Conseil d'Administration des raisons pour lesquelles son exclusion va être proposée.

L'exclusion d'un membre est uniquement possible par décision de l'Assemblée générale. Celle-ci est convoquée par le Conseil d'Administration avec à l'ordre du jour la proposition d'exclusion de ce membre ainsi que les motifs principaux qui président à cette demande d'exclusion.

§ 4. Le membre dont l'exclusion est proposée est convoqué à l'Assemblée générale. Il doit être entendu préalablement à toute décision par l'Assemblée générale. S'il ne se présente pas à l'Assemblée générale, il est présumé, sauf cas de force majeure attestée, avoir renoncé à son droit de se défendre devant l'Assemblée générale.

Après avoir exposé ses moyens de défense, il se retire de l'Assemblée et ne participe donc pas au débat qui s'ensuit et à la décision finale de l'Assemblée.

L'Assemblée générale prend valablement une décision si elle réunit au moins 2/3 des membres présents ou représentés et si la décision obtient au moins 2/3 des voix émises. Si l'Assemblée générale ne réunit pas au moins 2/3 des membres, une deuxième Assemblée générale peut être convoquée dans les conditions prévues par les présents statuts.

La décision est, sans autre motivation, notifiée par écrit au membre dont l'Assemblée a décidé l'exclusion.

§ 5. Les membres de l'Assemblée générale qui ont participé à la décision ont un devoir de réserve le plus absolu quant au contenu du débat et ne peuvent, par leurs propos ou écrits, porter préjudice tant à l'ASBL qu'au membre exclu.

§ 6. Le membre démissionnaire, suspendu, exclu ainsi que les créanciers ou ayants-droits du membre décédé ou failli n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer, requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni remboursements, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Article 8 : le Conseil d'Administration peut interdire jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale la participation d'un membre aux activités et réunions de l'association quand ce membre a porté gravement atteinte aux intérêts de l'association ou des membres qui la composent. La prochaine Assemblée générale prononcera, conformément à l'article 7, l'exclusion du membre ou rétablira celui-ci dans ses droits.

Article 9 : cotisation

Les membres ne payent aucun droit d'entrée ou cotisation que ce soit. Ils apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et leur dévouement à l'objet social.

Titre IV : l'Assemblée générale

Article 10 : composition

Tous les membres de droit et effectifs sont membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par la présidence du Conseil d'Administration ou à défaut, par l'administrateur le plus jeune.

Le Conseil d'Administration peut inviter toute personne à tout ou partie de l'Assemblée générale en qualité d'observateur, d'invité ou de consultant. L'Assemblée générale statue sur l'opportunité de cette invitation.

Article 11 : pouvoirs

L'Assemblée générale possède les pouvoirs reconnus par la loi ou les statuts.

Elle est compétente pour :

- la modification des statuts
- la nomination et révocation des administrateurs
- la nomination et révocation du commissaire aux comptes et la fixation de la rémunération au cas où une rémunération lui est attribuée
- la décharge annuelle octroyée aux administrateurs et à l'éventuel commissaire aux comptes
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes
- la décision de dissolution volontaire de l'association et la nomination ou révocation du liquidateur
- l'exclusion des membres
- la décision d'intenter une action en responsabilité contre tout membre de l'association, tout administrateur, tout commissaire aux comptes, toute personne habilitée à représenter l'association ou tout mandataire désigné par l'Assemblée générale
- l'approbation et la modification du règlement d'ordre intérieur
- l'affectation de la destination de l'actif en cas de dissolution de l'association
- toutes les autres hypothèses où les statuts ou la loi l'exigent.

Article 12 : Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale se tient au moins une fois par an, dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

Elle porte obligatoirement à son ordre du jour :

- la présentation du rapport annuel de gestion
- l'approbation des comptes de l'exercice écoulé
- le budget prévisionnel pour l'exercice suivant
- l'approbation du rapport d'activités détaillé de l'année écoulée

Article 13 : Assemblée générale extraordinaire

L'association peut être réunie en Assemblée générale extraordinaire par décision du Conseil d'Administration ou à sa demande ou à la demande écrite d'au moins un cinquième des membres effectifs ou

par le commissaire. L'Assemblée générale est convoquée dans les 21 jours calendrier de la demande de convocation. Celle-ci doit contenir les points portés à l'ordre du jour.

Article 14 : convocation

Tous les membres de droit et effectifs doivent être convoqués, par courrier ou par courriel à l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration au moins 15 jours calendrier avant la date de celle-ci.

La convocation mentionne le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Si l'Assemblée générale doit approuver les comptes, le budget, le rapport annuel de gestion et le rapport annuel d'activités, ceux-ci sont annexés à la convocation.

Article 15 : quorum de présence

L'Assemblée générale délibère valablement dès que les deux tiers de ses membres sont présents ou dûment représentés.

Article 16 : procuration

Les personnes morales sont représentées par une seule personne qu'elles mandatent et qui est porteuse d'une procuration écrite et signée par les 2 parties.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre porteur d'une procuration écrite et dûment signée. Chaque membre ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Article 17 : délibérations

L'Assemblée générale délibère valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour. A titre exceptionnel, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être ajouté à condition que les deux tiers des membres présents ou dûment représentés acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Tous les membres possèdent une voix.

Les décisions de l'Assemblée générale sont adoptées à la majorité absolue des voix des membres présents ou dûment représentés, sauf les exceptions prévues par la loi ou les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle de la présidence ou de l'administrateur qui la remplace est prépondérante.

Si les deux tiers de membres ne sont pas présents ou dûment représentés, une seconde réunion peut être convoquée dans un délai de 15 jours calendrier. Cette réunion pourra délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour initial, peu importe le nombre de membres présents ou représentés mais toujours en respectant les majorités de votes prévues.

Les votes nuls, les votes blancs et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Article 18 : modifications des statuts, dissolution, fusion, scission, exclusion de membres

Les modifications acceptées sont celles qui recueillent au moins deux tiers des votes des membres présents ou valablement représentés, excepté les modifications touchant à l'objet social de l'association, qui doivent recueillir au moins quatre cinquièmes des votes des membres présents ou dûment représentés.

Si les deux tiers de membres ne sont pas présents ou dûment représentés, une seconde réunion peut être convoquée dans un délai de 15 jours calendrier. Cette réunion pourra délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour initial, peu importe le nombre de membres présents ou représentés mais toujours en respectant les majorités de votes prévues.

Article 19 : registre des décisions

Les décisions de l'Assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux contresignés par la présidence et tout administrateur qui le souhaite. Ces procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée est envoyé à chaque membre.

Le registre est conservé au siège social de l'association. Tout tiers justifiant d'un intérêt légitime peut demander des extraits des procès-verbaux signés par l'organe de représentation générale de l'association ou par tout mandataire habilité en vertu d'une décision du Conseil d'administration à signer un tel document.

Article 20 : publication des décisions

En conformité avec les dispositions du Code des sociétés et des associations, toute modification des statuts et tout acte relatif à la nomination ou à la cessation de fonction des administrateurs ou du commissaire sont déposés rapidement au greffe du tribunal de l'entreprise, à l'e-greffe et publiés aux Annexes du Moniteur belge.

Titre V : le Conseil d'Administration

Article 21 : composition

L'association est administrée par 14 personnes. Le Conseil d'Administration est composé à parts égales entre les membres de droit et les membres effectifs, soit 7 membres de droit et 7 membres effectifs.

L'association est gérée et représentée par le conseil d'administration, les administrateurs agissant, sauf délégation spéciale, en collège.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 5 ans. Le mandat se termine à la date de l'Assemblée générale ordinaire qui se tient l'année durant laquelle le mandat arrive à échéance.

Les administrateurs sont rééligibles selon ce que prévoit les présents statuts.

La fonction d'administrateur s'exerce à titre entièrement gratuit.

L'administrateur souhaitant démissionner doit signifier sa démission par écrit à la présidence du Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire l'administrateur qui :

- pour être nommé, doit être membre de l'association et qui perd la qualité de membre ;
- pour être administrateur, a été présenté par un groupement ou une autre personne morale publique ou privée et qui ne représente plus ce groupement ou cette personne morale ;
- n'assure plus la fonction pour laquelle il a été proposé ;
- s'est vu retiré le mandat de représenter le groupement ou personne morale par ces instances au Conseil d'Administration de l'association.

Article 22 : révocation

Un administrateur ne peut être révoqué qu'après avoir été préalablement entendu par l'Assemblée générale. L'administrateur reçoit une invitation à l'Assemblée générale et a l'occasion de s'y défendre.

La révocation doit être décidée à la majorité des deux tiers des voix exprimées des membres présents ou dûment représentés. La décision de l'Assemblée générale est souveraine.

Article 23 : pouvoirs

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association ainsi que pour la représentation de celle-ci. Toutes les attributions qui ne sont pas expressément réservées par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale sont exercées par le Conseil d'administration.

Article 24 : cooptation

Si la fonction d'un des administrateurs cesse en cours de mandat, les administrateurs restants ont le droit de coopter un nouvel administrateur, dans le strict respect de la clef de répartition mentionnée à l'article 21.

La première assemblée générale qui suit doit confirmer le mandat de l'administrateur coopté. En cas de confirmation, l'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur. S'il n'y a pas de confirmation, le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'issue de l'assemblée générale, sans porter préjudice à la régularité de la composition de l'organe d'administration jusqu'à ce moment.

Article 25 : fonctionnement

§ 1. Le conseil désigne en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

§ 2. Le président est chargé notamment de convoquer et de présider le conseil d'administration.

Le secrétaire est notamment chargé de rédiger les procès-verbaux, de veiller à la conservation des documents. Il procède au dépôt et aux publications, dans les plus brefs délais, des actes exigés par le Code des sociétés et des associations et de ses arrêtés d'exécution.

Le trésorier est notamment chargé de la tenue des comptes, de la déclaration à l'impôt, des formalités pour l'acquittement de la taxe sur le patrimoine et de la T.V.A. et du dépôt des comptes annuels.

§ 3. En cas d'empêchement temporaire du président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration peut désigner un administrateur pour le(s) remplacer à titre intérimaire.

Article 26 : convocation et délibération

§ 1. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur. Il peut également se réunir à la demande de la présidence ou de deux administrateurs.

Il se réunit chaque fois que les nécessités de l'association l'exigent et au moins 4 fois par an.

La convocation au Conseil d'Administration est envoyée par le secrétaire ou le président par courriel ou par lettre ordinaire au moins sept jours calendrier avant la date fixée pour la réunion du conseil. Elle contient l'ordre du jour, la date, le lieu et l'heure de début. Y sont annexés les documents de travail soumis à discussion.

Sur proposition du président, du secrétaire ou du trésorier, le Conseil d'Administration peut inviter à ses réunions toute personne dont la présence lui paraît utile, à titre consultatif uniquement.

Le conseil d'administration délibère sur les points inscrits à l'ordre du jour. Exceptionnellement, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être débattu si les deux tiers des administrateurs présents et représentés marquent leur accord.

§ 2. Le conseil délibère valablement si la moitié des administrateurs sont présents ou dûment représentés. Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur porteur d'une procuration écrite dûment signée. Un administrateur ne peut représenter qu'un autre administrateur.

§ 3. Chaque administrateur dispose d'une voix. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des voix exprimées des administrateurs présents ou dûment représentés.

Les votes blancs, nuls ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités. En cas de partage de voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante sauf s'il n'y a que deux administrateurs, auquel cas le vote est reporté à une prochaine séance.

§ 4. Des décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par décision unanime de tous les administrateurs, exprimée par écrit. Le recours à la procédure écrite ne peut être motivé que par l'urgence, les raisons justifiant cette urgence devant être précisées dans l'information envoyée aux administrateurs. Chaque administrateur doit remettre sa décision par écrit. Le procès-verbal de cette décision reprend la décision prise et les raisons qui ont justifié l'urgence, les décisions écrites de chacun des administrateurs sont annexés au procès-verbal.

§ 5. Lorsque le conseil d'administration est appelé à prendre une décision ou se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de l'association, cet administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne délibère. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration qui doit prendre cette décision. Il n'est pas permis au conseil d'administration de déléguer cette décision. Les autres dispositions prévues à l'article 9:8 du Code des sociétés et des associations trouvent à s'appliquer.

§ 6. Lorsqu'à l'occasion d'une décision à prendre par le conseil d'administration, un administrateur se trouve, avec l'ASBL, dans une situation de conflit d'intérêts de nature morale, il doit, au plus tard avant le début de la délibération sur cette question, informer le conseil sur ce conflit. S'il néglige de le faire, tout autre administrateur qui serait au courant de ce conflit doit communiquer l'information au conseil avant l'examen de la question.

Le conseil d'administration décide, par un vote auquel l'administrateur concerné ne peut prendre part, si celui-ci peut ou non participer au débat et (ou) au vote ou doit se retirer. Cette décision doit être mentionnée dans le procès-verbal du conseil.

Lorsqu'en raison d'un conflit d'intérêts, un ou plusieurs administrateurs ne prennent pas part au vote, la décision ne peut être prise que si deux administrateurs au moins sont physiquement présents.

Article 27 : registre des décisions

Les décisions sont consignées dans un registre reprenant les procès-verbaux signés par le président (et/ou le secrétaire). Ce registre est conservé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance au cas où aucun commissaire n'a été nommé par l'Assemblée générale.

Article 28 : représentation

§ 1. L'association est valablement représentée dans tous les actes, y compris en justice, par l'intervention soit du président et du secrétaire, soit du président et du trésorier, soit du secrétaire et du trésorier qui, agissant conjointement en tant qu'organe, ne devront pas justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable et d'une procuration du conseil d'administration.

Les restrictions aux pouvoirs de l'organe de représentation générale sont inopposables aux tiers même si elles sont publiées sauf dans l'hypothèse où l'association établit, dans le chef du tiers, une mauvaise foi caractérisée.

§ 2. La durée du mandat de représentant général est égale à la durée de la fonction exercée en tant que président, secrétaire ou trésorier.

Le mandat prend fin automatiquement quand la personne chargée de la représentation générale perd sa qualité d'administrateur.

Le conseil d'administration peut, à tout moment et sans qu'il doive se justifier, mettre fin au mandat conféré aux personnes chargées de la représentation générale de l'association.

§ 3. L'association est également valablement représentée pour les actes de gestion journalière par le délégué à cette gestion qui, en tant qu'organe, ne devra pas justifier d'une décision préalable.

Titre VI : gestion journalière

Article 29 : le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs à un organe de gestion journalière composé de 4 personnes au maximum, administrateurs, agissant en cette qualité, à savoir le « bureau » et/ou le/la délégué-e à la gestion journalière.

Les pouvoirs de l'organe de gestion journalière sont limités aux actes de gestion quotidienne de l'association qui permet d'accomplir les actes d'administration qui ne dépassent pas les besoins de la vie quotidienne de l'ASBL et qui, en raison de leur peu d'importance et/ou de la nécessité d'une solution rapide, ne justifient pas l'intervention du Conseil d'Administration.

La durée des mandats au sein du « bureau », éventuellement renouvelables, est fixée par le Conseil d'Administration. Celui-ci peut mettre fin aux mandats à tout moment et sans qu'il doive se justifier.

Le mandat de délégué à la gestion journalière est exercé par le directeur/la directrice de l'association en accord avec le décret régissant les centres culturels dès que son embauche sera effective.

Titre VI : dispositions diverses

Article 30 : affiliation

L'association est affiliée à la fédération suivante : ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels asbl.

Elle se conformera aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de cette fédération. En cas de conflit entre le règlement d'ordre intérieur de l'association et le règlement d'ordre intérieur de la fédération, c'est ce dernier qui prévaudra.

Article 31 : règlement d'ordre intérieur

Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le Conseil d'Administration à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. En vue de son adoption, des modifications à ce règlement pourront être apportées par l'Assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix des membres présents ou dûment représentés.

Le règlement d'ordre intérieur est envoyé à chacun des membres et est affiché dans le local de réunion de l'association. Il en est de même pour chaque modification de ce règlement adoptée par l'Assemblée générale.

Article 32 : exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Article 33 : comptes et budgets

L'association tient une comptabilité conforme aux règles imposées par le Code des sociétés et des associations. Les comptes et budgets sont tenus, conservés et publiés conformément à la Loi.

Les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant et, le cas échéant, le rapport de gestion sont soumis annuellement pour approbation à l'Assemblée générale.

Article 34 : dissolution de l'association

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social de l'association. L'actif net ne pourra être affecté qu'à une ASBL, à une fondation privée ou publique ou à une association internationale sans but lucratif poursuivant des buts similaires aux siens.

Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateur(s), à la clôture de la dissolution, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net est déposée et publiée conformément au Code du droit des sociétés et des associations.

Article 35 : le Conseil d'Orientation

L'association comporte un Conseil d'Orientation de 10 membres au moins. Ces membres sont nommés par le Conseil d'Administration en raison de leurs compétences et reconnaissance relatives aux activités poursuivies par l'association sur avis du personnel d'animation du centre culturel. Le personnel embauché par le centre culturel pour mener les tâches d'animation et/ou de coordination fait partie de droit du Conseil d'Orientation. Ces membres du personnel y ont une voix consultative.

Le Conseil d'Orientation est composé pour moitié au moins de personnes ne faisant pas partie du personnel ou du Conseil d'Administration de l'association.

Le Conseil d'Orientation élit en son sein un président et un secrétaire. Ces mandats requièrent de résider ou d'avoir un siège social sur le territoire d'implantation du Centre culturel.

Il se réunit sur convocation du président ou à la demande de 5 membres votants au moins.

Le Conseil d'Orientation procède à l'évaluation continue du projet d'action culturelle. Il définit collégalement les grandes orientations de la politique culturelle de l'association, au moins une fois par an, et le soumet pour décision au Conseil d'Administration. Pour cela, il établit préalablement un diagnostic du développement de l'action culturelle sur le territoire et favorise la participation citoyenne directe. Il peut proposer la modification du programme culturel en cours d'exercice.

Article 36 : tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par le Code des sociétés et associations du 23 mars 2019 et ses arrêtés d'application.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

A. AUTRE DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Démission :

L'Assemblée générale réunie ce 26/10/2023 acte la démission de Jean-Claude Chenot

Actualisation des membres :

L'Assemblée générale réunie ce 26/10/2023 acte la démission automatique des membres de droit et entérine la désignation de nouveaux membres de droit, suivant la proposition du Conseil communal de Neufchâteau du 05/07/2023, en nommant les personnes suivantes :

- Thibault de Ridder
- Chantal Jacquemart
- Christian Kellen
- Bernard Lepère
- Micheline Louis

L'Assemblée générale désigne les membres suivants :

- Martin Dassy, rue de Taviet 03, 5503 Sorinnes, 87.06.18-119.46
- Marcelle Fossion, Allée du Centenaire 13, 6840 Neufchâteau, 41.06.01-164.30
- Jean-François Lechat, rue Termes du Moulin 10, 6840 Neufchâteau, 69.09.22-195-75
- Rolande Markham, rue du Vieux Chêne 22, 6840 Neufchâteau, 59.07.19-198.35
- Véronique Poncin, route de l'Aunai 10, 6840 Neufchâteau, 66.01.09-148.05



- Isabelle Schmit, La Blainau 8, 6840 Neufchâteau, 70.10.18-084.43
- Christophe Vangoethem, Rue de la Faloise 32, 6840 Neufchâteau, 73.11.28-107.81
- Stéphanie Wauthier, Chemin du Bois Cognon 30, 6840 Neufchâteau, 75.05.11-144.69

Désignation des administrateurs

L'assemblée générale réunie ce 26/10/2023, après avoir adopté les statuts le 17/08/2023, a décidé à la majorité que le conseil d'administration sera composé des administrateurs suivants qui acceptent ce mandat :

- Thibault de Ridder (chambre publique)
- Chantal Jacquemart (chambre publique)
- Christian Kellen (chambre publique)
- Bernard Lepère (chambre publique)
- Micheline Louis (chambre publique)
- Grégory Franceus (chambre privée, Tournay Initiatives, Neufchâteau)
- Claire Gatellier (chambre privée, Tournay Initiatives, Neufchâteau)
- Jean-François Lechat (chambre privée, Tournay Initiatives, Neufchâteau)
- Bernard Michel (chambre privée, Académie de Musique et de Danse de Saint-Hubert- Neufchâteau)
- Luc Pierrard (chambre privée, Terres de Neufchâteau, Neufchâteau)

Pour copie certifiée conforme,

AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ASBL, Chantal Jacquemart,
agissant en qualité de mandataire de l'association.

B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Répartition des fonctions au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'association réuni ce 26/10/2023 désigne en qualité de :

- présidente : Chantal Jacquemart
- secrétaire : Grégory Franceus
- trésorière : Claire Gatellier

3. Désignation des organes de gestion journalière

Conformément à l'article 29, le conseil d'administration désigne comme personne(s) chargée(s) de la gestion journalière :

- Chantal Jacquemart
- Grégory Franceus
- Claire Gatellier

Pour copie certifiée conforme,

AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ASBL,
Chantal Jacquemart agissant en qualité de mandataire de
l'association.

ANNEXE 2

Comptes et bilans relatifs aux trois derniers exercices (22/23/24)

COMPTES SIMPLIFIES

Exercice:

2022

CHARGES	PRODUITS	
60 Marchandises	0,00 €	2 666,80 €
61 Services et biens divers	13 033,01 €	0,00 €
62 Rémunération	7 876,56 €	0,00 €
63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	0,00 €	28 554,00 €
64 Autres dépenses	0,00 €	0,00 €
65 Charges financières	45,31 €	0,00 €
69 Résultat (bénéfice)	10 265,92 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	31 220,80 €	31 220,80 €

ANNEXE AUX COMPTES DE L'ANNEE

Résumé des règles d'évaluation.
Les éléments du patrimoine sont évalués à leur valeur nominale :
Les dettes du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale.
Les liquidités du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale.
Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat du patrimoine	34 103,17 €	DETTES	34 103,17 €
AVOIRS			
2. FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN		10. Fonds de l'association ou de la fondation	
22. Terrains et constructions			
23. Machines, installations, outillage		12. Plus-values de réévaluation	6 000,00 €
24. Mobilier et matériel roulant		13. Fonds affectés	6 000,00 €
3. Stocks		1300001 Réserve sociale	
4. Créances et dettes à un an au plus	0,00 €	14. Résultat reporté (+) (-)	28 103,17 €
5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles	34 103,17 €		
		15. Subsidés en capital	
		16. Provisions et impôts différés	
		17. Dettes à plus d'un an	
		ENGAGEMENTS	
DROITS			
Subsidés promis		Hypothèques et promesses d'hyp.	
Dons promis		Garanties données	
Autres droits		Autres engagements	

Droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés:

Document à déposer au Greffe du Tribunal de l'Entreprise, signé par la ou les personnes ayant pouvoir de représenter l'asbl avec mention de leur nom et qualité. Faire précéder la (les) signature(s) de la mention "Certifié conforme à l'original".

Signature Présidente
Bénédicte
certifiée conforme à l'original

COMPTES SIMPLIFIES

Exercice: 2023

CHARGES	PRODUITS	
60 Marchandises	0,00 €	70 Chiffre d'affaires
61 Services et biens divers	10 705,44 €	71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution
62 Rémunération	45 515,39 €	72 Production immobilisée
63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	0,00 €	73 Dons, cotisations, legs et subsides
64 Autres dépenses	0,00 €	74 Autres recettes
65 Charges financières	61,97 €	75 Produits financiers
69 Résultat (bénéfice)	578,70 €	79 Résultat (perte)
TOTAL DES CHARGES	56 861,50 €	TOTAL DES PRODUITS
		56 861,50 €

ANNEXE AUX COMPTES DE L'ANNEE

Résumé des notes d'évaluation.
Les éléments du patrimoine sont évalués à leur valeur nominale :
Les dettes du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale.
Les liquidités du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale.
Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat du patrimoine	28 739,66 €	DETTES	28 739,66 €
AVOIRS		10. Fonds de l'association ou de la fondation	
2. FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN			
22. Terrains et constructions			
23. Machines, installations, outillage		12. Plus-values de réévaluation	
24. Mobilier et matériel roulant		13. Fonds affectés	6 019,31 €
3. Stocks		1300001 Réserve sociale	6 019,31 €
4. Créances et dettes à un an au plus	0,00 €	14. Résultat reporté (+) (-)	22 720,35 €
5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles			
550001 Compte courant	28 739,66 €	140000 Bénéfice de l'exercice	578,70 €
550002 Compte d'épargne	22 574,45 €	140000 Résultat reporté de l'exercice précédent	22 141,65 €
570001 Caisse	6 019,91 €		
	145,30 €		
		15. Subsides en capital	
		16. Provisions et impôts différés	
		17. Dettes à plus d'un an	
DROITS		ENGAGEMENTS	
Subsides promis		Hypothèques et promesses d'hyp.	
Dons promis		Garanties données	
Autres droits		Autres engagements	

Droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés:

Document à déposer au Greffe du Tribunal de l'Entreprise, signé par la ou les personnes ayant pouvoir de représenter l'asbl avec mention de leur nom et qualité. Faire précéder la (les) signature(s) de la mention "Certifié conforme à l'original".

C. Legrand
Présidente
Certifié conforme à l'original

0867.412.206
Grand Place 3, 6840 Neufchâteau

Exercise: 2024

ANNEXE AUX COMPTES DE L'ANNEE

Résumé des règles d'évaluation

- Les éléments du patrimoine sont évalués à leur valeur nominale ;
- Les dettes du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale.
- Les liquidités du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale.
- Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés:

Document à déposer au Greffe du Tribunal de l'Entreprise, signé par la ou les personnes ayant pouvoir de représenter l'asbl avec mention de leur nom et qualité. Faire précéder la (les) signature(s) de la mention "Certifié conforme à l'original"


 Carlos Caspary
 Presidente

Conventions de mises à disposition des infrastructures et du personnel

- Convention CPAS : mise à disposition d'ordinateurs
- Nouvelle convention avec le moulin & Espace 29 : en cours de rédaction
- Convention pour espace publicitaires + Oyez
- Location moulin

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE CENTRE CULTUREL ET LE CPAS DE NEUFCHATEAU RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DIVERS

Entre

Le centre culturel de Neufchâteau asbl, représentée par ~~administratrice,~~ *Olinie WEYNICH, présidente.*

Et

Le CPAS de Neufchâteau, représenté par Micheline LOUIS, présidente, et Romain Gaudron, directeur général f.f.

Il est convenu ce qui suit :

1. Le CPAS de Neufchâteau s'engage à mettre à disposition du centre culturel de Neufchâteau deux ordinateurs portables et du matériel divers du home Clos des Seigneurs dont la liste est annexée à la présente convention.
2. Le prêt du matériel est consenti et accepté pour une durée d'un an avec tacite reconduction.
La période d'utilisation prend cours au 21.01.2025.
3. Le CPAS consent au prêt dudit matériel au Centre culturel à titre gratuit.
4. Le CPAS fournit le matériel dans l'état où il se trouve et bien connu des représentants du Centre Culturel.
5. Le Centre culturel prendra à sa charge les frais de licences, d'entretien, d'éventuelles réparations et autres frais exceptionnels résultant de l'utilisation du dit matériel.
6. Le Centre Culturel est tenu d'avertir le CPAS en cas de dommages causés envers le dit matériel
7. Le Centre culturel est responsable de la correcte utilisation du matériel mis à disposition par le CPAS.
8. La présente convention est reconductible annuellement par tacite reconduction. Toute demande de modification ou de fin de la présente convention est soumise à un préavis de trois mois.

En autant d'exemplaires que de parties

Neufchâteau, le 24/01/2025

Pour le Centre culturel de Neufchâteau asbl,

O. WEYNICH

~~Administratrice~~

*Administrateur,
président*

Pour le CPAS

R. GAUDRON

Le Directeur général f.f.

[Signature]

M. LOUIS,

La Présidente

[Signature]

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

Présents : M. LOUIS, Président
D. FOURNY, Bourgmestre
C. GRANDJEAN, F. HUBERTY, D. MICHIELS, C. KELLEN, Echevins
J. DEVALET, Présidente du CPAS
N. GENDEBIEN, Y. EVRARD, P. OTJACQUES, E. MEUNIER, M-F. THIRY,
F. EVRARD, O. RIGAUX, J-M. SERVAIS, P. DE DECKER, Conseillers
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général
Excusés : A. MIGNON, M-C. CASTAGNE, J-L. BORCEUX, Conseillers

Le Conseil,

Séance publique

**(WD-BG) Règlement-redevance sur la tarification des publicités
dans le bulletin communal - Modification**

- Vu la Constitution, notamment les articles 41, 162 et 170;
- Vu le code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1124-40;
- Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et recouvrement des taxes et redevances communales;
- Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et CPAS de la région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone;
- Vu le règlement-redevance relatif à la tarification des publicités dans le bulletin communal en vigueur à ce jour;
- Considérant la nécessité de revoir ce règlement en ce qui concerne les publications émises par certains organismes et ASBL communaux et para-communaux;
- Vu la communication du dossier au Directeur Financier en date du 17/9/2018, conformément à l'article L1124-40 §1,3 et 4 du CDLD;
- Vu l'avis favorable 55/2018 rendu par le Directeur Financier en date du 17/9/2018 et joint au dossier;
- Sur proposition du collège communal;
- Après en avoir délibéré;

DECIDE à l'unanimité

D'approuver le règlement-redevance suivant relatif à la tarification des publicités dans le bulletin communal :

Art.1 : Décide de fixer comme suit, pour les exercices 2018 et les suivants, la tarification et le règlement relatifs aux demandes d'insertion de publicités dans le bulletin communal « Oyez Citoyens ».

Art.2 : Le bulletin communal « Oyez citoyens » est ouvert à la publicité à destination des commerçants, indépendants et associations sans but lucratif ou comités de fait situés sur le territoire communal de Neufchâteau.

Art.3 : Le tarif des publicités est fixé comme suit :

- ½ page 210,00€/HTVA ;
- ¼ page 125,00€/HTVA ;
- 1/8 page 75,00€/HTVA.

Hors agenda, les associations et comités bénéficient d'un tarif réduit, correspondant à 50% des montants précités.

Art.4 : Un supplément de 50% sera d'application pour une parution sur la dernière page et de 25% pour une parution sur l'avant dernière page. Dans ces 2 cas, les demandes seront satisfaites sous réserve de possibilité dans l'ordre chronologique d'arrivée.

Art.5 : Pour une commande de 5 parutions au cours d'une même année civile, la 6ème parution (taille basée sur le format majoritairement utilisé) est gratuite.

Art.6 : La réservation sera définitive dès réception de l'annonce au format requis par l'imprimeur de la Ville pour le 20ème jour du mois qui précède la publication.

En cas de non-respect de ce délai, la Ville s'accorde le droit d'annuler la parution.

Art.7 : Le fichier publicitaire sera établi selon le format requis par l'imprimeur de la Ville, à savoir un fichier PDF haute résolution avec photo minimum 300 DPI. La Ville ne prend aucune responsabilité quant à la conformité du fichier informatique transmis à l'imprimeur de la Ville. La taille du fichier est de 186 x 125 mm pour ½ page, 90 x 125 mm pour ¼ de page et 90 x 60 mm pour un 1/8 de page.

Art.8 : La facture sera établie et envoyée dans les jours suivants la parution du bulletin communal et payable dans les 30 jours.

Art.9 : La gratuité sera appliquée pour les publications émises par :

- Le CPAS de la Ville de Neufchâteau ;
- L'association Chapitre 12 « Résidence Pré Fleuri » ;
- La Régie Communale Autonome ;
- L'ASBL Agence de Développement Locale ;
- L'ASBL Centre culturel ;
- L'ASBL Maison du Tourisme "Cap Sûre-Anlier" ;
- L'ASBL Centre du Lac ;
- L'ASBL Agence Locale pour l'Emploi.

Art.10 : Les avis diffusés pour des œuvres caritatives ainsi que les publi-reportages sont gratuits uniquement pour les nouveaux commerces ou ceux qui changent de lieu, d'objet ou d'exploitant.

Art.11 : A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement de la redevance sera poursuivi soit par application de la procédure prévue à l'article L1124-40, § 1er, 1° du code de la démocratie locale et de la décentralisation, soit devant les juridictions civiles compétentes. Le montant réclamé pourra être majoré des intérêts de retard au taux légal.

Art.12 : La présente délibération :

- sera transmise au Gouvernement wallon.
- entre en vigueur le premier jour de sa publication conformément à l'article L1133-2 du CDLD.

Art.13 : Le collège communal est chargé de l'exécution du présent règlement et d'accorder la publicité demandée. Il peut le cas échéant limiter le nombre de pages du bulletin communal.

Art.14 : Cette délibération abroge toute délibération précédente à ce règlement.

En séance et date que dessus
Par le Conseil,
Par Ordonnance,

Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

La Présidente,
(s) M. LOUIS

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 06/11/2018

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre
Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué (art. L1132-4 CDLD)
D. FOURNY
C. GRANDJEAN

Redevance communale relative à la diffusion de publicités via l'écran géant

Délibération du Conseil Communal du 20/05/2025
Approuvée par arrêté ministériel en date du 30/06/2025
Publiée le 09/07/2025, entrée en vigueur le 10/07/2025

Art.1 : Il est établi, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2031 inclus une redevance sur la diffusion de publicités via l'écran géant.

Art.2 : La redevance est due par le demandeur de la diffusion de publicités.

Art.3 : La redevance ne s'applique pas pour la diffusion de publicités commanditées par la Ville, le CPAS, les organismes paracommunaux ainsi que les partenaires d'activités ou de projets de ces organismes.

Art.4 : Le coût :

§1 Le coût d'une publicité dépend du lieu d'établissement du demandeur (de Neufchâteau ou hors de Neufchâteau) et de la forme juridique du demandeur. Ce coût comprend la diffusion d'images ou d'une vidéo pendant 15 secondes.

§2 Il est possible de prendre plusieurs tranches de 15 secondes, le coût sera multiplié par le nombre de tranches.

§3 La redevance est payable dans le mois de l'envoi de l'invitation à payer.

§4 La demande doit se faire minimum 2 semaines avant le premier lundi de diffusion.

§5 En cas d'annulation tardive de la réservation (moins d'une semaine avant la date de la 1^{ière} diffusion), un montant équivalent à 50% de la redevance sera dû.

Les montants repris ci-dessous sont toutes taxes comprises et charges comprises. Le montant de la redevance est fixé comme suit :

Type	Cout HTVA/pour 15 sec/2 semaines	TVA	Coût TTC/pour 15 sec/2 semaines
ASBL dont le siège social est installé sur la commune de Neufchâteau et qui est majoritairement composée de membres habitant la commune de Neufchâteau.	41,32€	8,68€	50€
Personne physique ou morale autre qu'une ASBL dont le siège social est installé sur la commune de Neufchâteau.	82,64€	17,36€	100€
ASBL dont le siège social n'est pas	82,64€	17,36€	100€

installé sur la commune de Neufchâteau ou dont la majorité des membres n'habitent pas la commune de Neufchâteau.			
Personne physique ou morale autre qu'une ASBL dont le siège social n'est pas installé sur la commune de Neufchâteau.	165,29€	34,71€	200€

Art. 5 : Pour les exercices 2026 à 2031, ces taux seront indexés selon le rapport entre l'indice des prix à la consommation (base 2013) du mois de janvier de l'avant-dernier exercice et celui du mois de janvier du dernier exercice. La première indexation sera effectuée le 1^{er} janvier 2026. Les montants seront arrondis au vingtième d'euro supérieur.

Art. 6 : Les réclamations doivent, sous peine de nullité, être motivées et introduites par écrit auprès du Collège Communal dans un délai d'un mois. Le délai commence à courir à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de la redevance.

Art. 7 : En cas de défaut de paiement dans le délai requis, un premier rappel gratuit sera envoyé au redevable. Ce rappel sera conforme au titre XIX du CDE relatif aux dettes du consommateur. En cas de non-paiement à l'issue de la procédure de recouvrement amiable, conformément à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et seront recouvrés en même temps que la redevance.

Dans les cas non prévus par cette disposition, le recouvrement sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

Art. 8 : Le traitement de données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement se fera suivant les règles suivantes :

- Responsable de traitement : l'administration communale de Neufchâteau ;
- Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la redevance ;
- Catégorie de données : données d'identification ;
- Durée de conservation : la Commune s'engage à conserver les données pour un délai de 10 ans et à les supprimer par la suite ou à les transférer aux archives de l'Etat ;
- Méthode de collecte : collecte des informations par l'agence de développement locale ;
- Communication des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ou à des sous-traitants de la Commune.

Art. 9 : Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Art.10 : Le présent règlement entrera en vigueur le lendemain du jour de sa publication établie conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le Moulin – location : règlement et tarifs



1. TARIF DES LOCATIONS

Associations locales et/ou manifestations publiques

On entend par associations locales toutes demandes d'une association ayant son siège social à Neufchâteau.

	½ journée (<5h)	Journée (>5h)	Weekend
Bar du Moulin	100 €	200 €	250 €
Salle Arsène Geubel (+1)	75 €	150 €	200 €
les 2 salles	150 €	300 €	350 €

Associations extérieures au territoire communal ou privés

Concerne toutes demandes d'une association ayant son siège social hors de la commune de Neufchâteau ou pour tout événement organisé par des privés.

	½ journée (<5h)	Journée (>5h)	Weekend
Bar du Moulin	125 €	250 €	330 €
Salle Arsène Geubel (+1)	100 €	200 €	250 €
les 2 salles	200 €	400 €	450 €

Service de nettoyage sur demande: +50€

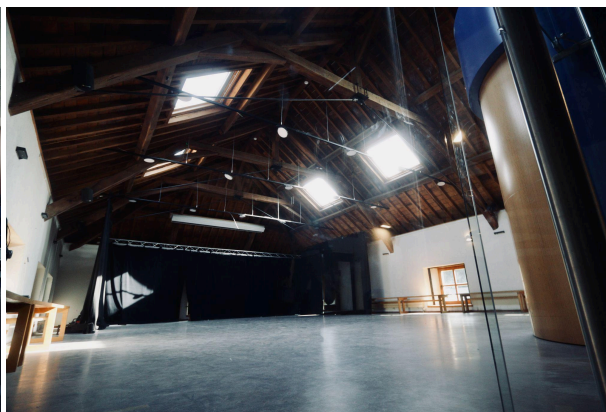
Nos salles



Bar du moulin

Au rez-de-chaussée du moulin se trouve notre salle de bar. Elle est équipée de 12 tables de brasserie et 48 chaises. Le bar en marbre noir est doté d'un grand évier pratique, de 2 frigos d'une capacité de 100L, d'un grand choix de verres et de 1 cafetière à filtre.

Capacité d'accueil : 80 personnes max.



Salle Arsène Geubel

Située au premier étage du moulin, c'est une grande salle polyvalente à la charpente apparente et dotée d'une belle hauteur sous plafond. Elle est équipée d'un écran de projection, ainsi que de 10 tables pliantes et 100 chaises.

Capacité d'accueil : 100 personnes max.

2. CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 – Demande de réservation

La demande de réservation doit être faite par mail et adressée au Centre Culturel de Neufchâteau. Elle devra préciser avec exactitude l'activité envisagée dans les lieux loués.

Article 2 – Restrictions d'usage

Les locaux ne peuvent pas être loués pour des événements à caractère politique (ex : meetings électoraux ou de propagande publique).

Article 3 – Sous-location

La sous-location des locaux est strictement interdite.

Article 4 – Assurances

Le locataire est tenu de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers et aux locaux.

Les biens, œuvres ou équipements apportés par le locataire ne sont pas couverts par l'assurance de la Ville de Neufchâteau, propriétaire des lieux. Le locataire renonce à tout recours en cas de vol ou de sinistre, et prend à sa charge l'assurance de ses effets personnels.

Les locataires privés ainsi que les associations extérieures doivent fournir une attestation d'assurance incendie couvrant la durée de la location.

Les associations locales, quant à elles, sont couvertes par l'assurance communale.

Article 5 – Sécurité

L'utilisateur est tenu de respecter les normes de sécurité en vigueur, notamment celles liées à la prévention des incendies dans les locaux recevant du public.

Si ces normes ne sont pas respectées, le Centre Culturel de Neufchâteau se réserve le droit d'interdire la manifestation.

La salle Arsène Geubel (niveau +1) peut accueillir 100 places assises maximum.

Article 6 – État des lieux

Les locaux et le matériel sont remis au locataire en bon état de propreté et de fonctionnement.

Tout problème ou dégât constaté avant le début de l'activité doit être signalé par e-mail, avec photos à l'appui.

Un état des lieux adapté au type d'évènement (réunion, fête, exposition, etc.) peut être réalisé à l'entrée et à la sortie, en concertation avec l'équipe du Centre Culturel.

Article 7 – Remise des clés

Le locataire doit récupérer les clés auprès de la personne responsable, durant les heures de bureau du lundi au vendredi, entre 9h et 16h. À la fin de la location, les clés peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du PCS, située au 47, rue Lucien Burnotte, 6840 Neufchâteau.

Article 8 – Utilisation du bar

L'utilisation du bar entraîne obligatoirement la location du niveau 0 du Moulin.

Le bar est mis à disposition en libre-service, sans personnel du Centre Culturel. Un inventaire est réalisé avant et après l'évènement pour comptabiliser les consommations, qui feront l'objet d'une facturation après usage.

En cas de vente de boissons, les locataires sont tenus d'utiliser exclusivement les produits fournis par le Centre Culturel. L'introduction de boissons extérieures à des fins de revente est strictement interdite.

Article 9 – Annulation de la réservation

L'annulation doit être notifiée par écrit au Centre Culturel de Neufchâteau.

- Si l'annulation intervient moins d'un mois avant la date de la réservation, 20 % du prix de location seront facturés.
- Si l'annulation a lieu dans la dernière semaine, 70 % du prix de location seront dus.

Article 10 – Prestations incluses dans la location

Le prix de location comprend : l'électricité, l'eau, le chauffage, le matériel en place (chaises, tables).

Le locataire doit veiller à une utilisation responsable des moyens de chauffage.

Le tarif de location ne s'applique pas en cas de partenariat avec le Centre Culturel ou l'Administration Communale (ex. : AKDT, Rhéto Trophée...) ou pour les besoins de la commune et des associations paracommunales.

Article 11 – Modalités de paiement

Une facture sera envoyée avant la prise de location et devra être payée sur le compte BE81 0689 3979 3924 du Centre Culturel de Neufchâteau.

Le paiement de la facture valide définitivement la réservation.

Article 12 – Litiges

Tout litige découlant du contrat de location relève de la compétence exclusive des juridictions de Neufchâteau.

Article 13 – Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, conformément à la législation en vigueur.

Article 14 – Stationnement

Le stationnement des véhicules sur la digue est strictement réservé au déchargement de matériel.

Article 15 – Contact en cas d'urgence

En cas d'urgence (incendie, accident, alarme...), le locataire doit appeler les numéros suivants:

- 0495/50.57.74. – Samuel Collard, responsable service travaux de Neufchâteau
- 112 : [Aide médicale urgente et services d'incendie en Belgique](#)
- 101 : [Aide policière urgente en Belgique](#)
- 070 245 245 : [Centre Anti-Poisons](#) (intoxication chimique, médicamenteuse ...)

Article 16 – Caution

Le Centre Culturel de Neufchâteau se réserve le droit d'exiger une caution, sous forme de reconnaissance de dette ou de dépôt de garantie, à hauteur de 400,00 €.

Cette caution vise à couvrir d'éventuels dommages, pertes ou frais supplémentaires liés à la location.

Elle pourra être adaptée selon le type d'organisateur (privé, association locale ou extérieure) et la nature de l'événement.

Les modalités précises seront précisées lors de la confirmation de réservation.

Modalités de mise à disposition du bar

1. Fonctionnement

Le bar est en libre-service, sans personnel du Centre Culturel.

Un inventaire est réalisé avant et après l'événement afin de comptabiliser les produits consommés.

En cas de vente de boissons durant l'événement, le locataire est tenu d'utiliser exclusivement les boissons mises à disposition par le Centre Culturel. Il n'est pas autorisé d'apporter des boissons extérieures à des fins de revente (sauf exception à convenir au préalable avec le Centre Culturel).

2. Tarifs

Une facture est envoyée après l'événement, avec le détail des produits consommés. Elle est réalisée sur base de l'inventaire.

Jus Oxfam (20cl)

Pomme, worldshake	2 €
-------------------	-----

Eaux (1L)

Plate, Pétillante	2 €
-------------------	-----

Bières (33cl)

Orval	3,50 €
-------	--------

Lupulus Hopera, Organicus et Pils	3 €
-----------------------------------	-----

Chips REBEL (250gr)

Paprika fumé, sel	2 €
-------------------	-----

3. Responsabilité

Les organisateurs sont responsables de la bonne gestion des produits mis à disposition.

Délibération des conseils des collectivités publiques associées

Extraits de PV

- > Approbation du Conseil d'Orientation
- > Approbation de l'analyse partagée
- > Approbation des enjeux
- > Approbation de la Politique d'Action Culturelle
- > Approbation du dossier de reconnaissance du Centre culturel

PROCÈS VERBAL DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Tenu le 21 août 2025 à 19h

au Moulin Klepper à 6840 NEUFCHÂTEAU

Etaient présent.e.s

- Président.e : Olivier WEYRICH
- Secrétaire : Grégory FRANCEUS
- Trésorier.ère : Thibault DE RIDDER
- Marie-Eve HUBERMONT, Alexandre CARLIER, Annie MELEY, Luc PIERRARD, Sylviane WAUTHIER, Ferdinand CLAUDE

Procuration : Jean François LECHAT donne procuration à Greg FRANCEUS

Absent.e.s : Jean-François LECHAT, Dominique DESSY, Christian KELLEN

Invité.e.s : Ulrich SCHADECK, Marie HERMANT, Jean-Pierre MONSEUR

Conformément à l'art. 26 des statuts, au moins la moitié des administrateurs est présente et l'organe d'administration peut donc siéger valablement.

Pour rappel, les décisions de l'organe d'administration sont prises à la majorité simple.

La séance est ouverte à 19h00 par le président, Olivier Weyrich.

Rappel de l'ordre du jour tel qu'envoyé le 14 août 2025:

1. Approbation PV OA 22/07/2025
2. Moulin : utilisation des espaces
3. Nouvelle proposition Conseil d'Orientation
4. Concert test au Moulin
5. Concert du 1er mai
6. Dossier reconnaissance FWB
 - a. Relecture dossier
 - b. Partie financière
7. Fête du lancement de la nouvelle saison
8. Fête des morts

3. Nouvelle proposition Conseil d'Orientation

Ce point informatif fait suite à la remarque de l'inspectrice Virginie Delvaux concernant les difficultés et possibles conflits émanant de deux conseils d'orientation différents tels qu'approuvés par l'OA le 27.05.2025. Compte tenu de l'intérêt des membres proposés, Marie Hermant propose de refondre les deux conseils d'orientation en un seul organe.

Suite aux différentes remarques émises, le conseil d'orientation devrait revêtir la forme suivante. Sa constitution sera soumise à l'approbation de l'OA lors d'une prochaine réunion.

Conseil d'Orientation :

Instances Communales

Anne Lacour – Accueil Temps Libre
Aurélie Decuyper – Conseil Consultatif des Aînés
Jean-François Lechat ou Martin Dassy – Bibliothèque
François Mellery ou Pol Remacle – Office du Tourisme
Marie Paule Jacquemart – Ecole des Devoirs
Espace Public Numérique
Mertz Gaétan – Plan de Cohésion Social
Centre du Lac – Centre sportif
ADL – Agence de Développement Local

Habitant.e.s Commune

Yves Hellendorff – participant
Céline Pire – parent, travailleuse sociale
Suzanne Mathieu – artiste

Hors commune

Mathilde Halbardier – AKDT
Martine Nothomb – Aide à la Jeunesse

Centre culturel

Marie Hermant – employée CC
Camille Louppe – employée CC
Ulrich Schadeck – employé CC
Thibault De Ridder – administrateur CC
Christian Kellen – administrateur CC

4. Concert test au Moulin

Ce point informatif fait suite à l'OA du 22 juillet.

L'organisation d'un concert le 4 octobre suit son cours. Le projet s'appelle désormais "le MK part en live". L'ensemble des données (cachet, coût Unisono, technicien...) est connu et l'organisation détaillée de la soirée et des bénévoles est en cours.

À l'approche à grand pas de la date, une première communication a déjà été lancée à l'initiative de Gregory Franceus sur les réseaux sociaux et le Oyez Citoyens. Les employés du centre insistent sur la nécessité d'affiner la collaboration entre l'équipe du "MK part en live" et les employés au niveau de la communication afin d'en garantir la cohérence.

- ◆ Des **questionnaire papier** et **questionnaire en ligne** destinés à la population;
- ◆ La création de **panneaux de rencontre** lors d'évènements;
- ◆ deux journées de cartographie politique de nos espaces publics avec les Territoires de la mémoire.

→ **Données internes post accompagnement CESEP :**

- ◆ Questions au **Conseil communal des enfants**;
- ◆ Réalisations artistiques "**Le Moulin de demain**";
- ◆ Retour des ateliers d'écriture (adultes) et de théâtre (jeunes) autour de **La petite flamme**.

DÉCISION : L'organe d'administration approuve à l'unanimité le processus d'analyse partagée écoulé par vote à main levée.

3.b. Membres du conseil d'orientation

Après la définition des enjeux culturels, le conseil d'orientation continuera à jouer un rôle dans l'évaluation de la pertinence des actions du centre culturel par rapport au territoire.

Il est proposé de constituer deux conseils d'orientation distincts, appelés à se réunir une fois par année.

Conseil d'orientation public:

Instances Communales (/11)

Anne Lacour - Accueil Temps Libre
Aurélie Decuyper - Conseil Consultatif des Aînés
Jean-François Lechat ou Martin Dassy - Bibliothèque
François Mellery ou Pol Remacle - Office du Tourisme
Marie Paule Jacquemart - Ecole des Devoirs
Espace Public Numérique
Mertz Gaétan - Plan de Cohésion Social
Valentine Tomasi - Extrascolaire
Centre du Lac - Centre sportif
Hall des tanneries
Info ADL - Agence de Développement Local

Conseil d'orientation citoyen:

Habitant.e.s Commune (3)

Yves Hellendorff - participant
Céline Pire - parent, travailleuse sociale
Suzanne Mathieu - artiste

Hors commune (2)

Mathilde Halbardier - AKDT
Martine Nothomb - Aide à la Jeunesse

Centre culturel (5)

Marie Hermant - employée CC
Camille Louppe - employée CC
Ulrich Schadeck - employé CC
Thibault De Ridder - administrateur CC
Christian Kellen - administrateur CC

PROCÈS VERBAL DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

Tenu le 27 mai 2025 à 19h

au Moulin Klepper à 6840 NEUFCHÂTEAU

Etaient présent.e.s

- Président.e : Olivier WEYRICH
- Secrétaire : Grégory FRANCEUS
- Trésorier.ère : Thibault DE RIDDER
- Marie-Eve HUBERMONT, Alexandre CARLIER, Annie MELEY, Christian KELLEN, Ferdinand CLAUDE, Luc PIERRARD, Sylviane WAUTHIER, Dominique DESSY

Procurations : Aucune

Absent.e.s : Jean-François LECHAT

Invité.e.s : Marie HERMANT, Ulrich SCHADECK, Jean-Pierre MONSEUR

Conformément à l'art. 26 des statuts, au moins la moitié des administrateurs est présente et l'organe d'administration peut donc siéger valablement.

Pour rappel, les décisions de l'organe d'administration sont prises à la majorité simple.

La séance est ouverte à 19h00 par le président, Olivier Weyrich.

Rappel de l'ordre du jour tel qu'envoyé le 12 mai 2025:

1. Approbation PV organe d'administration 01/04/2025
2. Proposition contrôle externe exercice 2025 : Michelle Albert
3. Dossier FWB : processus d'analyse partagée et membres du conseil d'orientation (proposition déposée par Marie)
4. Programmation 2025/26
5. Budget 2025/26
6. Déménagement des bureaux
7. Point informatif sur FDLM par Greg Franceus
8. La communication du Centre Culturel (présentation des devis reçus – Inside, Boost, Parasol, Graphicrea)

1. Approbation PV organe d'administration 01/04/2025

DÉCISION : Le PV de l'organe d'administration qui s'est tenu le 1 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée. La présidence signe le PV qui sera conservé dans le registre des décisions prises par l'organe d'administration.

2. Proposition contrôle externe exercice 2025 : Michelle Albert

Lors de l'organe d'administration du 28 janvier 2025, il avait été demandé de faire procéder au contrôle des comptes de l'ASBL par un.e auditeur.trice externe.

Des contacts ont été pris avec de nombreuses fiduciaires des environs de Neufchâteau pour étudier les possibilités, en vain.

Consécutivement, Ulrich a pris contact avec Michelle Albert, auditrice senior et membre de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés, spécialisée notamment dans le secteur non-marchand, le contrôle interne, la TVA et les subsides européens.

Madame Albert a déjà accepté de procéder au contrôle des comptes 2025 en 2026.

DÉCISION : L'organe d'administration approuve à l'unanimité la décision de faire appel aux services de Michelle Albert pour le contrôle externe des comptes par vote à main levée.

3. Dossier FWB :

3.a. Processus d'analyse partagée

Dans le cadre du processus d'analyse partagée qui a mené à la détermination des enjeux culturels pour le contrat-programme 2027-2031, le conseil d'orientation (à dimension et constitution variables) s'est réuni à de nombreuses reprises de 2022 à début 2025 et a nourri ses réflexions sur base des données et documents suivants :

→ Des données externes préalables à la demande de principe (remise en 2022) :

- ◆ Sondages provenant du **Groupe d'Action Local (GAL) HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER**;
- ◆ L'analyse de l'**Office du Tourisme**;
- ◆ 2 enquêtes et analyses menées en 2011-12 et 2017-18 par le **Centre culturel** de l'époque;
- ◆ Les résultats des travaux menés par la **Fondation Rurale de Wallonie** en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement Rural.

→ Données internes pré accompagnement CESEP (Centre Socialiste d'Education Permanente) :

- ◆ la mise en place d'un **CA élargi** sur base des conclusions du **PCDR**;

PROCÈS VERBAL DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

Tenu le 1 avril 2025 à 19h

au 45 Rue Lucien Burnotte à 6840 NEUFCHÂTEAU

Etaient présent.e.s

- Président.e : Olivier WEYRICH
- Secrétaire : Grégory FRANCEUS
- Trésorier.ère : Thibault DE RIDDER
- Marie-Eve HUBERMONT, Alexandre CARLIER, Annie MELEY, Christian KELLEN, Ferdinand CLAUDE, Luc PIERRARD, Sylviane WAUTHIER, Jean-François LECHAT, Dominique DESSY

Procurations : Aucunes

Absent.e.s : Aucun.e.s

Invité.e.s:

Camille LOUPPE, Ulrich SCHADECK, Anne LACOUR

Conformément à l'art. 26 des statuts, au moins la moitié des administrateurs est présente et l'organe d'administration peut donc siéger valablement.

Pour rappel, les décisions de l'organe d'administration sont prises à la majorité simple.

La séance est ouverte à 19h00 par le président, Olivier Weyrich.

Rappel de l'ordre du jour tel qu'envoyé le 17 mars 2025:

1. Approbation et signature du PV de l'OA du 28 janvier 2025
2. Constitution d'une cellule de suivi du dossier de reconnaissance
3. Point sur les enjeux culturels définis par le Conseil d'Orientation (CO)
4. Prolongation des mandats d'administrateurs échéants en 2025
5. Constitution du bureau (gestion quotidienne de l'asbl)
6. Approbation de l'organigramme du CCN
7. Tarifs et location du Moulin
8. Point informatif sur les FDLM
9. Budget alloué aux ateliers saison 25-26
10. Ressources humaines : embauche, Maribel et modification du temps de travail
11. La communication du Centre Culturel
12. Présentation du budget 2025
13. Mandats à la gestion quotidienne

1. Signature du PV de l'OA du 28 janvier 2025

DECISION : Le PV de l'OA qui s'est tenu le 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée. La présidence signe le PV.

Remarque: 2 erreurs de nom se sont glissées dans la publication au Moniteur Belge 25033747 du 27 février 2025. Dans la liste des administrateurs.trices admis en date du 28 janvier 2025 Nanou MELEY devrait être **Annie** MELEY, et DE RIDDER Claude devrait être DE RIDDER **Thibault**. Toutefois, le récapitulatif de la nouvelle constitution de l'organe d'administration est correct.

2. Constitution d'une cellule de suivi du dossier de reconnaissance FWB

Proposition de constitution d'une cellule d'administrateurs dont le but serait le suivi et l'appui de l'équipe dans le dépôt du dossier de reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles du Centre Culturel de Neufchâteau. Les administrateurs suivants se portent volontaires:

- Christian Kellen
- Alexandre Carlier

Par ailleurs, par leur lien avec les institutions locales et provinciales, Olivier Weyrich, président de l'OA, et Marie-Eve Hubermont, échevine de la culture de Neufchâteau, aideront éventuellement au suivi avec les autorités communales et auprès de la Province de Luxembourg.

DECISION : L'organe d'administration approuve à l'unanimité la constitution de cette cellule de suivi par vote à main levée.

3. Point sur les enjeux culturels définis par le CO

Anne Lacour, qui a participé à l'ensemble des réunions du Conseil d'Orientation, est invitée pour ce point.

Au terme de l'analyse de l'ensemble des données par le Conseil d'Orientation, les deux enjeux définis sont les suivants:

- **Réappropriation collective de l'espace public**

Etant donné :

- que les habitant.e.s ont un besoin de lieux de rencontre,
- que les habitant.e.s ont un besoin d'appartenance,
- que les habitant.e.s ont un besoin de renforcer leur identité locale,

Convocation de l'Organe d'Administration **du mardi 23 septembre à 19 heures**

Monsieur Olivier WEYRICH, président de l'organe d'administration prie
Mesdames, Messieurs les administrateurs :

- Greg FRANCEUS, administrateur et secrétaire
- Thibault DE RIDDER, administrateur et trésorier
- Marie-Eve HUBERMONT, administratrice
- Sylviane WAUTHIER, administratrice
- Alexandre CARLIER, administrateur
- Ferdinand CLAUDE, administrateur
- Luc PIERRARD, administrateur
- Annie MELEY, administratrice
- Jean-François LECHAT, administrateur
- Christian KELLEN, administrateur
- Dominique DESSY, administrateur

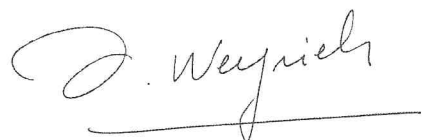
Ainsi que Mesdames, Messieurs:

- Marie HERMANT, membre du personnel du Centre Culturel de Neufchâteau
- Camille LOUPPE, membre du personnel du Centre Culturel de Neufchâteau
- Ulrich SCHADECK, membre du personnel du Centre Culturel de Neufchâteau
- Jean-Pierre MONSEUR, observateur extérieur

de bien vouloir assister à la réunion de l'Organe d'Administration du **mardi 23 septembre 2025**
à 19h au Moulin Klepper à Neufchâteau.

Ordre du jour :

1. Approbation PV OA 21/08/2025
2. Validation identité CCN : vision, mission, valeurs
3. Modalités des ateliers
4. Présentation et approbation du dossier de reconnaissance
5. Bilan Fête des Ateliers 20 septembre
6. Concert 4 octobre : derniers préparatifs



Olivier WEYRICH
Président

Publicité de l'appel public à participation à l'analyse partagée



Marie Hermant <marie.ccneufchateau@gmail.com>

Invitation réunion élargie du CA du Centre culturel

1 message

Chantal Jacquemart <c-jacquemart@hotmail.com>

15 mai 2023 à 17:30

À : "aurelie.Decuyper@neufchateau.be" <aurelie.Decuyper@neufchateau.be>, "Valentine.Tomasi@neufchateau.be" <Valentine.Tomasi@neufchateau.be>, "francois.mellery@neufchateau.be" <francois.mellery@neufchateau.be>, bibliotheque culture <bibliotheque.culture@neufchateau.be>, Clementz Mariline <Mariline.Clementz@neufchateau.be>, Quentin Franc <Quentin.Franc@neufchateau.be>, "saj.neufchateau@cfwb.be" <saj.neufchateau@cfwb.be>

Cc : Micheline Louis <Micheline.Louis@neufchateau.be>, ORBAN Sophie <s.orban@frw.be>, Marie Hermant <marie.ccneufchateau@gmail.com>

Bonjour,

Comme vous pourrez le lire dans le courriel que j'ai adressé aux membres du Conseil d'Administration, le Centre culturel de Neufchâteau a entamé une procédure de reconnaissance de ses activités par la Communauté française. Il s'agit d'un travail relativement important.

Ainsi, il est demandé que le Centre culturel s'appuie sur le travail de certaines institutions publiques (notamment celles reconnus par la FWB en matière de jeunesse, d'enseignement, de soutien à la lecture) ainsi que sur la participation des partenaires associatifs et des citoyens pour définir son projet d'action culturelle.

Dans ce cadre, une réunion de travail spécifique est organisée le jeudi 25 mai à 18h15 dans les locaux de l'ADL ([45 rue Lucien Burnotte](#) au centre-ville) afin, à partir de votre expérience de terrain, de tracer les grandes lignes de la stratégie que le centre culturel devrait mettre en place en termes de contenu (quels objectifs ? quels types d'activités pour quels publics ? ...), d'accès et de participation à ces activités culturelles.

Espérant que vous pourrez participer à cette réunion, dans l'attente de votre confirmation, je vous souhaite une bonne fin de journée.

Chantal Jacquemart,

Présidente du Centre culturel de Neufchâteau

De : Chantal Jacquemart**Envoyé le :** lundi 15 mai 2023 16:29**À :** Micheline Louis; greg.franceus@skynet.be; Claire Gatellier; Luc Pierard (pierrard.luc@gmail.com); Christian Kellen; thibault@grandvoir.be; Bernard Michel**Cc :** Marie Hermant; ORBAN Sophie**Objet :** OJ réunion du CA du Centre culturel

Bonjour,

Comme vous le savez, la procédure en vue de la reconnaissance du centre culturel par la FWB est dans sa phase d'introduction de la demande de principe (càd la demande de permettre au centre culturel d'introduire une demande d'octroi de reconnaissance de son action culturelle car cela lui semble pertinent et opportun sur le territoire communal).

S'agissant d'un travail essentiel car cette demande est en fait la pierre angulaire du reste de la procédure, exceptionnellement, la réunion du CA débutera à 18.00 et sera élargie à quelques personnes ressources contactées par Marie et moi.

Pour info, ces personnes seront sollicitées parmi d'autres à la fin des vacances d'été pour participer aux travaux du Conseil d'Orientation prévu à la rentrée de septembre.

La réunion débutera par 2 points d'information à partager, à savoir l'organisation des Fêtes de la musique et du Chestival ; l'ordre du jour de l'AG prévue le 22 juin prochain.

A 18.15, la réunion élargie débutera ses travaux et sera animée par Sophie Orban (FRW), secondée par Marie.

L'objectif de cette réunion de trois heures trente qui se tiendra dans les locaux de l'ADL (en-cas et boissons prévues) est de poser les jalons d'une stratégie de mise en place d'un projet d'action culturelle pertinent et « évaluable » en continu, c'est-à-dire un projet d'action culturelle en réponse aux enjeux territoriaux et culturels que l'analyse partagée devra permettre de détailler et de prioriser.

Pour préparer cette réunion de travail, je vous enverrai avant ce mercredi soir l'ensemble des documents utiles à votre réflexion.

Pour des questions pratiques de logistique, je vous demande de confirmer votre présence par retour de courriel. Merci d'avance.

Chantal

Contexte

1. Contexte géographique

Neufchâteau est une grande commune, qui compte 29 villages dont 12 qui possèdent une maison de village. Elle est bien située dans la province du Luxembourg donc très accessible d'un point de vue des transports (dans les réalités de l'accessibilité de la province du Luxembourg, bien sûr).

La voiture reste cependant le moyen de transport privilégié. Cependant, la commune possède une gare permettant de rejoindre la ligne Bruxelles-Luxembourg en 7 minutes, dix lignes de bus sur son territoire, des voitures partagées, un taxi social et des moyens pour favoriser la mobilité douce.

Neufchâteau possède un gros patrimoine immatériel (son histoire, son château "perdu" qui impacte toujours la commune aujourd'hui), 123 édifices sont recensés dans l'IPIC (Inventaire du patrimoine immobilier, plus de 225 éléments relèvent du "petit patrimoine wallon". 4 monuments sont classés par la Région wallonne.

Concernant le prix de l'immobilier, la commune de Neufchâteau se trouve en dessous du prix médian de la région wallonne (IWEPS, 2023). Même si elle est entourée de pression immobilière dûe au Luxembourg, en Gaume et vers Léglise et Vaux sur Sûre.

2. Contexte démographique

Neufchâteau connaît un accroissement important de la population ces dernières années. Le seuil des 8000 habitant.e.s a été dépassé sur la commune.

La répartition de la population de la commune de Neufchâteau est relativement atypique par rapport aux communes limitrophes. La commune de Habay est celle qui lui ressemble le plus du point de vue démographique actuel. La population est donc jeune mais vieillissante, avec un âge moyen de 38,5 ans.

Au niveau des ménages 44% des ménages comptent un ou plusieurs enfants.

3. Contexte socio-économique

Depuis plus de 30 ans, les attraits principaux mis en avant par la commune de Neufchâteau sont la nature et le sport. Dans ce cadre, plusieurs éléments s'imposent : la Vallée du Lac et son développement, l'accessibilité de la commune associée à sa centralité et la dualité urbanité-ruralité.

Dans la plupart des 29 villages ou hameaux, la tradition agricole reste vivace avec des agriculteur-ice-s principalement orienté-e-s vers l'élevage. L'agriculture est un secteur important de la commune.

L'emploi tertiaire reste prédominant à Neufchâteau qui demeure un pôle administratif et judiciaire.

La commune est aussi un centre important en matière d'enseignement. Outre les écoles de l'enseignement fondamental communal, on trouve 2 établissements de l'enseignement obligatoire dans le centre-ville représentant plus d'un millier d'élèves et de l'emploi pour des dizaines d'enseignant-e-s.

L'emploi frontalier est une réalité extrêmement importante de nombreuses communes de la province du Luxembourg, principalement du sud, et cette importance va croissant. Il concerne 23% des personnes actives. L'emploi frontalier a connu une croissance de plus de 41,67% en 10 ans (Léglise en tête suivi de Neufchâteau et Libramont).

Une grande partie des navetteurs et navetteuses provient de Libramont et une grande partie des travailleur-euse-s de Neufchâteau travaille à Libramont.

Si le taux d'emploi administratif était de 64,1% en 2012, il était de 66,0% en 2019 pour un taux de chômage de 10,4% en 2012 et de 7,7% en 2019.

Le revenu moyen à Neufchâteau est de 18.547euros par habitant.e (selon les déclarations de 2020). Cela reste tout à fait dans la moyenne des communes avoisinantes. Le revenu moyen commence à monter lorsque l'on va vers les communes telles que Habay-la-Vieille ou Etalle. Cependant, une part de la population connaît une précarisation grandissante de ses revenus.

4. Contexte social

Les données de l'année 2022 creusent encore le fossé de la précarisation croissante sur le territoire communal. A ces chiffres, on doit aussi constater que de plus en plus de citoyen-ne-s frappent à la porte du CPAS alors qu'en théorie, ils ne remplissent pas les conditions d'accès au Fonds mazout-électricité, à l'épicerie sociale ou encore aux actions de promotion de la culture.

Il existe le CCA (le Conseil Consultatif des Aînés) et le CCE (le Conseil Communal des Enfants) qui permet au citoyen-ne d'avoir un canal de communication avec la commune.

5. Contexte culturel

Le tissu associatif de la commune de Neufchâteau est dense : il existe 126 associations sur le territoire. Parmi elles, on trouve de nombreuses initiatives socio-culturelles privées, notamment au sein des villages de la commune, le plus souvent du théâtre, de la musique, des jeux de société. Il est à noter qu'un des atouts de la commune réside notamment dans les 19 salles de villages au sein desquelles existent des comités de fêtes et clubs de jeunes.

Analyse partagée

En prenant comme point de départ les études de territoire ainsi que l'analyse actuelle de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) réalisée dans le cadre du futur Plan Communal de Développement Rural (PCDR), nous pouvons d'ores et déjà mettre en avant les principales forces et faiblesses du territoire évoquées à travers ces analyses et enquêtes publiques afin de voir en quoi une structure professionnelle est importante pour l'essor de l'action culturelle au bénéfice des habitant-e-s du territoire.

Les travaux menés par le Centre culturel au fil de ses années d'expérience sont bien évidemment une précieuse source d'informations pour nos travaux.

Ces documents d'analyse ainsi que les diverses enquêtes et recueils d'expériences auprès des acteurs socio-culturels et des citoyen-ne-s chestrolais-e-s constituent le contenu de base à la dynamique de l'analyse partagée.

1. Groupe d'action local (gal) haute sûre forêt d'anlier

Le premier document permettant de tracer les bases de l'analyse partagée a été rédigé par le GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER. Il analyse la situation, notamment du point de vue culturel, sur l'ensemble des 7 communes composant le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau).

Les conclusions du diagnostic territorial réalisé avec la population indiquent qu'en matière de développement culturel du territoire, une première faiblesse concerne le manque de structure culturelle professionnelle et subventionnée de proximité (que ce soit en termes de projets, d'infrastructure ou de professionnels).

S'en suit immédiatement une seconde faiblesse liée au territoire, à savoir : les distances importantes, la difficulté d'accès qui se combine avec le peu de temps disponible pour les travailleur-euse-s, dont une grande partie de travailleur-euse-s frontaliers.

Cette faiblesse est en fait le symptôme de menaces auxquelles nous devons répondre par une diversité d'offres culturelles capable de réduire les comportements de repli sur son lieu de vie de

plus en plus fréquents et trouvant leur source dans divers phénomènes sociétaux tels que le sentiment diffus de peur de l'avenir, le renouvellement de plus en plus réduit du volontariat.

A contrario, on peut aussi constater une augmentation globale du niveau des prestations culturelles de la région et des attentes fortes du public scolaire à participer à des activités culturelles multifformes.

Les premières conclusions que nous pouvons tirer concernent l'importance d'infrastructures professionnelles et d'équipes formées pour proposer une diversité de projets culturels de qualité sur un territoire ainsi qu'une attention spécifique en faveur de la décentralisation des projets culturels et de la facilitation de l'accessibilité aux événements culturels.

Ces enseignements concernent l'ensemble des communes du Parc. Néanmoins, comme nous pourrions le lire plus loin, Neufchâteau est concernée à plus d'un titre.

Afin d'approfondir les constats prévalents sur le territoire chestrolais, nous allons d'abord nous attarder sur l'analyse réalisée par l'Office du Tourisme, puis sur les enquêtes et analyses menées au fil du temps par le Centre culturel et, enfin, sur l'analyse de référence pour l'élaboration du PCDR.

2. l'analyse de l'office du tourisme

L'ANALYSE DE L'OFFICE DU TOURISME relève que plusieurs projets culturels récurrents existent sur le territoire communal (la programmation du centre culturel, les cours des Ateliers créatifs, les petits musées locaux, les cahiers du cercle d'histoire, etc.) mais qu'il y a peu de soutiens financiers autres que les subsides communaux, subsides laissés à la libre appréciation des Autorités communales.

Ce même document liste les nombreuses associations présentes et constate que ces dernières développent peu de coopération entre elles.

A ce stade de l'analyse, il est important de relever que la volonté communale de soutenir le développement d'une politique culturelle répondant aux attentes et besoins des acteurs comme de la population existe mais que le mode de gouvernance publique utilisé durant de nombreuses années doit être questionné et ce, afin de favoriser à la fois la pleine autonomie des acteurs et la juste complémentarité de ceux-ci, notamment dans le respect de la loi de 1973 sur le Pacte culturel.

Complémentairement, l'implication des habitant-e-s et des structures privées/ associatives concernant la mise en place de projets culturels est réelle. Celle-ci prend différentes formes selon qu'elle soit portée par une maison de village par exemple ou par une association comme le Centre culturel, selon la technique artistique qu'elle déploie ou encore selon l'objectif principal visé (par exemple: une création collective, une exposition thématique, ...). Nous pouvons déduire de cette analyse et de nos rencontres de terrain que la volonté de créer et/ou de contribuer à l'organisation de projets culturels est présente et multifforme tant au niveau des instances décisionnelles que des acteurs et des citoyens.

La troisième faiblesse ressortant également de ces informations, et qui pourrait aussi être rangée dans la catégorie des menaces, concerne les défaillances en matière de partage d'informations entre acteurs et/ou entre acteurs et citoyens mais aussi trop souvent un manque structurel de coopération, de relations interdépendantes entre autorités/acteurs publics et/ou privés.

3. Centre culturel

La troisième source de réflexion est issue des 2 enquêtes et analyses menées en 2011-12 et 2017-18 par le CENTRE CULTUREL. Ces analyses indiquent à nouveau qu'il y a une réelle demande d'offre culturelle sur le territoire communal et qu'il existe une volonté de la part des acteurs culturels de créer des synergies entre eux. A contrario, elles montrent aussi que le public de Neufchâteau est "frileux", que la programmation du centre culturel attire d'abord des habitués et que le paradoxe entre ce que le public local dit vouloir et ce qu'il fait est bien réel en matière de culture.

Synthétiquement, en termes d'atouts, les éléments suivants sont cités par les personnes interviewées :

- l'existence d'un Centre culturel est une aide pour le secteur car le Centre culturel a un fonctionnement plus souple que les acteurs publics et joue l'intermédiaire
- l'offre de stages/ateliers, de créations au départ d'associations de citoyens impliqués dans une technique ou l'autre
- l'existence d'une bibliothèque (reconnue par la FWB)
- l'offre des Centres culturels de Bertrix et Libramont est importante et c'est très bien pour Neufchâteau. L'offre du Centre culturel se doit d'être à la fois spécifique et complémentaire pour rayonner auprès des habitants
- le Moulin Klepper et l'Espace 29 offrent des salles utilisables facilement
- le Moulin Klepper a une « âme », une histoire. Il est reconnu par les habitué-e-s comme étant un lieu culturel pour les expositions, les concerts
- les spectacles pour enfants et pour les élèves des écoles fondamentales ont toujours du succès et sont attendus
- le Centre du Lac permet d'accueillir des spectacles grand public (+/- 250 pers) avec un matériel de sonorisation et de lumière correct
- les salles de village ont un mérite : rassembler les habitants d'un quartier/village. Elles permettent aussi une variété d'activités intérieures et extérieures

- les ateliers du Centre culturel fonctionnent bien. La reprise d'une grande partie des ateliers par la bibliothèque permet leur maintien (2017-18)
- la bibliothèque dispose de locaux neufs, situés au centre-ville. Les réunions de coordination en matière de développement territorial au sens large sont positives
- des acteurs extérieurs comme le Parc Naturel HSFA ou le Centre culturel d'Habay ont permis de créer et de réaliser trois spectacles de village, d'aller à la rencontre des publics
- les partenariats du Centre culturel sont une source d'inspiration essentielle pour les activités à déployer

Par contre, les faiblesses le plus souvent mentionnées sont:

- le Centre culturel n'a pas un lieu clairement identifié par la population et n'a pas de reconnaissance de la FWB. Dépendance trop grande par rapport aux édiles communaux et à l'intérêt qu'ils portent à la culture
- la bibliothèque collabore trop peu avec les acteurs culturels
- les centres culturels voisins de Bertrix et Libramont rayonnent sur les communes avoisinantes dont Neufchâteau
- le Moulin Klepper offre un espace insuffisant pour des spectacles de grand public. Il n'est guère « confortable » et accessible pour une partie de la population. Il n'est pas non plus « ergonomique » pour le technicien
- l'Espace 29 n'a pas d'âme (réaffectation du lieu dans les années 2000). Même remarque : lieu peu adapté pour des spectacles grand public tant qu'il n'y a pas d'aménagement spécifique de la salle > les spectacles scolaires pour les plus petits ne varient guère d'une année à l'autre
- valorisation insuffisante de divers « arts » auprès des élèves
- la faiblesse de la salle du Centre du Lac est qu'il n'y a pas de personnel en suffisance pour monter/démonter la scène, la salle. La réservation de la salle dépend aussi des opportunités vacantes dans une programmation sportive annuelle, avec un confort limité
- les salles et maisons de village sont occupées par des spectacles d'intérêt villageois/de quartier qui rayonnent trop peu, sauf certains spectacles de théâtre de comédie
- l'atelier percussion du Centre culturel a un public instable au cours des années. L'Académie de Musique de St Hubert devra être associée lors de la relance d'ateliers orientés vers la musique pour compléter l'offre actuelle
- il y a insuffisamment de relais techniques (notamment en matière de soutien à la recherche de subventions, de matériel mis à disposition), de synergies structurelles entre la

bibliothèque et le centre culturel vis-à-vis des professionnels, au sein des écoles ou des associations

- les spectateurs résidant sur le territoire de la commune sont trop peu nombreux. La population moins "initiée" et/ou économiquement moins aisée n'est pas suffisamment associée aux activités. Même remarque concernant les publics en situation de vulnérabilité (santé, handicap, statut socio-économique,...).

À travers ces constats, certes à approfondir, nous pouvons y retrouver des enjeux et des objectifs comme le fait qu'il faut déployer une offre culturelle en réponse d'une part, aux demandes de la population et d'autre part, aux demandes et attentes des acteurs et institutions culturels au minimum, notamment en matière de valorisation des patrimoines, d'acquisition de compétences et d'éducation culturelle, notamment des plus jeunes.

La diversification de l'offre culturelle chestrolaise, le renforcement d'une offre spécifique et donc d'une valeur ajoutée visible à partir des atouts de notre territoire et de l'évaluation de l'action culturelle réalisée sont autant de points d'attention à préciser dans notre projet d'action culturelle. Il est aussi essentiel de continuer à fédérer tous les acteurs quels qu'ils soient en termes philosophiques, politiques, etc, et à mutualiser les ressources de chacun

pour en tirer le meilleur profit (en termes d'offre de service, création d'événement, éducation permanente, découverte de patrimoine, notamment).

Ces éléments nous permettent de conclure qu'il existe une réelle demande de la part des citoyen-ne-s et des acteurs publics comme privés de participer activement à l'élaboration et/ou au déploiement et/ou à la diffusion du projet culturel de notre territoire. Complémentairement, le besoin d'échanges et de synergies se traduit par de multiples attentes en matière de mutualisation et de coordination bienveillante des ressources et moyens de chacun.

Le Centre culturel doit poursuivre sa tâche de mise en réseau des intervenant-e-s quels qu'ils soient et ce, afin d'ajuster au plus près des réalités vécues par les divers profils de publics les objectifs qu'il souhaite poursuivre avec les partenaires et la spécificité qu'il porte comparé à ce qui existe aux alentours.

Pour cela, le travail de proximité avec ces intervenant-e-s et ces publics sera encore intensifié.

4. fondation rurale de wallonie

Enfin, le quatrième document de référence concerne les résultats des travaux menés par la FONDATION RURALE DE WALLONIE en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement Rural. Comme mentionné plus haut, la commune de Neufchâteau, secondée par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), a décidé de lancer une seconde Opération de Développement Rural. Ce travail a commencé en 2021 pour une approbation du nouveau Plan communal de développement rural (PCDR) en juin 2024.

La Fondation Rurale de Wallonie propose différentes méthodes participatives, via divers outils et rencontres, pour permettre à l'ensemble de la population, des acteurs et des élus de s'exprimer autour de 6 thématiques dont celle qui nous intéresse ici : "vie associative, culturelle et sportive".

A l'issue de plusieurs rencontres citoyennes, nous pouvons relever le dynamisme et l'intérêt portés par les participant-e-s à travers les conclusions issues de ce travail. En effet, 4 axes de travail se traduisant à travers une trentaine d'actions phares ont été dégagés. Nous les reproduisons ci-dessous car ils constituent le socle des premiers résultats de la consultation de la population et de ses acteurs culturels.

Développer les partenariats entre les différents acteurs culturels (coordonner-fédérer) et entre les différents publics (cohésion sociale).

Quelques actions envisagées : faire reconnaître le Centre culturel et proposer une offre différente et complémentaire aux structures voisines pour se différencier ou envisager de conclure un partenariat (extension de territoire) avec un Centre culturel voisin reconnu pour une programmation décentralisée; fédérer et coordonner les différentes activités; développer la culture à l'école (activités scolaires, PECA, ...); relancer les « fêtes disparues » en impliquant les Clubs des jeunes pour recréer du lien entre les habitant-e-s;

Rendre la culture accessible à tou-te-s : le défi étant « La culture, pour tou-te-s, partout, tout le temps ».

Quelques actions envisagées : organiser la délocalisation/ décentralisation de l'offre culturelle dans les villages/quartiers; mettre en place un système de transport en bus; adapter l'offre culturelle aux différents publics en proposant des activités à différents horaires (en après-midi pour les aînés/ enfants, stages pendant les vacances pour les ados/ étudiants, ...); rendre la culture accessible financièrement à tou-te-s via la mise en place de chèques culture et l'information sur les aides existantes;

Améliorer/créer des espaces d'expression modulables dédiés à la culture.

Quelques actions envisagées : créer un bâtiment dédié à la culture à Neufchâteau, équipé et modulable; utiliser les lieux (intérieurs et extérieurs) existants pour développer l'offre culturelle dans les villages; y organiser des cinémas en plein air; mettre en place un programme d'activités adapté à chaque salle/ chaque village (soirée jeunes talents, cabaret, spectacle d'impro, ...); créer un musée en collaboration avec le Cercle historique (exemple du Mudia);

Développer la communication autour des activités et acteurs culturels locaux.

Quelques actions envisagées : intensifier les outils et canaux de communication; développer une identité culturelle forte liée à l'image, sachant que ce qui pourrait caractériser Neufchâteau, c'est son environnement naturel (lac, forêt, ...); réaliser une enquête auprès des citoyen-ne-s (participation citoyenne) pour connaître leurs desideratas par rapport à l'offre culturelle à développer.

À la suite de ce travail participatif, en collaboration avec la Commission locale de développement rural dont le Centre culturel est membre, la FRW a dégagé les "grands projets", c'est-à-dire ceux qui seraient les plus significatifs pour notre territoire. Durant le mois de mai, les habitant-e-s étaient appelés à voter pour ceux qu'ils et elles trouvent les plus porteurs pour la commune.

Parmi ces grands projets, nous trouvons :

- "créer des lieux de rencontres et d'activités pour les jeunes",
- "dynamiser les salles et maisons de village",
- "développer l'offre culturelle sur le territoire".

Plusieurs pistes d'actions sont évoquées telles que :

- renforcer une offre culturelle structurelle sur la commune
- installer une salle de spectacle avec scène et gradins
- organiser des activités culturelles pour tous les publics, notamment les adolescents
- développer des lieux de rencontres autour de la culture
- développer la culture à l'école
- améliorer la coopération au niveau culturel entre les villages et la ville
- rendre la culture accessible à tou-te-s (délocalisation, mise en place d'un système de transport, accessible financièrement)
- améliorer la communication autour de l'offre culturelle
- mettre en valeur les différentes cultures présentes sur le territoire (par l'organisation d'un événement ou en incluant davantage chacun dans les activités organisées).

Vu la configuration démographique de la commune, la FRW a aussi travaillé avec 2 publics particuliers à savoir les adolescents (16-19 ans) et les aînés. Ces rencontres ont permis de mettre en évidence que les jeunes sont particulièrement demandeurs de rencontres et en attente de propositions d'activités variées à leur intention (création d'une Maison des jeunes, par exemple).

Par contre, les aînés sont plutôt revendicatifs : leurs avis doivent être mieux pris en compte; il faut respecter leurs horaires et lieux de vie, organiser plus d'activités intergénérationnelles avec la MRS (Maison de repos et de Soins) et la maison d'accueil communautaire, prévoir un minibus pour les véhiculer, ...

Ces différentes rencontres citoyennes ont aussi mis en évidence les craintes des habitant·e·s concernant l'éventuel manque d'attractivité du territoire pour les jeunes adultes ainsi que les risques de repli au sein des quartiers et villages. Les futures actions publiques doivent dès lors veiller à garantir au mieux la qualité de vie sur l'ensemble du territoire et quelle que soit la classe d'âge, la catégorie sociale ou autre des habitant·e·s. Les politiques publiques en matière de sport, de culture ou encore de tourisme et de logement doivent contribuer au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.

En guise de conclusion, nous prenons donc note des points suivants : la mise à disposition d'infrastructures professionnelles équipées, d'une équipe de professionnels connaissant le territoire, la nécessité de décentraliser les actions sur l'ensemble de la commune, la coordination bienveillante des acteur·ice·s de terrain ainsi que l'amélioration de la communication et de la visibilité de l'offre culturelle. La garantie d'une plus grande transparence de la gouvernance publique locale en matière de mise à disposition d'infrastructures et de matériel ainsi que de soutien financier apparaît être partagée (à tort ou à raison) par une majorité d'acteurs et de citoyens.

Au terme de ce travail d'analyse de documents clés et des rencontres de terrain, deux grands enjeux apparaissent au niveau du territoire :

- le besoin toujours plus important de maillage du territoire afin de susciter les rencontres dans un esprit de convivialité, afin d'encourager les citoyen·ne·s à prendre le temps de se rencontrer ;
- la réduction des comportements de plus en plus individualistes, des tentations de repli sur soi, sur son lieu de vie ou sa communauté en déployant une diversité d'actions positives, constructives.

Complémentairement, outre les missions de base définies dans les statuts du Centre culturel et du décret de la FWB, ce travail permet de mettre en évidence les attentes des acteurs et de la population en matière d'enjeux culturels :

- sensibiliser, découvrir, créer des projets axés sur la solidarité dans toutes ses formes;
- développer des actions permettant de changer le regard sur l'Autre;

- encourager les citoyens à prendre le temps pour eux, pour développer leurs compétences;
- favoriser les échanges de proximité ainsi que les échanges entre les habitants
- de quartiers ou villages différents.

Analyse partagée créée par le Centre culturel - nouvelle mouture

1. OA élargi

Date : 25 mai 2023

Personnes présentes : 13 personnes se sont rencontrées (sous la forme d'un OA élargi, on voit ici le prémices du CO) :

Quentin Franck, le directeur du CPAS, Mariline Clémentz, l'échevine de la culture (2020-2024), Valentine Tomasi, la coordinatrice de l'Accueil Temps Libre et de l'Extrascolaire, Madame Martine Nothomb, chargée de prévention de l'aide à la jeunesse.

Nous étions 13 lors de la réunion. L'invitation a été envoyée à Aurélie DeCuyper de la Maison Communale des Aînés, Jean François Lechat, de la Bibliothèque communale et François Mellery, chargé de projet à l'Office du Tourisme.

Afin de pouvoir émettre des premières hypothèses de travail pour la demande de principe, nous avons réuni le 25 mai 2023 plusieurs acteur-ice-s de la commune pour une soirée d'échanges afin de tracer les premiers traits des enjeux sociétaux et territoriaux qui sont importants pour la mise en place de notre projet d'action culturelle. Nous avons souhaité reprendre ces échanges dans ce dossier car le travail effectué peut entièrement faire partie de l'analyse partagée.

Nous avons collaboré avec la Fondation Rurale de Wallonie, chargée actuellement de mettre en place le Plan Communal de Développement Rural pour organiser cette rencontre et avons décidé de travailler comme suit : En partant d'une remise en contexte des missions et objectifs des Centres culturels, essentielle afin de baliser le travail, nous avons présenté les différents documents d'analyse territoriale que nous venons de voir au point 7 de ce dossier.

Cette présentation fut nécessaire afin que chacun et chacune soit en possession des mêmes connaissances concernant la réalité culturelle et socio-économique chestrolaise.

Ensuite, il nous a semblé important de définir ce qu'on attendait d'un enjeu (élément tiré des Cahiers I et II des Centres culturels) :

Définition d'un enjeu

Un enjeu est ce que l'on souhaite gagner pour tous et toutes, une visée qui doit se concrétiser dans des activités précises, tangibles. Une transformation à favoriser.

Critères de sélection d'un enjeu

- Renvoyer aux points forts du Centre culturel
- Être susceptible d'être relayé par des groupes ou partenaires impliqués
- Être en lien avec des solidarités ou complicités internationales / avec des réalités locales ou régionales prioritaires ou urgentes

La Fondation Rurale de Wallonie nous a ensuite fait part des enjeux sortant régulièrement des consultations citoyennes en les complétant par des mots clés afin d'inviter à la réflexion.

Voici la liste des enjeux tout azimut qui a été présentés lors de cette réunion :

- Maintien d'un environnement de qualité : patrimoine naturel – perte de biodiversité, pollutions diverses, mobilité douce, liens transcommunaux, réchauffement climatique, patrimoine, paysage
- Niveau de résilience du territoire : crise énergétique, réchauffement climatique, cohérence des politiques, aménagement du territoire, agriculture, pression foncière, convivialité dans les villages
- Maintien de la cohésion sociale : accompagnement des enfants et des jeunes, vieillissement, vie associative, perte de valeurs (esprit de village, volontariat, ...), liberté d'expression (réseaux sociaux, démocratie, ...), croissance démographique, gouvernance et participation, liens ville / villages
- Préservation de la ruralité : identité locale, sentiment d'appartenance, aménagement du territoire, artificialisation du sol, technologie (intelligence artificielle, fracture numérique, ...), mondialisation, image et attractivité, mobilité
- Capacité d'inclusion : multiculturalité, identités, précarisation, solitude, intergénérationnel, accès à la culture, accès au logement, fracture numérique, inégalités/disparités sociales, délinquance, insécurité
- Santé : services, soins de santé, équité, alimentation, sport, pollutions, santé mentale

Nous sommes partis de ces mots clés afin de mettre en exergue ce qui nous semble être les grands enjeux pour notre commune.

Les constats les plus importants pour le groupe de travail sont la précarisation des habitant·e·s, la solitude, les inégalités ainsi qu'un repli sur soi actuel.

Les besoins qui en découlent sont :

L'identité locale – le sentiment d'appartenance – est un enjeu à lui seul car les villages/quartiers ne se sentent pas comme faisant partie d'un tout, ici donc de la commune.

Chaque quartier ayant une identité forte et propre qui renforce ce sentiment. La convivialité dans les villages a également été relevée comme étant également un enjeu important. On voit donc ici qu'il faut travailler à différentes échelles, aller du micro (les habitant-e-s des villages) au macro (la commune et la région).

La participation citoyenne a également été discutée. Comme on a pu le lire dans les analyses de territoire, le public chestrolais est "frileux" concernant les activités culturelles. Il semblerait que ce ne soit pas uniquement lié à la culture mais le sport connaît également ce constat ainsi que les activités demandant du bénévolat. Ce bilan a déjà été dressé pré-covid mais serait renforcé depuis. Un rythme de vie effréné, des travailleur-euse-s transfrontaliers qui n'ont pas le temps pour d'autres activités pourrait expliquer ce constat.

Le bien-être des habitant-e-s a également été évoqué en appuyant sur la dimension collective (le bien-être personnel pour un bien-être collectif mais aussi et surtout le bien-être collectif pour un bien-être personnel, l'un ne pouvant aller sans l'autre). Nous avons également évoqué la santé mentale comme étant un sujet de société avec un échange autour du terme employé qui serait pathologisant. Le groupe prônerait plus pour l'utilisation du terme "bien-être". Le "plaisir de vivre" est également ressorti dans ce cadre.

L'intergénérationnel est également revenu, afin de permettre aux personnes qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer, d'échanger et de créer ensemble.

Nous avons donc décidé de regrouper ces échanges sous la bannière du renforcement de la cohésion sociale.

Un autre échange a eu lieu en parallèle et a plutôt abordé les notions de patrimoine matériel et immatériel, de la résilience des territoires comprenant la préservation de la biodiversité ainsi que de la lutte contre le réchauffement climatique dans une perspective d'avenir commun.

Partant de ces échanges nous avons donc créé deux groupes afin de définir les enjeux principaux, leurs objectifs principaux et opérationnels, les propositions de projets ainsi que de possibles partenaires.

Le premier groupe a donc travaillé sur l'enjeu du renforcement de la cohésion sociale avec pour objectif de favoriser le bien être pour un meilleur vivre ensemble.

En tant qu'objectifs opérationnels on y retrouve l'importance d'amener la culture partout et à tous, rendre la culture accessible (de la manière physique et financière), la co-construction avec les citoyen-ne-s, la valorisation des compétences et des talents, le développement de l'esprit critique et de l'émancipation citoyenne ainsi que l'ouverture de nouveaux horizons et perspectives pour les habitant-e-s.

Le deuxième groupe, qui partait de l'enjeu "favoriser un environnement de qualité" a, au cours des discussions considéré qu'il était plus judicieux de partir sur la mise en valeur et la préservation du patrimoine (matériel, immatériel et naturel) avec comme objectif de connaître et s'approprier son patrimoine pour un avenir commun.

Au niveau des enjeux culturels, voici ce qui est ressorti des différentes analyses précitées :

L'importance d'infrastructures professionnelles et une décentralisation des projets culturels afin de répondre au peu de temps disponible et à l'accessibilité d'accès aux événements culturels et pour aller à la rencontre d'un public frileux, qu'il faut aller chercher. Ceci permettrait également d'améliorer la coopération au niveau culturel entre les villages et la ville.

Axes de développement :

- Un diagnostic de territoire à réaliser avec les maisons de villages afin d'en ressortir les besoins et leurs enjeux propres
- Une proposition de programmation adaptée au public (ex : développer le théâtre jeune public dans un village qui connaissent un boom de natalité comme Hamipré)
- La création d'un comité de village global afin d'échanger sur les pratiques et des possibilités de collaboration (mutualisation des ressources)
- La proposition de programmation en extérieur afin de toucher un public non habitué à participer à des activités culturelles
- La mise en place d'ateliers dans les maisons de village afin de les redynamiser et d'en faire de véritables lieux de rencontres
- La mise en place d'événements en extérieur de type fête ou festival afin de toucher un public plus large, de faire voir les activités culturelles
- La mise en place d'événements-rencontres culturelles à des moments où les personnes sont plus disponibles comme le dimanche matin-midi

L'organisation des activités culturelles pour tous les publics : une programmation variée pour les scolaires, pour les adolescent.e.s, adaptée au niveau des horaires et intergénérationnelle pour les personnes âgées ainsi qu'une programmation qui prend en compte les différentes cultures a minima présentes sur le territoire.

Axes de développement :

- Une programmation pensée par (et avec) le public en favorisant également les rencontres intergénérationnelles.
- Varier les arts auxquels les publics sont confrontés, faire force de propositions innovantes par rapport au territoire (ex : développer les arts du cirque, les arts numériques, l'éducation à l'image, l'art du spoken word...)
- Penser la programmation en fonction des horaires, des espaces et des publics
- Créer une programmation inclusive qui laisse une part belle aux femmes au devant de la scène, aux personnes de cultures différentes, aux personnes lgbt, ...

Un besoin de synergies entre l'existant (notamment en fédérant et mutualisant les ressources des acteurs).

Axes de développement :

- Tisser les liens entre acteurs du territoire au travers de projets
- Favoriser le travail d'équipe grâce à une écoute bienveillante et la mise en place de processus décisionnel démocratique (notamment à l'aide des outils de l'intelligence collective)
- Créer la programmation avec les acteurs et actrices du territoire et au-delà. Une attention particulière sur l'accessibilité : que ce soit de manière géographique (à l'aide de la mise en place d'un système de transport) ou financière.

Une amélioration de la communication de l'offre culturelle afin de visibiliser les projets et les synergies.

Le site du Centre culturel a été créé en 2023, il a pour vocation de diffuser la programmation du Centre, de tenir les habitant.e.s au courant de l'évolution du projet. La page facebook permet de s'adresser directement à notre communauté mais aussi d'être un espace de diffusion des informations culturelles du territoire afin de réduire l'esprit de clocher qui existe entre les acteurs et actrices de la commune.

2. Questionnaire “marketing”

2023 Questionnaire envoyé à la population (via le journal local Oyez citoyen, la page facebook du centre culturel et notre site).

Le questionnaire est toujours en ligne à l'adresse : cneufchateau.be

Complémentairement, une enquête sous forme de questionnaire insérée dans la revue communale mensuelle et sur le site internet a été réalisée auprès de la population. 60 réponses nous sont parvenues. La majorité des réponses nous vient d'un public entre 30 et 49 ans et la majorité vient au centre culturel pour se divertir. Le questionnaire, de par sa forme, ne nous apporte pas beaucoup d'informations utiles à l'analyse partagée. Les personnes viennent pour la programmation, s'informent via le journal communal, veulent une représentation de tous les arts au niveau de la diffusion, trouvent qu'il manque des activités pour tous les publics. Des spectacles d'humour ont été demandés deux fois et il y a une personne qui a marqué son intérêt pour de l'art dans l'espace public.

3. Création de panneaux de rencontre

C'est l'été, les habitant.e.s sont dehors, il faut aller les rencontrer là où ils sont, lors d'événements fédérateurs. Avant de pouvoir réellement se pencher sur les pratiques de sociabilités, une première étape : faire connaissance, parler du centre culturel, de notre processus et planter quelques graines.

C'est alors qu'on décide de créer une installation ludique faite de quatre panneaux. Les panneaux sont colorés et ludiques, leur but est d'attirer le regard, engager la conversation. Les panneaux sont un prétexte et n'ont aucune vocation scientifique. Les dragibus colorés en attirent plus d'un.e.

Les panneaux sont entièrement libres, l'animatrice est présente pour discuter mais les personnes peuvent s'emparer des marqueurs et bics mis à disposition et répondre à ce qu'ils veulent comme ils le veulent.

Le premier panneau. rouge, est un panneau pour faire connaissance, il est tout simplement écrit en haut du panneau “vous êtes ...” il est fait de petites cartes où est noté différentes petites phrases à compléter.

... anxieux.se car / j'aime les nouvelles découvertes / j'ai faim / pour le climat

... sensible à / aux élans de solidarité / la nature / la pauvreté / l'écologie / la culture / la forêt / la dérive de l'industrie

... amateur.ice de / arrêter de racisme et de harcèlement / du circuit local (court) / piscine / vacances / sensations fortes / nourritures (aussi)

... habitant de Neufchâteau / Lahérie / Bastiigne / Ochamps / Libralont / Mons / Gerpinnes / Warmifontaine / Légglise / Paliseul / Longlier / Ochamps / moi / Nimy

... volontaire pour / faire des bêtises / faire manger mieux

... ému.e par / le bitume / rien / Eleonore

... heureux car / j'ai une belle famille / je suis venu ici / je suis trop belle / il y a du soleil / je suis avec ma famille / commune écolo / je sors en bal et soirée / je suis revenue voir ma soeur

... en colère car / contre les math (je sais je suis trop drôle) / j'ai mal au ventre / c'est la fin du monde et tout le monde s'en fou / j'ai un frère

... vivant.e quand / je danse / chante / je danse / j'aime / je suis dehors / je suis au bord de l'eau

... le héros de / nos vies

... l'héroïne de / ma vie / du changement

... fan de / Maelle / Soprano / Harry potter et transformers / Apéros chestrolais / carotte / Pesto rouge / Musique

... libre quand / je suis là / je bois / j'a faim / je ris / j'escalade / je suis au bord de l'eau

... une personne qui / aime / aime la nature et le calme / est comique /

... touché par / la grâce / la nature / la lune / le soleil et la nature

... rassuré quand / je suis avec quelqu'un / mes enfants vont bien / Flavie est avec moi / Je suis avec june

... âgé de / 38.15,5.12.13.29.8.9.33.11.17.46.12.17.47.37.10.10.37.35.10.12.12.13.8.9.7.7.13.10.10.8.5.46.39.12.23.42.14

Avant de pouvoir connaître les envies et désirs des personnes, il est essentiel de s'appuyer sur les sensibilités, c'est ce que nous cherchons au final. Non, nous ne sommes pas Martine qui travaille à temps plein au bureau ou à l'épicerie, mais nous sommes une personne qui aime le hard rock et qui s'émeut lors des grands élan de solidarité ... C'est ce qui nous importe ici. Leur montrer que ce qui nous importe c'est leur sensibilités, leur individualité.

Le deuxième panneau est intitulé "prenez ce dont vous avez besoin", il est le panneau, pour certain, le plus accrocheur car il est fait de petites boîtes contenant des dragibus rangés par couleurs, uniquement pour des raisons esthétiques. de manière très général il reprend plusieurs différents mots, différents arts, on y retrouve "Musique, spectacles, rencontre, poésie, respect, création" Et ce

uniquement pour donner la parole, pour les faire vibrer au regard de ce dont ils ont besoin, et éventuellement pour déceler un manque.

Ce panneau n'a pas pour vocation de demander aux personnes leurs préférences au niveau de l'art (théâtre, cinéma, musique), ...

Que ce soit pour les enjeux pour la création de la politique culturelle, il nous importe relativement peu que les personnes préfèrent la musique, le théâtre et le cinéma car les arts se mélangent et c'est ce qui permet d'élargir notre monde. De la danse au théâtre, du chant au cinéma, ...

Nous avons parlé de ne pas nous cloisonner, il en est de même pour les arts.

Le troisième panneau est intitulé "quel est votre message pour les générations futures?". C'est le panneau le plus poignant, parfois même déchirant. Les mots y sont si sincères. déposés dans des enveloppes, ils y renferment des secrets, des espoirs, des colères.

C'est un panneau qui a beaucoup résonné chez les enfants, contre toute attente. Ce sont les premiers à dessiner ou écrire quelque chose, et à amener les parents à participer également.

Arrêtez de poluer / Faites gaffe à pas vous prendre les pieds dans les pièges de la consommation / Soyez créatifs pour le futur / fait attention a la nature / cultivons la beauté, moins de biens, plus de liens / Promis on essaie .. désolé pour tout ce qu'on a raté, soyez heureux / de profite de la vie / Malgré les galères de la vie ainsi que la nature qui se dégarde petit à petit vivez chaque jour comme si c'était le dernier. On a qu'une seule vie et il faut en profiter pour ne jamais rien regretter :) / Courage à vous / La paix / S'aimer, s'écouter et surtout s'accepter avec nos différences / Que la vie soit une fête / La paix / Que tout soit comme sa tout le tant / Savourez l'instant présent et les moments simples de la vie et bougez votre corps pour votre santé physique et mentale <3 / La force des enfants / Penser plus aux autres plutôt qu'à soi Ne pas laisser dominé par l'argent / N'allez pas trop sur les écrans Allez plutôt dehors et écouter de la musique / De ne pas vouloir grandir trop vite, prendre son temps et profiter / Ne pas passer votre vie sur votre téléphone, profité de l'extérieur qui est magnifique tant que vous le pouvez / Respectez-vous en respectant la nature / Désolé pour le monde qu'on vous laisse / Toujours se faire confiance Vivez! / Gare de la culture (théâtre, ciné, ...) Respecter les autres, objet et nature / Arrêtez de fumer / Profitez de la vie on a qu'un vie / Faites attention à vos fréquentations/*

*nous reprendrons ici les mots tels quels

Enfin, le quatrième panneau, plus difficile d'accès, est intitulé "pour vous, que racontent les oiseaux"? C'est un panneau qui nous permet de sonder l'intérêt pour cette thématique mais surtout de savoir ce qu'ils évoquent chez la plupart des personnes. Les réponses restent relativement générales. Pour nous, l'équipe du centre culturel les oiseaux évoquent la liberté bien sûr mais également les déplacements, la migration, le chant, les couleurs, le mouvement, le collectif, le territoire, les saisons ... Nous avons donc sondé nos perceptions avec celles des habitant.e.s.

Pour vous, que racontent les oiseaux?

Les canaris de papy / l'amusement et la liberté / L'école / la liberté / l'amour au bout du fil / l'amitié / la liberté / liberté entre les deux oreilles / l'arrivée du bon temps / liberté / la joie / la liberté de voler de ses propres ailes / la liberté / l'envol libre / joie / solidarité / salut ! / altitude / respect / joie / douleur / quiétude / apaisement / la beauté / voyages / voyages / liberté hauteur / liberté / Liberté Voyage / Air / Plume / chanter / qui chante bien / qu'il est beau / les beaux bruits / des carabistouilles

Qu'est ce qu'on en ressort?

Essai de carte subjective à la volée

Parallèlement, lors de l'événement de la fête du parc, une tentative de carte collective a été mise en place. 2 grandes cartes représentant la ville de Neufchâteau et la commune ont été déployées et les passant.e.s étaient invitées à écrire ce qu'ils souhaitaient pour leur commune. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, les retours ont été très "pratico-pratique" même si le rêve était demandé. On y apprend donc que ce n'est pas l'endroit ni le moment, il est trop compliqué pour des personnes de passage et qui n'ont peut être jamais pris le temps de réfléchir à ce qu'ils rêvent pour la commune de le mettre sur papier. De plus, le manque d'infrastructure et d'identification du centre culturel, amène les habitant.e.s à systématiquement demander un lieu, un point de rencontre.

Rencontres avec les panneaux : Chestival (Juillet 2023), Fête du parc (Septembre 2023), Rencontre avec 3 lieux Extra scolaire de la commune (Septembre 2024?)

5. Travail avec le CESEP

PREMIÈRE RÉUNION

Quoi ? Conseil d'Orientation, mercredi 15 mai, 19h-22h30, local de l'ADL

Qui ? Christian Kellen, Camille Louppe, Mathilde Halbardier, Anne Lacour, Marie Hermant

Invitée : Myriam van der Brempt

Contenu

1. Mise en contexte de la part de Myriam sur la création du dossier, le processus à suivre, le lien entre la question de notre analyse partagée, les enjeux et le plan d'action culturelle.
2. Discussion autour de la question de l'analyse partagée : elle doit répondre à plusieurs critères :

- avant d'avoir une question nous devons bien sûr définir ce que nous souhaitons savoir sur notre territoire, sur les personnes qui y vivent

- Que cherchons-nous ? Que voudrions-nous savoir en allant rencontrer la
- population ?
- En vrac, des sujets sur lesquels cela nous intéresserait d'entendre s'exprimer les gens :
- Des questions autour du genre
- Savoir qui on est : pour savoir ce qu'on est, comme Chestrolais, il faut savoir ce
- que sont les autres
- Qu'est-ce qui fait sortir les gens de chez eux ?
- C'est quoi, votre petite flamme ? De quoi elle rêve ? + susciter de la spontanéité
- Où en est la curiosité ? Curieux de quoi ?
- Envie de rencontrer d'autres personnes ?
- A quoi les jeunes rêvent aujourd'hui ?
- Où les gens prennent-ils du plaisir ?
- Des questions autour de notre rapport à la consommation, à tous points de vue.
- Quelles évolutions ?
- Notre relation à la nature : nous avons à en prendre soin, à entretenir la nature,
- mais elle nous englobe aussi, nous faisons partie de la nature...
- Rencontrer du monde, est-ce important ?
-

- Ensuite la question doit être véritable et non une question "marketing" sur les besoins car nous pouvons y répondre à l'avance, elle ne doit pas non plus pouvoir être répondue uniquement par oui ou non.

Pour en savoir plus sur tout cela (ou sur certains de ces sujets, au moins), quelles questions poser ?

Nous nous mettons à chercher des questions à poser dans les animations d'analyse partagée pour inviter les gens à s'exprimer sur ces sujets qui nous intéressent.

Point d'attention : vérifier que ce serait une bonne question en se demandant chaque fois ce qu'il y a des chances que les gens répondent à cette question. Il faut que les réponses (potentielles) des gens soient intéressantes pour nous (donc pour notre analyse partagée)... Si ce n'est pas le cas, modifier la question :o)

État de nos questions en fin de réunion (22h30) :

- Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce
- serait quoi, votre petite flamme ?
- Si vous aviez toutes les possibilités, sans limite, pour alimenter (amplifier, renforcer) cette petite flamme, vous feriez quoi ?
- Le bonheur n'existe que s'il est partagé. Qu'en pensez-vous ?

Nous avons décidé de tester la question : "Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce serait quoi, votre petite flamme ?" avec nos collègues et nos proches afin de voir les réactions.

Une réunion de suivi à celle-ci est fixée avec le même groupe à la semaine suivante afin de continuer le travail et le proposer au CO complet.

DEUXIÈME RÉUNION

Quoi ? Conseil d'Orientation, petit comité

Quand ? mercredi 22 mai, 19h30, local de l'ADL

Qui ? Camille Louppe, Mathilde Halbardier, Anne Lacour, Marie Hermant

Invitée : Myriam van der Brempt

Contenu

1. Nous continuons le travail entamé la semaine dernière à propos de la création de la question qui va structurer notre analyse partagée.
2. Retour sur le test de la question Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce serait quoi, votre petite flamme ? avec nos collègues et nos proches. Résultat mitigé autant du point de vue du CO que des personnes rencontrées. Cette question peut paraître trop intime ou difficile à poser, également difficile à répondre car il faudrait prendre du temps pour y réfléchir si on le l'a jamais fait.

aujourd'hui, ce que nous préservons aujourd'hui. et aussi ce que nous avons envie de leur transmettre collectivement.

Nous proposons d'engager un atelier permanent, ouvert pendant les 400 prochaines années : le projet CN2409. Il s'agira d'un atelier qui va proposer aux habitants de créer des imaginaires, de souhaitables, d'ouvrir des champs de réflexions sur nos priorités actuelles à l'échelle de ces 14 générations (comment nous prenons soins de nous, comment nous prenons soin de ce qui advient et de ceux qui adviennent, comment nous ouvrons des souhaitables).

Cette démarche vise aussi à apprendre à penser le futur, sous la forme d'une école expérimentale du futur. Depuis l'ouverture des écoles, on y apprend l'histoire. Dans le projet CN2409, nous allons apprendre à apprendre l'avenir. Pas le prévoir, mais à l'instar d'instituts de formation tels que l'Institut des futurs souhaitables, de transformer notre rapport à l'avenir en nous y installant comme acteur avec des yeux et des capteurs, et des capacités de faire, et non comme un observateur aveugle.

Ce projet culturel, participatif, se déclinera sur les 29 villages et la ville. Il va aussi ouvrir la voie à la participation à des projets européens, dans le domaine de la recherche en prospective, en offrant à des réseaux de prospective la possibilité de collaborer au projet CN2409. On pourra aussi, au niveau artistique et scientifique, lancer le projet d'une "biennale de l'avenir" dont la première édition pourrait se tenir en 2028.

Actions imaginées :

- Ouverture d'un atelier permanent, le projet CN2409 dans les moulins (bâtiments représentés sur la carte)
- Création d'un réseau de relais dans les villages et par thématique (forêt, chemins, habitations, déplacements, économie, cultures et élevages,, rivières, vie sauvage, rythmes de vie, le rapport au temps, le système énergétique, l'innovation).
- Installation de ressources pour l'atelier permanent (dont un lien continu avec la formidable ressource (dont le projet "calculating empires, a genealogy of technology and power since 1500, by Kate Crawford and Vladan Joler - 2023).
- Programmes de "retours vers les futurs - voyage de 1609 à 2409 dans la commune de Neufchâteau", créations de cartes sensibles, de guides de promenades dans le passé et le futur, avec des questionnements, des jeux.
- Création d'une biennale du futur
- Création d'itinéraires 1609 dans la commune, pour valoriser le patrimoine historique et naturel de la commune
- Création d'un atelier artistique, pour utiliser les beaux arts et les nouvelles technologies (IA) pour créer des visions de 1609 et de 2409

Point d'attention : vérifier que ce serait une bonne question en se demandant chaque fois ce qu'il y a des chances que les gens répondent à cette question. Il faut que les réponses (potentielles) des gens soient intéressantes pour nous (donc pour notre analyse partagée)... Si ce n'est pas le cas, modifier la question :o)

État de nos questions en fin de réunion (22h30) :

- Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce
- serait quoi, votre petite flamme ?
- Si vous aviez toutes les possibilités, sans limite, pour alimenter (amplifier, renforcer) cette petite flamme, vous feriez quoi ?
- Le bonheur n'existe que s'il est partagé. Qu'en pensez-vous ?

Nous avons décidé de tester la question : "Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce serait quoi, votre petite flamme ?" avec nos collègues et nos proches afin de voir les réactions.

Une réunion de suivi à celle-ci est fixée avec le même groupe à la semaine suivante afin de continuer le travail et le proposer au CO complet.

DEUXIÈME RÉUNION

Quoi ? Conseil d'Orientation, petit comité

Quand ? mercredi 22 mai, 19h30, local de l'ADL

Qui ? Camille Louppe, Mathilde Halbardier, Anne Lacour, Marie Hermant

Invitée : Myriam van der Brempt

Contenu

1. Nous continuons le travail entamé la semaine dernière à propos de la création de la question qui va structurer notre analyse partagée.
2. Retour sur le test de la question Si nous sommes debout, vous et moi, c'est que nous avons une petite flamme... Ce serait quoi, votre petite flamme ? avec nos collègues et nos proches. Résultat mitigé autant du point de vue du CO que des personnes rencontrées. Cette question peut paraître trop intime ou difficile à poser, également difficile à répondre car il faudrait prendre du temps pour y réfléchir si on le l'a jamais fait.

3. Ce que nous voulons savoir : “quelle est la petite flamme des habitant.e.s?” Nous sommes toujours d’accord là-dessus. Ce sera donc notre grille de lecture pour notre analyse de territoire.
4. Nous travaillons sur les questions qui pourraient nous permettre de le savoir. Nous imaginons différents types de questions en fonction de différents publics que nous pourrions rencontrer : enfants, adultes et personnes âgées.

Essais de questions qui permettent de se projeter dans d’autres temporalités :

- Si tu étais jeune, comment occuperais tu ton temps libre?
- Si tu pouvais faire un bond de 20 ans en arrière qu’est ce que tu changerais?
- “Quand tu étais jeune, à quoi tu rêverais?” L’utilisation de deux temps différents, nous semble intéressante et apporte une dimension un peu poétique.
- Est-ce que vous avez des passions?

Nous nous inspirons des portraits “Si tu étais …” et élaborons d’autres questions :

- Quand tu seras pensionné, tu feras quoi?
- Si tu es pensionné dans 2 ans, tu ferais quoi?
- Comment tu occupais tes journées quand tu étais enfant.
- Si l’école ferme demain, que fais-tu?
- Si tu as 3 ans de vacances, que fais-tu?
- A quoi rêves-tu?

Rappel : le but est de trouver la petite flamme.

Nous testons toutes ces questions en ayant toujours à l’esprit le style de question qu’on pourrait nous poser, si elle nous mène vraiment là où l’on souhaite aller, si elle n’est pas marketing, si elle est bien formulée. La difficulté est de faire sortir ce que les personnes souhaitent vraiment faire et pas uniquement en opposition à une règle ou une habitude (école, travail). Nous souhaitons également que les personnes puissent rêver mais de manière “réaliste”, dans le quotidien car nous avons peur que des réponses trop farfelues ne nous mènent nulle part.

Nous nous posons sur 3 types de questions en fonction des publics que nous allons rencontrer (enfant, adultes et personnes âgées)

- Tu peux te consacrer entièrement à ton plaisir, que fais-tu?
- Tu gardes ton salaire et tu ne dois plus travailler/ le revenu universel est garanti, que fais-tu? * attention aux personnes qui sont au chômage ou qui ont un salaire qui ne leur permet pas de vivre dignement, est-ce que la notion du "revenu universel" est compréhensible par tout le monde, ne risque t'elle pas d'opposition? (ce qui n'est pas notre propos)
- Si tu gagnes 3000e par mois, comment t'occupes-tu? Que fais-tu? * Nous souhaitons revoir la formulation car elle est fort terre à terre et on s'éloigne du rêve mais en même temps justement elle permet d'être ancrée dans le réel, de plus pour certaines personnes gagnant + de 3000e par mois cela représenterait une privation.

Il ne faut pas oublier que la manière dont on va aborder les habitant.e.s peut nous permettre de nous apporter d'autre style de réponse. La manière fait tout autant partie du processus et peut apporter beaucoup à la question.

L'analyse de territoire avec les villages est une grosse partie du projet mais il fait également partie d'un tout, beaucoup de choses ont déjà été faites mais ces dernières ont forts été axées sur le côté "marketing" "besoin" et ne partent pas de la flamme des habitant.e.s.

Nous devons faire attention à nos moyens (humains, financiers et temporels), afin de sonder une partie du territoire qui nous semble intéressant (les jeunes reviennent sur la table ainsi que la manière dont ils sont perçus), Anne (ATL) nous propose d'interroger le Conseil communal des jeunes lors de la réunion de fin d'année, le 3 juin, à propos de cette petite flamme.

Un retour sera fait auprès de Myriam pour discuter de l'état des lieux, un travail va être fait en équipe afin de conjuguer le travail sur la partie créative avec les villages et le travail fait sur la question.

TROISIÈME RÉUNION

Quoi ? Rencontre avec Myriam

Quand ? 09 juillet 2024, local de l'ADL

Qui ? Camille Louppe, Marie Hermant

Invitée : Myriam van der Brempt

Contenu

Présentation de l'étape de travail : Question prétexte pour amener à une conversation plus longue sous forme de marche exploratoire dans les villages. Toujours recentrer les questions dans le but de trouver la petite flamme.

Ne pas tourner négativement les questions mais ouvrir au dialogue " ça vous apporterait quoi?" "Qu'est ce qui irait mieux?" "Vous avez quoi ici?"

De cette manière, on peut connaître ce qui "gratte", ce qui est insatisfaisant dans la vie des personnes rencontrées mais aussi leur petite flamme, leurs rêves. Cela nous permet d'avoir plus tard les informations nécessaires pour tirer les enjeux qui concernent Neufchâteau.

1. Autre possibilité de question : A quoi pensez-vous quand vous ne faites rien, quand vous laissez aller le cours de vos pensées (quand vous conduisez, ou que vous repassez par exemple)? Y'a t'il des moments où vous laissez vos pensées couler?
2. Avoir toujours en tête le fait de trouver la petite flamme et ce qui gratte dans la vie des habitant.e.s. Activer notre antenne "petite flamme" même lorsque nous sommes en activité, tout au long de notre saison et même après car l'analyse du territoire se fait sur le temps long pas uniquement pendant un temps défini.
3. Tout ce que nous avons déjà en termes de contenu d'analyse de territoire, même si c'est surtout au niveau des besoins, il faut le relire avec un regard "petite flamme" et "insatisfaction". Ce nous permettra d'utiliser tout ce qu'on a.
4. Explication du projet de panneau des villages avec les plexiglas devant afin que les habitant.e.s puissent s'exprimer. L'équipe du CC ferait déjà part de ce qui a été dit pendant les rencontres afin d'aiguiller le style de réponses, montrer ce qu'on attend.. Si vandalisme : ne pas laisser le dernier mot au vandalisme, on est prêt à reprendre la main sur la communication positivement de manière ouverte mais en rappelant qu'il y a des limites. Montrer que ça ne sert à rien de se décourager mais que toute occasion est bonne pour discuter. Expliquer aussi que derrière ce panneau c'est vous et moi c'est le gens d'ici. Tout ça fait partie de l'analyse partagée. Les panneaux ne sont pas le point final, c'est un état de notre dialogue avec les gens. Dialogue que l'on souhaite maintenir.
5. On fait un point au niveau du rétro planning en équipe puis on revient vers Myriam pour établir la prochaine étape : la lecture des résultats de l'analyse partagée.

6. Cartographie politique de nos espaces publics

Quoi ? Réalisation de cartographie politique de Neufchâteau (Territoires de la mémoire)

Quand ? 10 et 11 juin 2024

Participant.e.s : Camille, Cécile, Christian, Elisabeth, Hugues, Marie et Sarah

JOURNÉE 1 – lundi 10 juin de 9h à 16h

Après une brève présentation des Territoires de la Mémoire et de ses missions. Le déroulement des deux jours : théorie, pratique, déambulation, création

Qu'est-ce que la cartographie politique de nos espaces publics ?

La cartographie, c'est la représentation de données sur un support réduit représentant un espace généralement tenu pour réel et elle sert, entre autres, à nous orienter, nous déplacer, nous localiser, à cadastrer (notamment pour établir des frontières, des propriétés...), à prouver ...

Le/la politique, c'est quoi ? Le politique c'est l'exercice du pouvoir et La politique ce sont les décisions collectives. Et l'adjectif, c'est ce qui est « Relatif à l'organisation du pouvoir dans l'État, à son exercice » Et l'espace public « représente dans les sociétés humaines, en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous. » Mais c'est la même chose en ruralité.

Et la carte dans tout ça ? « La carte n'est pas le territoire ». Elle est subjective car elle n'existe que suivant un point de vue pris par la cartographe (cf. les projections de Peters et de Mercator).

Déroulement

Il est proposé que chacun dessine sa carte de Neufchâteau, comment il ou elle vit cette ville.

Sont alors ressortis des Neufchâteau différents pour chacunE, les contours de Neufchâteau (rivière, routes, lacs ...), des couleurs, des maisons châles, les villages alentours, des lieux

importants pour soi (Oxfam, Tournay, bibliothèque, château ...), ce qui sépare (le haut du le bas, le lac de la ville...), le patrimoine ...

« La carte est un récit ». Elle raconte toujours une histoire, sa mise en forme implique une vision, un récit. (Cf. les cartes sur les migrations)

La carte peut être sensible, c'est-à-dire qu'elle assume cette sensibilité, cette part de subjectivité et qu'elle la met en avant par la forme, le sujet choisi...

La carte peut être radicale ou critique c'est-à-dire qu'elle se veut revendicative en rendant visible des injustices, elle se soustrait aux mains des dominants pour se mettre au service de la justice sociale.

Après cette phase descendante, il a été proposé au de lire sous forme d'arpentage l'article de Gaëlle Henrard, Que font les espaces publics ? Places, rues, seuils (Aide-mémoire, n°102, automne 2023)

A partir de cette lecture collective, les participantEs s'expriment sur ce que l'article a fait résonner chez elleux : du besoin de reconquérir les espaces publics pour créer du lien social ; dans le temps, les plaines de jeux étaient des lieux de rassemblement, maintenant chacun à son jardin clôturé, la société est plus individualiste ; le banc devant sa maison qui permet de rencontrer ses voisins, le besoin de pouvoir se poser dans un espace vert, d'anciens lieux fréquentés par les jeunes qui sont maintenant abandonnés, avoir la possibilité de s'isoler dans son jardin et aussi de rencontrer des gens dans l'espace public ; Même si le village est différent de la ville, il faut aménager des plaines de jeux, la question d'où est la place de Neufchâteau ?, les places sont devenues des parkings ; les ados s'agglutinent sous l'auvent du Spar, il leur faudrait un endroit safe où se retrouver, la difficulté de se déplacer du bas de la ville au haut de la ville (pente raide, escaliers) ; les chancres, les maisons « sales », quand la rue est rénovée, elle reste propre.

Pendant le temps de midi, les deux animateurs synthétisent les thématiques qui ressortent de ces différentes discussions :

Les deux thématiques choisies sont « les liens entre le haut et le bas » et « La place de Neufchâteau ».

Deux sous-groupes sont créés par un jeu de positionnement dans l'espace.

Marie, Sarah et Elisabeth pour la place et Hugues, Camille, Christian et Cécile pour le Haut/Bas.

Les sous-groupes partent ensuite déambuler dans la ville en gardant en tête leur thématique et les consignes qui sont de récolter un maximum d'informations et de données, avec l'importance du débat, de la discussion sur ce qu'ils voient lors de cette balade de glanage.

A leur retour, ils racontent à l'autre groupe ce qu'ils ont fait, le trajet suivi, leurs découvertes.

Haut/Bas : potentiels peu connus autour du moulin (futur lieu du centre culturel) ; klinkers sur certaines parties de routes ; petits chemins peu utilisés dont certains sont remplis d'orties ; le quartier du faubourg de l'autre côté de la colline.

Place : visite des potentiels lieux qui pourraient devenir des places publiques : Folon, ancien Home, place verte triangulaire, St Roch, les places qui sont mono-utilisées comme des parkings ; place parking de délestage (Espace 29) ; Grand Place avec ses cafés ; St Michel ...

JOURNÉE 2 – mardi 11 juin de 9h à 17h

Après un rappel de ce qui a été fait et dit la veille, nous présentons un ensemble de cartes de tous types : sensibles, radicales, faites par des artistes, créées par des collectifs de citoyen·nes dont celles qui avaient été réalisées par les participants aux ateliers de 2023 aux

Territoires de la mémoire. Les livres Déplier l'ordinaire d'Elsa Noyons, Ceci n'est pas un atlas¹ et Cartographie radicale de Nephys Zwer, Dear data² de Giorgia Lupi et Stefanie Posavec.

Les deux sous-groupes sont ensuite mis au travail avec comme consignes : de rassembler les données collectées, problématiser la thématique, comment l'exprimer sur la carte, méthode pour prendre les décisions, titrer, dater et signer la carte.

Haut/Bas : la problématique est « Comment visibiliser les liens entre le haut et le bas », la carte s'intitule « Neufchâteau, du bas en haut par des chemins oubliés... », d'après les

participantEs « Camille a bien géré le groupe ». L'usage du tissu a été privilégié comme méthode d'expression sur la carte. Les petits chemins et le Moulin ont été empaillétés pour mettre en avant le potentiel qu'ils ont. Des couleurs différentes pour montrer les pavés existants (en vert) et ceux qu'il faudrait faire (en rouge).

Places : Montrer ce qu'il y a déjà et montrer ce qu'on voudrait ; détails des aménagements des places ; plusieurs couches pour les différents aménagements. Place aux places, places publiques ou plus de places ?

1

<https://www.editionsducommun.org/products/ceci-nest-pas-un-atlas-orangotango-nephys-zwer> et notamment le dossier pédagogique pour organiser une animation de cartographie radicale

2 <https://www.dear-data.com/theproject>

Problématique : « ce que nous voulons pour nos places ». La méthode du papier calque permettant la superposition des données. Le titre choisit « Plus de places ! » Les deux groupes ont indiqué sur leur carte des points de repères connus des Chestrolais et Chestrolaises : patrimoine, rues, routes, lieux touristiques

ÉVALUATION DES 2 JOURNÉES

A part Marie, toutes se sont posé la question « allons-nous en une journée arriver à créer une carte ? ». Ils sont tous fiers et contents d'avoir pu la faire.

Pour Hugues, c'est quand les limites, le cadre a été posé que la carte a pu être réalisée.

Christian a trouvé ces deux journées amusantes et étonnantes, il précise que chacun a trouvé au fur et à mesure sa place dans le groupe, il ne se sent plus seul à rêver du château

Pour Cécile, ce qu'elle avait en tête est sur le plan mais seule, elle n'aurait jamais pu le réaliser. C'est grâce aux compétences de chacunE dans le groupe que la carte est sortie de tête.

Cécile a aussi noté la nécessité d'avoir un apport théorique, et que l'article lui avait apporté beaucoup. Elisabeth précise que celui-ci a certainement aussi orienté le choix des thématiques tout en reconnaissant que la notion de place comme lieu démocratique est très importante.

Pour Elisabeth et Sarah, travailler ensemble c'est génial : on fait des propositions, on discute, on choisit.

Camille dit que la présence des animateurs des Territoires de la Mémoire a donné la possibilité d'aller au bout des choses.

Christian fait un parallèle avec sa fille danseuse qui fait ressortir auprès de son public ce qu'ils ont de « danse en eux » et l'animation qui a fait ressortir ce que les participantEs avaient en eux à propos de Neufchâteau.

Iels ont tous apprécié le fait que les propositions étaient variées : théorie, exercice, pratique, déambulation, discussion. Pour Sarah, chaque étape avait son importance, elle qui se sent introvertie, cela lui a permis de prendre la parole, de se sentir à l'aise avec les autres.

Il fut aussi question des suites possibles à donner à ces réflexions et propositions. Le groupe est tenté de porter ces revendications urbanistiques au niveau communal. Les animateurs leur proposent de s'organiser avec d'autres citoyens et citoyennes de Neufchâteau et de proposer au centre culturel de les y aider.

Les participantEs sont bien des CRACS (citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires).

6. Questionnaire au Conseil communal des enfants (ATL) & questionnaire dans tous les AES + rencontre dans les AES

Questionnaire donné en juin 2024 au Conseil Communal des Enfants

Jouer au Real Madrid / Etre espagnol / Aller à Disney / Ne mettre en couple avec mon crush / Devenir une chanteuse pro et d'avoir plein d'animaux / Quant je serais le SWAT / Et que mon prof soit plus de movese umeur / Aller à Disney Land / Que les 6e redouble / Être un footballeur professionnelle / que papa m'achète plus de pétard à mèche / Avoir infini d'argent / avoir autant de paire de Jordan que je le souhaite / je rêve de réussir mon CEB / je rêve de gagner des courses VTT / je rêve d'avoir plus confiance en moi / je rêve de faire plus de gym / de voir des dauphins / aller à la star academy / de pouvoir danser à l'opéra de Paris / de réussir mes années d'école / je rêve de connaître une amitié aussi forte que celle dans le livre Harry Potter, je rêve de partager une amitié comme Harry partage avec Hermione et Ron / d'avoir une écurie remplie de poney et de chevaux / de sauter avec une

grande piste de saut obstacle / d'avoir un poney ou un cheval et une écurie / d'aller au mémorial vandam et de gagner une compète de kayak ce week end / de Harry Potter, de ma famille et des amis, de l'école et de mon style / basketteur pro / kiné

***écrit tel quel dans le texte**

8. Le Moulin de demain (place aux enfants)

Lors de la journée place aux enfants, les enfants de la commune ont eu l'occasion de participer à un ateliers artistique proposé par le Centre Culturel.

Lors de cet atelier, ils ont été invités à réinterpréter une photo du Moulin Klepper datant de 1900.

Voici les questions qui ont guidé leur réflexion et leur imagination :

- Mais que se passe-t-il dans ce moulin ?
- Saviez-vous que le Centre Culturel y propose des ateliers ?
- Et qu'est-ce qu'un centre culturel, en fait ?
- Si vous pouviez laisser libre cours à votre imagination, à quoi ressemblerait ce centre culturel ?



Le résultat : des moulins de toutes les couleurs, beaucoup de couleurs, des moulins écologiques, des moulins entourés d'attractions, des animaux, de la joie...

9. La petite flamme (ateliers écriture, crea collective, slam,...)

Mes vœux Théâtre

- la paix dans le monde
- savoir voler
- avoir un téléphone
- aller à Pouchard
- faire du camping
- voyager dans plein de pays
- être plus forte à l'école en : géométrie, grandeur, géographie et en sciences que
- avoir plus d'amis
- être forte en blague
- savoir se débarrasser
- vivre une super aventure avec mes amis
- faire plein de rencontres
- être relax avec moi-même
- avoir plus de patience
- être bilingue
- avoir de long cheveux
- me réincarner en chat
- avoir des amis de mon âge dans les amis de

10. La suite

L'analyse partagée est un projet faisant entièrement partie de la programmation d'un centre culturel : rencontrer le territoire. Nous souhaiterions, année après année, saisons culturelles après saison culturelle, élaborer des projets spécifiques qui nous permettent de rencontrer la population et de construire avec elle.

Pour ce faire nous souhaitons nous baser sur des écrits des personnes expertes de notion de territoire avec le vivant tels que Vinciane Despret ou Baptiste Morizot pour ne citer qu'eux.

Le "parcours d'exploration trébuchant" (B. Morizot, l'inexploré), c'est le titre que nous pourrions donner à notre analyse partagée au long cours. On foule le terrain, on rencontre, on se sait pas ce qu'on va trouver, on imagine, on teste, on recommence. Ce qui compte : créer du lien, (re)connecter.

Comme le dit Baptiste Morizot dans son ouvrage "l'inexploré", "la crise écologique qui est la nôtre est aussi une crise des vivants" et par conséquent une crise de nos relations à ceux-ci. Nous pouvons ajouter que depuis ce 20 janvier 2025 (investiture de Donald Trump à la maison blanche), parler, discuter et agir est essentiel et urgent. C'est pourquoi nous allons continuer à rencontrer notre territoire, le faire se rencontrer via différents types d'actions culturelles.

Quels sont les différents usages de l'espace qu'on les habitant.e.s et de quelle manière se le partage-t-il? Neuchâteau est un territoire très divisé et enfermé dans des frontières anciennes et gardées plus par habitude que de raison.

Ces frontières géographiques et entre le vivant nous asphyxie, Marielle Macé nous propose de Respirer "parce qu'une atmosphère assez irrespirable est en train de devenir notre milieu ordinaire." Il faut cependant arriver à mettre cette théorie en action et c'est humblement ce que nous allons essayer de faire les mois et années qui viennent. Nous partirons des territoires enclavés pour tenter d'en sortir (et de s'en sortir), de réunir en faisant de la place à chacun.e. Nous tenterons de parler collectif en soignant les individualités.

Le centre culturel prend comme souffle des ouvrages d'écrivain.e.s et de philosophes qui nous aident à penser, imaginer et créer. Ces ouvrages nous permettent de prendre des chemins, de tenter l'inexploré.

Deux choses vont donc nous occuper pour la suite de l'analyse partagée :

1. Se partager l'espace, décentraliser tout en se (re)connectant (projet collectif dans les villages et entre villages)

Inspiré par le travail d'Hervé Tullet repris dans son ouvrage "L'art de Jouer" et du banquet à Anvers réunissant les personnes qui fêtent la fin du Ramadan du carême et celles et ceux qui souhaitent juste partager leur repas, cette envie de créer ces liens et ces partages on fait sens. Il s'agit donc de créer une œuvre collaborative par village qui viendra s'ajouter, se coudre à l'œuvre du village d'avant. Les habitant.e.s du village précédent viennent l'apporter au village suivant et ce pendant un week end. Le village suivant accueille à leur manière l'œuvre collaborative (thé, café, gâteau...)

2. Multiplier les mondes, de se désaxer pour mieux regarder (nature du projet qui nous invitera à prendre un peu de hauteur)

Nous pouvons ici nous inspirer du travail du collectif Oiseau sans tête et la réalisation de (L)OST BXL dans le cadre de leur travail pour l'asbl Periferia en 2019.

Pour Periferia 2019, l'asbl O.S.T. et Frédérique Franke ont conçu 1 nouvelle saison (L)ost : une marche collective pensée pour faire découvrir les paysages méconnus de la périphérie Sud de Bruxelles.

Convertis en randonneurs-glaneurs, vous serez guidés sur un trajet de 10 km lors duquel vous serez invités à expérimenter une nouvelle perception du temps et de l'espace. Notre traversée sera ponctuée de micro-expériences sonores, visuelles et gustatives qui viendront créer des frottements entre le paysage et la fiction.

Equipés d'un kit d'observation et de collectes, nous pourrons réinventer une cartographie de ces espaces contrastés relégués dans les interstices de la vie urbanisée.

Chaque espace traversé sera l'occasion d'un recadrage poétique sur la beauté fragile ou incongrue d'une réalité paysagère qui révélera en creux nos conditions d'existence urbanistique et politique.

Il s'agit donc dans notre cas de marcher, d'explorer le territoire avec un autre regard. De manière plus concrète nous pourrions explorer le territoire comme si nous étions d'autres utilisateurs (une personne handicapée physiquement, une personne aveugle mais aussi un oiseau, un arbre ...) qui nous permettrait de réunir les besoins de chacun et chacune.

Processus d'évaluation

Carnet d'évaluation



Avant l'activité / Equipe & co.

03

**Comment
allons-nous nous
organiser?**

Gestion globale /
Communication, administratif,
logistique

**Qu'est ce qu'on
met dans notre
sac? (Outils)**

Adéquation des moyens,
techniques, méthodes

**Qui seront les
moniteur.ices?
Pourquoi?**

*évaluateur.ice / Rigueur procédural,
caractère démocratique des démarches,
leur rôle, + et - de leur regard,
& l'objectif de l'évaluation

**Qui part avec
nous? Est ce que
tout le monde est
là et partant?**

Public, partenaires, qualité du
partenariat

02

Avec qui?

- . En équipe
- . Avec les partenaires
- . A le CO?
- . Avec l'OA?

Autre :

- . Processus en co-création
avec les partenaires /
animateur.ices

01

**Nom
Lieu et date**

Nom de l'activité ou projet et contexte
général dans lequel il a lieu

**Pourquoi cette
destination?**

Légitimité & objectifs long
terme et moyen terme (enjeux),
droits culturels visé

Pendant l'activité / outils

**Méthodologie de
l'évaluation à choisir en
amont de l'activité**

Observation

- . Formelle (structurée)*
- . Informelle
- . Programmé

Interviews

- . Informelle
- . Formelle
- . Ouvert

Avec qui?

- . Animateur.ices
- . Partenaires
- . Participant.e.s

Interviews

- . Informelle
- . Formelle
- . Ouvert

Carnet de bord

pour y noter les
questions, doutes,
envies, remarques, ..

Projet jardin

Dessin de l'évolution du
projet sous forme de
petites graines qui
germent

Traces

Dessins, vidéos, écrit ...

Cible

Afin de savoir si le point
de vue a changé

Tour de parole

avec bâton de la parole,
gardien.ne du temps,
facilitateur.ice,
secrétaire

Enquête appréciative

Après l'activité

04

**Comment s'est
passé le voyage?**

Mobilisation / Indicateurs
qualitatif et quantitatif

Quantitatif (exemple)

- . Nombre total des participant.e.s
- . Nombre de participant.e.s à chaque atelier
- . Nombre de participant.e.s venus à plusieurs ateliers
- . Nombre d'une même famille ayant participé au projet?

**Qu'avez vous
découvert en
chemin?**

**Qu'est ce qui
vous a plu?**

**Qu'est ce qui a
été difficile?**

05

**Qu'avez vous
rapporté du
voyage? pour
qui?**

Traces & partage

Avec qui?

- . animateur.ice
- . Participant.e.s adultes
- . Participant.e.s enfants
- . Partenaires

**Qu'est ce qui a
changé à la suite
du voyage?**

Enjeux de départ,
transformations opérées

Pour l'équipe : analyser

- . en fonction des objectifs
- . le positionnement sur la boussole des potentialités citoyennes avec argumentation
- . Quels droits culturels ont été pris en compte? Pourquoi?

06

**Et si c'était
à refaire?**

Gestion globale, efficacité et
rigueur des affectations

Récolte des réponses par

- . Adulte : Ecrit ou post it
- . Adulte : Enregistrement discussions
- . Enfant : écrit, post it, dessin
- . Enfant : "Grandeur nature"

Analyse des réponses

- . Remplir le chemin avec les accords, désaccords
- . Inscrire les réponses dans tableaux

Boussole des potentialités citoyennes

Déconstruire & Réinventer

Pensée critique, impertinence, capacité de sortir des modèles sociaux, de déconstruire les codes et les dogmes.

Accéder & S'initier

à des pratiques artistiques, des langages, des analyses, des réflexions

Dire & Créer

En encourageant des dispositifs qui place les citoyen.nes en position d'acteur.ice, favorisant sa prise de parole et son pouvoir d'action.

Refaire corps & Partager

Encourager les situations où l'on s'arrache aux enfermements, pour rencontrer d'autres, partager des lieux et des expériences.

VOYAGE

Où est ce que je vais moi?

Comment estimons nous avoir augmenté les droits culturels de la population?

ACCÈS À LA CULTURE ET À L'INFORMATION

accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique, intellectuel, etc.

INFORMATION

EDUCATION

PATRIMOINE

DIVERSITÉ

PARTICIPATION

MAINTIEN,
DÉVELOPPEMENT ET
PROMOTION DES
PATRIMOINES ET
DES CULTURES

PATRIMOINE
DIVERSITÉ

PARTICIPATION
AUX PRATIQUES
ET À LA VIE
CULTURELLE

PARTICIPATION

LIBERTÉ DE CHOIX
DE SES
APPARTENANCES
ET RÉFÉRENTS
CULTURELS

DIVERSITÉ
COMMUNAUTÉ
IDENTITÉ

PARTICIPATION
AUX POLITIQUES
ET PROGRAMMES

et à la prise de décisions
en matière culturelle

COOPERATION

LIBERTÉ ARTISTIQUE

de s'exprimer, diffuser et promouvoir

IDENTITÉ

Droits culturels - aide mémoire

INFORMATION

Chaque personne a le droit **d'accéder** à des informations de qualité et d'en **produire**.

Ce droit défend une information pluraliste et libre, appropriable et co-construite par chacun-e.

EDUCATION

Chaque personne est porteuse de savoirs à partager.

Le droit à l'éducation vise la reconnaissance, le développement et le **partage de ressources cultivées par les personnes**.

PATRIMOINE

Au-delà de l'accès de toute personne aux patrimoines culturels dans toute leur diversité, ce droit défend la légitimité de **chacun-e à exprimer quels sont ses héritages et à les transmettre**.

"ce qui fait patrimoine"

DIVERSITÉ

Ce droit porte sur la **connaissance et le respect des multiples références culturelles** dans lesquelles les personnes trouvent du sens.

Il permet à chacun-e de mieux interagir avec le monde et d'enrichir son propre milieu culturel.

PARTICIPATION

Chaque personne doit pouvoir **accéder à la vie culturelle** et y **déployer pleinement ses capacités**.

Ce droit appelle à concevoir et entretenir des dynamiques qui permettent à chacun-e d'être acteur ou actrice de culture.

IDENTITÉ

Chaque personne a le droit de **choisir et de construire librement son identité** et doit pouvoir être reconnue dans celle-ci.

Cela signifie aussi permettre, voire encourager l'évolution constante des références culturelles qui constituent la personnalité de chacun-e.

COMMUNAUTÉ

Le droit de choisir sa ou ses communauté(s) permet aux personnes de définir comment elles sont reliées les unes aux autres.

Il précise que les personnes peuvent librement **choisir leurs communautés et s'en détacher**.

COOPERATION

Au sein des organisations, des collectifs et des communautés, les méthodes de travail, les partenariats et les **processus de prise de décision doivent être démocratiques** pour permettre la participation effective de chaque personne et le développement de son pouvoir d'agir.

Synthèse d'évaluation

Nom :

Date :

Lieu :

Partenaires :

Public :

Contexte général :

Droits culturels activés :

Enjeux :

Objectif :

Méthodologie choisie :

Résultats

Impact

Trouvailles

Conclusion

Recommandation

L'école du futur CN2409

Projet écrit, porté et présenté par Yves Mathieu

Des récits, nous en avons ici, à Neufchâteau et dans les villages, récits d'histoires et de traditions. Une carte, peinte en 1609 offre un fantastique support pour créer de nouveaux récits, et activer les imaginaires.

Nous sommes, aujourd'hui, le futur du territoire qui est ainsi dessiné sur cette carte de 1609. Nous avons sous les yeux comment vivaient les habitants du territoire il y a 416 ans. Chaque maison, chaque chemin, chaque rivière y est représentée. Le système énergétique y est présent, la nature, les principales activités économiques et même les lieux symboliques de la justice et du pouvoir. Sur les 7 à 9.000 habitants qui vivaient dans ce territoire, seulement une quarantaine est représentée. D'autres absences visuelles sont à noter, comme les animaux de la forêt (en dehors de hérons et d'un loup).

Aujourd'hui, nous avons un pouvoir formidable par rapport aux habitants de cette époque : nous savons ce qu'est devenu le futur. Nous avons aussi un autre pouvoir, celui d'interroger le passé : que voit-on sur cette carte, comment comprendre ce qu'étaient les modes de vie en 1609, les lieux communaux, les pratiques. Que nous en reste-t-il ? comment bénéficions-nous aujourd'hui de 1609 ? Nous pouvons ensemble émettre des hypothèses, creuser des réponses avec des spécialistes ou des archives. On peut aussi repérer sur le territoire de 2025 ce qui nous reste de 1609 : des itinéraires et un inventaire des bâtiments de l'époque pourraient être repérés, promus, visités, présentés. Cette carte nous offre aussi une base sur laquelle des créations artistiques pourraient être réalisées (peintures, dessins des rues imaginées des villages, d'habitants, ...).

Nous avons un second pouvoir : interroger le futur. Pas 2030 ni 2050, mais nous mettre à l'échelle de temps que nous offre la carte 1609. Symboliquement, nous pouvons tendre vers 2409. Dans 14 générations. Un monde pas si loin de nous, un monde auquel nous contribuons, comme ont contribué à notre monde et nos modes de vie, les 8000 habitants présents dans le territoire représenté sur la carte.

Contrairement à ce qu'ont pu faire les habitants de 1609, nous avons un troisième pouvoir : autant nous ne pouvons plus communiquer avec les habitants de 1609, autant nous pouvons communiquer avec les habitants de 2409. Nous pouvons leur faire part de nos questions (peut-être les mêmes que celles que nous poserions aux habitants de 1609 si nous le pouvions), de nos rêves et nos espérances, nous pouvons aussi leur transmettre des cadeaux (par des écrits, photos, œuvres d'art, des capsules temporelles). Elles et ils seront impactés par ce que nous construisons

aujourd'hui, ce que nous préservons aujourd'hui. et aussi ce que nous avons envie de leur transmettre collectivement.

Nous proposons d'engager un atelier permanent, ouvert pendant les 400 prochaines années : le projet CN2409. Il s'agira d'un atelier qui va proposer aux habitants de créer des imaginaires, de souhaitables, d'ouvrir des champs de réflexions sur nos priorités actuelles à l'échelle de ces 14 générations (comment nous prenons soins de nous, comment nous prenons soin de ce qui advient et de ceux qui adviennent, comment nous ouvrons des souhaitables).

Cette démarche vise aussi à apprendre à penser le futur, sous la forme d'une école expérimentale du futur. Depuis l'ouverture des écoles, on y apprend l'histoire. Dans le projet CN2409, nous allons apprendre à apprendre l'avenir. Pas le prévoir, mais à l'instar d'instituts de formation tels que l'Institut des futurs souhaitables, de transformer notre rapport à l'avenir en nous y installant comme acteur avec des yeux et des capteurs, et des capacités de faire, et non comme un observateur aveugle.

Ce projet culturel, participatif, se déclinera sur les 29 villages et la ville. Il va aussi ouvrir la voie à la participation à des projets européens, dans le domaine de la recherche en prospective, en offrant à des réseaux de prospective la possibilité de collaborer au projet CN2409. On pourra aussi, au niveau artistique et scientifique, lancer le projet d'une "biennale de l'avenir" dont la première édition pourrait se tenir en 2028.

Actions imaginées :

- Ouverture d'un atelier permanent, le projet CN2409 dans les moulins (bâtiments représentés sur la carte)
- Création d'un réseau de relais dans les villages et par thématique (forêt, chemins, habitations, déplacements, économie, cultures et élevages,, rivières, vie sauvage, rythmes de vie, le rapport au temps, le système énergétique, l'innovation).
- Installation de ressources pour l'atelier permanent (dont un lien continu avec la formidable ressource (dont le projet "calculating empires, a genealogy of technology and power since 1500, by Kate Crawford and Vladan Joler - 2023).
- Programmes de "retours vers les futurs - voyage de 1609 à 2409 dans la commune de Neufchâteau", créations de cartes sensibles, de guides de promenades dans le passé et le futur, avec des questionnements, des jeux.
- Création d'une biennale du futur
- Création d'itinéraires 1609 dans la commune, pour valoriser le patrimoine historique et naturel de la commune
- Création d'un atelier artistique, pour utiliser les beaux arts et les nouvelles technologies (IA) pour créer des visions de 1609 et de 2409

- Créer un atelier de cartographie, sur base de toutes les cartes du passé de la commune, et imaginer des cartes du futur.
- Création d'un atelier d'écriture de récits, qui feront l'objet d'un livre par an, constituant une bibliothèque destinée aux habitants de la commune en 2409.
- Création d'un agent IA porteur de toutes les ressources pouvant être utilisées pour ces activités
- Création d'un réseau mondial des écoles et ateliers du futur pour mettre la Commune de Neufchâteau sur la carte du monde.

Cet atelier fera l'objet de partenariats avec des universités belges et européennes, notamment dans le domaine de la prospective mais aussi d'autres sujets de recherche (par exemple, l'atelier pourrait contribuer à une réponse au prochain appel d'offre du Gouvernement Wallon sur la santé mentale, avec une question : s'engager dans la prospective, une contribution positive à la santé mentale ? (partant de l'hypothèse que l'éco et la démo anxiétés actuelles pourraient se voir réduites en s'engageant dans une démarche de construction du futur). Il sera évalué chaque année.

Cet atelier bénéficie de 5 ans de recherches rétro-prospectives sur la carte 1609, menées par Yves Mathieu, fondateur de Missions Publiques (Bruxelles, Paris, Bonn), originaire de Longlier. Yves Mathieu apporte au projet 40 ans d'expérience dans la démocratie, la prospective et la culture participatives aux échelles allant de l'hyper local à l'échelle européenne et mondiale (avec plusieurs démarches avec des instances de l'ONU et de l'Union Européenne). Yves entend contribuer dans les années à venir au projet CN2409 en mettant une partie du temps que sa retraite professionnelle va libérer au service de ce projet dans sa commune de naissance.

Projet “ Vis mon village”

Le projet “Vis, mon village” est issu des rencontres du Conseil d’Orientation en place depuis septembre 2023 pour la réalisation de l’analyse partagée du territoire de Neufchâteau dans le cadre du processus de reconnaissance du Centre culturel auprès de la FWB.

Suite à la lecture des analyses partagées d’autres Centres culturels en Wallonie et à Bruxelles, nous avons imaginé un projet portant sur les spécificités même de notre territoire.

- Vu que Neufchâteau manque d’unité et d’identité globale, que ce soit avec les villages et dans la ville avec ses quartiers très différents,
- Vu que nous souhaitons rassembler les personnes âgées et les jeunes sur un même projet,
- Vu que nous souhaitons mettre en avant le patrimoine de Neufchâteau, son passé, mais aussi son futur,
- Vu que nous souhaitons permettre aux personnes de s’exprimer de manière créative,
- Vu que nous souhaitons exposer les résultats à la population,

Nous avons imaginé un projet composé de deux parties :

1. la création de circuits photo dans les villages dans lesquels seront exposées les anciennes photos, au même endroit de prise de vue. Ce circuit sera agrémenté de balades permettant de redécouvrir son village ou les villages avoisinants.
2. la mise en place d’ateliers créatifs (dessin, texte, collage, photo ...) afin que tout habitant.e.s qui le souhaite puisse proposer sa vision, ses envies futures pour son village ou sa commune. Les créations seront ensuite réunies lors d’une exposition reprenant les créations issues de chaque village.

Ce projet a été retenu car il part des villages, il part de leur histoire et de leur identité pour ensuite s’ouvrir vers les propositions des autres.

Rappelons ici que l’objectif est bien de connaître les préoccupations des habitant.e.s afin d’en formuler des enjeux.

PREMIÈRE PARTIE

Ce travail se fera par village, chaque comité, s'il souhaite participer au projet, fera le travail de recherche d'archives, d'anciennes photos.

Chaque village sélectionne 5 anciennes photos sur une sélection principalement faite par Luc Pierrard (et complétée par les habitant.e.s s'ils le souhaitent), de cette manière iels sont déjà acteur.ice.s du projet. Les recherches d'anciennes photos suscitent un attrait et un engouement tant pour les personnes de la commune que pour les nouveaux arrivants. Au total, si les 12 villages possédant une salle de village participent, il s'agit de 60 photos qui seront imprimées en A1 et fixées à l'aide de poteaux rainurés (ce qui nous permettrait d'enlever et de remettre les photos si besoin).

Seule contrainte : les photos doivent représenter l'espace public ou un espace partagé, commun ou symbolique; une maison privée individuelle ne correspond pas au projet. Ces moments de rencontres et de discussions lors de la sélection des photos est un moment idéal pour récolter les histoires des habitant.e.s.

Les anciennes photos seront imprimées en A1 et exposées dans les villages à l'endroit de la prise de vue. De cette manière des habitant.e.s/passant.e.s peuvent prendre connaissance du passé du village, de son histoire et voir comment il a évolué. C'est une première étape pour imaginer le futur de son village. Connaître le passé pour mieux imaginer l'avenir.

Une balade par village inspirée d'un walkbook (projet d'arpentage collectif de territoires réalisé par les Oiseaux sans tête et l'asbl Periferia), afin d'aiguiser son regard sur son village, de le voir autrement, peut être mise en place.

Par ce biais, nous souhaitons voir ce qui est important pour les habitant.e.s.

DEUXIÈME PARTIE

Une fois les panneaux installés, une communication sera lancée afin de proposer aux habitant.e.s de s'exprimer sur le futur rêvé de leur commune de manière créative (dessin, illustration, collage, vidéo, texte, ...).

Ceci sera complété via la mise en place d'ateliers créatifs et peut être complétée par un marché exploratoire.

TROISIÈME PARTIE

Toutes les créations seront ensuite regroupées à l'Espace 29 afin que chaque village puisse voir ses créations et celles des autres.

Lors de cette mise en commun, un espace de discussion autour des futurs rêvés de la ville et des villages peut avoir lieu.